



Nouvelle-Aquitaine



DIAGNOSTIC TERRITORIAL SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

Novembre 2021

SOMMAIRE

04

EDITOS

06

PREAMBULE

22

PRESENTATION
SYNTHETIQUE

32

ETAT DES LIEUX
TERRITORIAL ET
SPORTIF GENERAL



104

**RECENSEMENT DES
DISPOSITIFS ET
OUTILS EXISTANTS
(ANNEXES 1 ET 2)**

110

**L'IMPACT CONSIDERABLE
DE LA CRISE SANITAIRE
SUR LE SPORT**

120

**LES ENJEUX
TERRITORIAUX ET
SPORTIFS MAJEURS**

152

**LES MISSIONS DES
COMMISSIONS
THEMATIQUES**

“

Qui mieux que le sport peut au-delà de nos différences créer de la fraternité, du lien social et de l'animation sur tous nos territoires. C'est de cette ambition collective qu'est née l'Agence Nationale du Sport en avril 2019 puis la Conférence Régionale du Sport Nouvelle-Aquitaine en avril 2021.

Par ce nouveau modèle de gouvernance partagée, nous allons pouvoir, dans un premier temps, analyser l'existant avec l'aide de notre état des lieux joint, puis définir ensemble grâce à l'engagement de nos groupes de travail les priorités que nous souhaiterions voir soutenir pour les années à venir dans notre région.

Enfin, grâce à la mutualisation de nos compétences et la diversité culturelle de nos 4 collèges : État, collectivités, secteur économique et mouvement sportif que je souhaite remercier pour leur mobilisation, nous allons pouvoir définir et rédiger notre futur Projet Sportif Territorial : PST.

Je vous invite à lire cette première partie du diagnostic territorial afin de vous en imprégner. Elle vous aidera à évaluer objectivement nos forces, nos faiblesses et à vous accompagner dans votre réflexion.

Merci encore à toutes et à tous et vive le sport en Nouvelle-Aquitaine.

Philippe SAID, Président de la Conférence Régionale du Sport Nouvelle-Aquitaine (CRdS) / Président du Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine (CROS)

”



“

Dans un contexte de déclinaison de la nouvelle gouvernance du sport, la loi du 1er Aout 2019 portant création de l'Agence Nationale du Sport, ainsi que le décret du 20 octobre 2020, instituent au niveau territorial deux instances de concertation et de dialogue qui visent à la mise en oeuvre d'une politique sportive partagée pour permettre d'engager l'ensemble des acteurs locaux dans un modèle partenarial innovant au service des pratiquants sportifs, qu'ils soient fédérés ou non.

Depuis l'installation de la Conférence Régionale du Sport (CRdS), le 7 avril 2021, nous ne pouvons que nous réjouir de la dynamique créée autour de M. Philippe SAID son président, en vue de structurer son fonctionnement, afin d'aboutir à une organisation collégiale et participative des membres et des acteurs intervenant dans le domaine sportif.

Le futur projet sportif territorial (PST), élément central des conférences, ambitionne une stratégie partagée pour favoriser le développement durable du sport sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine et l'accès de tous ses citoyens à la pratique sportive.

Ce diagnostic territorial du Sport (partie 1), co-piloté par les services de l'Etat en lien avec le Conseil Régional et le Comité Régional Olympique et Sportif, vise à proposer un outil commun à la CRdS et à ses commissions thématiques dans le cadre de la définition du PST en 2022.

Les travaux des commissions, au-delà de la définition d'un projet sportif à l'échelle du territoire, permettront un suivi des politiques de soutien au développement de la pratique sportive et une toujours meilleure coordination entre acteurs publics et privés.

Mathias LAMARQUE, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)

“

Le sport c'est de la performance, une économie qui fait vivre nos territoires mais aussi et surtout de la cohésion sociale.

Depuis le 7 avril 2021, les acteurs du sport de Nouvelle-Aquitaine sont tous réunis au sein de la conférence régionale du sport. Cette nouvelle gouvernance autour d'une compétence partagée doit permettre une clarification du rôle des acteurs publics et privés et un meilleur suivi des politiques de soutien au développement des pratiques sportives pour toutes et tous pour les 5 années à venir.

Si l'échelon régional est l'échelon pertinent de concertation et de cohérence pour un projet sportif territorial partagé, la mobilisation de l'expertise, la connaissance des besoins spécifiques des territoires va permettre une action publique efficiente en phase avec les réalités locales.

Grâce à cette instance de co-construction au service du sport et des sportifs, nous sommes tous conviés à imaginer les défis à relever pour demain.

Philippe LAFRIQUE, Vice-Président du Conseil Régional en charge du Sport et de la Vie associative Nouvelle-Aquitaine.

”

”





P

RÉAMBULE



PRÉAMBULE

A. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL SPORTIF, OUTIL AU SERVICE DES CONFÉRENCES ET DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

En référence à la loi n°2019-812 du 01/08/2019 relative à la création de l'**Agence Nationale du Sport (ANS)**, le décret n°2020-1280 du 20/10/2020 fixe les règles de composition et de fonctionnement de la **Conférence Régionale du Sport (CRdS)** et des **Conférences des Financeurs du Sport (CdFS)**. Le contexte réglementaire est introduit par la création des articles R.112-38 à R.112-50 du Code du Sport.

La création de l'**Agence Nationale du Sport (ANS)**, Groupement d'Intérêt Public, fait notamment suite au rapport sur la « **nouvelle gouvernance du sport français** » (Ministère des Sports - 2018) issu de la concertation relative à l'évolution du modèle sportif français et au développement du sport dans la société. Ses principes sont les suivants : mise en œuvre d'un modèle partenarial de gouvernance partagée ; renforcement de la performance sportive dans la perspective notamment des JOP Paris 2024 ; développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous ; mobilisation de moyens financiers, humains et organisationnels.

Le présent **Diagnostic Territorial du Sport en Nouvelle-Aquitaine** est un outil nécessaire à la Conférence Régionale du Sport, instance partenariale dont il contribuera à fonder, d'une part, la capacité à alimenter les objectifs du Projet Sportif Territorial et d'autre part, à concourir à sa mise en œuvre par le biais de la Conférence des Financeurs du Sport.

La CRdS a pour vocation essentielle de **définir des orientations stratégiques et politiques**, et délibérer sur un plan d'actions prioritaires en matière de sport, au regard des réalités locales. Dès 2020, un travail de préfiguration a été mené afin d'aboutir à une construction collective du Projet Sportif Territorial (PST) prévu pour **2022**. Les travaux de la CRdS viseront à associer les instances régionales et départementales sur la définition de thématiques adaptées aux attentes des territoires et aux besoins et réalités locales. Ce **groupe de travail de préfiguration** a eu la volonté préalable d'informer et d'impliquer les acteurs sportifs et territoriaux régionaux et locaux, avant même l'installation de la CRdS par différents déplacements sur l'ensemble du territoire et par la création d'une communication digitale autour des conférences.

La CRdS, conformément aux orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Agence nationale du sport, est chargée d'établir un PST tenant compte des spécificités territoriales, avec notamment pour objet :

- 1 LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUTES ET TOUS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
- 2 LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU**
- 3 LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT PROFESSIONNEL**
- 4 LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS**
- 5 LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**
- 6 LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**
- 7 LA PRÉVENTION DE ET LA LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES ET DE DISCRIMINATIONS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUTES ET TOUS**
- 8 LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT ET DU BÉNÉVOLAT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**



PRÉAMBULE

B. LES OBJECTIFS ET AMBITIONS EN NOUVELLE-AQUITAINE

La CRdS s'inscrit pleinement dans les suites de la **Conférence Territoriale du Sport (CTS)** Nouvelle-Aquitaine, mise en place en décembre 2016 en Nouvelle-Aquitaine afin de proposer des pistes de développement cohérentes et communes pour le sport régional. Précurseur sur le territoire national et après 3 années de travail dans ce cadre, la CRdS apparaît en toute logique, comme l'évolution règlementairement de la CTS. A ce titre, il conviendra notamment de s'inscrire dans les suites du « **Schéma Régional de Développement du Sport** » issu de la CTS en 2017.

L'objet de la CRdS est de mobiliser, réunir et impulser un travail d'échange et de concertation avec et entre les acteurs locaux, en sollicitant leurs expertises, compétences et retours d'expériences sportifs et territoriaux. Cette dynamique a pour but d'élaborer des méthodes de travail et des outils partagés et appropriés par tous pour :

- rédiger un diagnostic territorial tenant compte des constats et attentes des territoires, dans une perspective multiscalaire ;
- élaborer un programme comprenant les mesures et actions à mettre en œuvre au regard des objectifs définis ;
- définir les modalités de suivi et d'évaluations du programme d'actions.

Ce **Diagnostic Territorial** a pour ambition première de proposer un état des lieux «à l'instant T», dans un souci de raisonnable exhaustivité par les données, documents cadres, constats, enjeux, d'interactions, de dynamiques, de stratégies et de perspectives de développement en matière de sport et de politiques publiques sportives. La mise en tension de ces multiples éléments contextuels, à la fois territoriaux et sportifs s'établit comme une base commune de réflexions, productions et actions collectives qu'il conviendra de poursuivre et d'enrichir dans le cadre de la définition du Projet Sportif Territorial attendu en 2022.

Suivant la volonté ministérielle de mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport en France et dans les régions, le diagnostic territorial, « *Ni opposable, ni prescriptif* », se veut « **le cadre nécessaire à la mise en cohérence et la convergence des politiques publiques du sport** ». Basé sur la concertation et le partenariat entre les acteurs du sport en région, il a pour ambition de générer la nécessaire cohérence des politiques des différentes parties prenantes. Pour autant, « cohérence » ne signifie pas obligatoirement « consensus », mais bien plutôt une « vision partagée » à partir de « la réalité de l'offre sportive sur la base de critères explicites... ».

La rédaction du diagnostic territorial se heurte, d'emblée, à **quelques inconnues majeures** :

1

La première relative à **la mutation déjà engagée du sport et des pratiques sportives**. Selon les estimations à disposition, environ les deux tiers des pratiquants ne sont adhérents d'aucune organisation ou structure, associative ou commerciale, publique ou privée. Or, ces derniers, définis comme « pratiquants libres / auto-organisés / autonomes » sont, par définition, largement méconnus des acteurs des politiques publiques. Cette tendance grandissante, et possiblement appelée à se renforcer sous les effets induits par la crise sanitaire, est encore peu appréhendée dans toute sa complexité.

2

La deuxième inconnue réside dans **l'évolution des missions, rôles et compétences obligatoires et volontaristes des institutions et acteurs publics territoriaux**. Les réformes territoriales successives ont eu pour corollaire une montée en puissance des collectivités dans la structuration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sport, les amenant désormais à participer pleinement à la réorganisation de l'offre territoriale sportive.

3

La troisième donnée encore non connue à l'heure de la rédaction de ce document est constituée par la mise en œuvre de la **stratégie régionale en faveur du sport de haut niveau** à compter de 2021.

4

Enfin, **la crise sanitaire que nous subissons** confirme la place prépondérante du sport dans notre société (« le sport est un fait social total », Marcel MAUSS), et, plus largement, des pratiques sportives dans nos habitudes de vie au quotidien. Facteur désormais reconnu d'émancipation et d'épanouissement mais aussi de préservation de notre capital santé (physique et mentale), le sport est également porteur des valeurs républicaines et citoyennes qui fondent notre nation, contribuant ainsi au « bien vivre ensemble ». Le sport, et plus largement, la pratique physique, apparaît comme une composante majeure qu'il convient d'affirmer davantage au sein des politiques éducatives, en garantissant l'accès au plus grand nombre et ce dans l'optique d'une vie (sportive) qui tend à s'allonger.



PRÉAMBULE

Le contexte économique, sociétal et environnemental de plus en plus contraint implique de privilégier une approche de **Développement Durable du Sport et des Territoires**, à chaque étape du projet (stratégie, réflexions, productions, actions). Pour ce faire, il conviendra, d'une part, de tenir compte simultanément des dimensions, impacts, contraintes et potentiels économiques, sociaux, environnementaux et, d'autre part, de placer sans cesse, en termes de politiques et gouvernance, le(s) territoire(s) au cœur de l'action publique.

La mise en action de la CRdS Nouvelle-Aquitaine, son fonctionnement harmonieux, ainsi que la pertinence des orientations à inscrire au PST, reposent sur **des allers-retours permanents entre les différents niveaux territoriaux et politiques** et entre les membres de la CRdS et les acteurs locaux associés (rencontres, groupes de travail, restitutions et partages, communications et valorisations, ...). La CRdS doit s'imposer comme un pivot et un lien incontournable en région, entre les orientations nationales et leur mise en œuvre localement territorialisée.

C. CONTEXTE ET INTÉRÊT DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL (PST)

Le PST ambitionne d'être un outil de planification stratégique favorisant en premier lieu le développement (durable) du sport sur le territoire, et, en second lieu, l'accès de toutes et tous à la pratique sportive, dans le cadre associatif, fédéral et scolaire/universitaire, comme en dehors. Cette dernière occurrence comprend notamment les pratiques sportives et de loisirs individuelles et autonomes de pleine nature, les pratiques liés à l'appropriation de l'espace public en milieu urbain ou encore les pratiques à des fins de sport -santé.

Les travaux d'élaboration du PST porteront, d'une part, sur une analyse quantitative, qualitative, exhaustive, évolutive/prospective des caractéristiques globales et locales du sport néo-aquitain, et d'autre part sur une concertation déterminante avec l'ensemble des acteurs sportifs et territoriaux concernés, publics et privés.

En outre, le PST prendra nécessairement en compte la réflexion actuelle sur l'évolution de la gouvernance du sport en France, suite à la loi du 1er août 2019 portant sur la création de l'Agence Nationale du Sport avec pour objectifs : la haute performance et le développement des pratiques, associant l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités et le monde économique et social. Le PST a pour objet de proposer une vision partagée du sport à horizon 2026.

La réforme de l'Etat en région a introduit de profonds changements dans le secteur du sport, impactant notamment ses acteurs. La montée en puissance des compétences et de l'engagement en faveur du sport, tant au niveau des Départements qu'à celui de la Région va de pair avec la recomposition des ligues sportives dans leur nouveau périmètre géographique. (cf p.14 compétences)

Parallèlement, le sport bénéficie dorénavant dans l'opinion publique d'une reconnaissance en tant que vecteur de cohésion sociale, de développement économique et d'attractivité des territoires. Une évolution qui impose de dresser des constats, avec l'objectif de parvenir à une analyse objective et exhaustive du secteur du sport en Nouvelle-Aquitaine, afin d'être en mesure d'y apporter des éléments de réponses adaptés, en veillant à une mise en cohérence des différentes politiques sportives et dispositifs initiés sur le territoire.

Le PST s'inscrit également dans une démarche prospective - qui, certes, excède la commande actuelle. Il s'agit de se projeter, d'appréhender et de mieux anticiper les besoins et les attentes individuelles et collectives et ce, à court, moyen et long termes, au travers d'une part, d'orientations globales convergentes, et, d'autre part, d'actions plus spécifiques et d'autre part le cas échéant, ciblées localement, pour la période 2022 à 2026.

Le PST se revendique à la fois comme étant :

- **un projet sportif directeur**, se concrétisant par un programme d'actions qui engage les acteurs territoriaux et sportifs mobilisés, notamment les financeurs publics selon des priorités d'intervention ;
- **un projet sportif cohérent**, élaboré à l'échelle régionale, devant permettre d'établir une vision transversale basée sur des préconisations partagées.

Un comité de pilotage de préfiguration de la CRdS, réuni dès juin 2020, a initié des travaux pilotés par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine (aujourd'hui DRAJES), avec l'appui du Conseil Régional, du mouvement sportif régional (CROS N-A), du Comité Paralympique et Sportif Français en région (CPSF) et de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

D. RAPPEL DES DERNIERS ACTES CONCERNANT LA COMPÉTENCE "SPORT" DES COLLECTIVITÉS

Niveau de collectivité	Article de référence	Objet
Loi de Modernisation de l'action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – MAPTAM du 28/01/2014		
Métropoles	Art. L 5217-1 et 2 modifiés par l’art. 70 de la loi 2015-257 du 28/2/ 2017	Création de métropoles de droit commun imposées à Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Compétences pour : - développement économique, social et culturel - construction, aménagement, entretien et fonctionnement d’équipements [...] sportifs d’intérêt métropolitain - politique locale de l’habitat et de la ville - gestion des services d’intérêt collectif - protection de l’environnement et du cadre de vie
Département	Art. L 3211-1 modifié par l’art. 94 de la loi 2015-991 du 7/8/2015	Compétences pour la promotion des solidarités et la cohésion territoriale
Région	Art. L4433-1 modifié par l’art. 1 de la loi 2015-991 du 7/8/2015	Compétences pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi que l’aménagement de son territoire
	Art. L 1111-9-1	Création de conférences territoriales de l’action publique CTAP pour favoriser la concertation des compétences dans un souci de rationalisation
Etat		Possibilité de délégation de certaines compétences à une collectivité territoriale ou EPCI par convention
Le Sport est maintenu comme compétence partagée		
Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – NOTRé du 08/08/2015		
<p>La compétence Sport est partagée entre les communes, Départements, Régions et collectivités à statut particulier (Art L 1111-4 du CGCT)</p> <p>La mise en place d’une commission Sport au sein des Conférences territoriales de l’Action publique (CTAP) restera facultative, dépendant de la volonté de chaque Région (Art. L 1111-9-1)</p> <p>La participation minimale d’un maître d’ouvrage pour tout projet d’investissement dans le domaine du Sport est fixée à au moins 20 % (At. L 1111-10 du CGCT)</p>		

E. LE PST EN LIEN AVEC LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DU SPORT (CDFS)

Chaque Conférence Régionale du Sport institue, dans le respect des spécificités territoriales, une Conférence des Financeurs du Sport (cf. Art. L. 112-15).

En application de cet article, le Projet Sportif Territorial (PST) donnera lieu à la conclusion de contrats pluriannuels d'orientation et de financement, précisant les actions que les membres de la Conférence des Financeurs du Sport (CdFS) s'engageront à conduire, ainsi que les ressources humaines et financières et les moyens matériels consacrés, dans la limite des budgets annuellement votés par chacun de ces membres.

Pour la Nouvelle-Aquitaine l'installation de cette conférence devrait se faire lors du premier trimestre 2022 afin de débiter un travail de concertation sur les crédits alloués de l'agence.

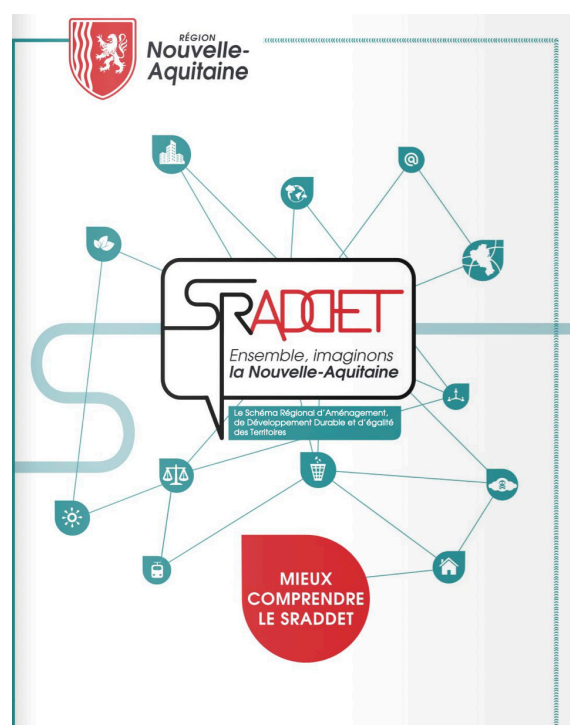


F. LES DOCUMENTS CADRES INCONTOURNABLES DU SPORT (CDFS)

Sont présentés en suivant les documents cadres et référentiels incontournables sur lesquels s'appuie la composition et rédaction de ce présent Diagnostic Territorial du Sport en Nouvelle-Aquitaine. Ce listing relativement exhaustif pourra être complété si besoin.

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET),

il s'agit d'un schéma confié aux Régions en 2015 par la loi NOTRe. Ce document, par son contenu et sa portée juridique, confirme le rôle majeur de l'échelon régional dans l'aménagement du territoire. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine doit pleinement jouer son rôle de cadre d'orientation des stratégies et actions publiques opérationnelles vers un aménagement plus durable, à travers les futurs documents de planification élaborés par les collectivités. La stratégie adaptée propose de répondre collectivement aux grands défis régionaux actuels et ce, à l'horizon 2030. La Région et ses partenaires appellent à questionner les modalités de travail en commun, afin d'amplifier les dynamiques partenariales existantes. Parmi les grands défis pointés, les politiques sportives font particulièrement écho à un objectif « Faciliter l'activité physique et assurer l'accès au sport dans tous les territoires ».



**Contrat de plan
ÉTAT-RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
2021-2027**



LE PROJET DE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027 NOUVELLE-AQUITAINE

La validation est prévue en 2021 : le soutien aux équipements sportifs et au plan «aisance aquatique» y est acté. Les équipements sportifs, espaces et sites de pratique, participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale de certains territoires mais également dans celui de la cohésion sociale. Dans ce cadre, et afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive, notamment en club, le soutien de l'Agence sera accordé pour des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans des territoires ruraux (ZRR, contrats de ruralité, etc.).



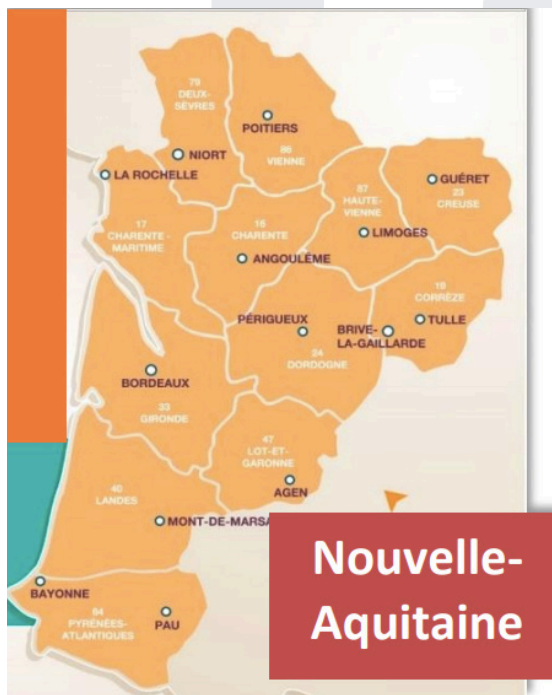
LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT EN NOUVELLE-AQUITAINE, PAR LA CONFÉRENCETERRITORIALE DU SPORT (CTS)

Issu d'un diagnostic large et partagé, le Schéma de Développement du Sport en Région Nouvelle-Aquitaine a proposé des objectifs et sous objectifs cohérents pour l'ensemble des acteurs du sport sur le territoire. Conformément à la ligne méthodologique définie par la Circulaire DS/DSB4 N°2015-13 du 20 janvier 2015 relative à l'élaboration de schémas de développement du sport dans chaque région, le schéma s'est appuyé sur la Conférence Territoriale du Sport de Nouvelle-Aquitaine entre 2016 et 2019.

FICHE RÉGIONALE DU SPORT NOUVELLE-AQUITAINE

Injep, 2020 : 4 pages et des chiffres clés sur « la pratique du sport », « le sport fédéral », « diplômés, emplois et équipements sportifs ».





LE SCHÉMA D'ORGANISATION TERRITORIALE DU SPORT DE HAUT NIVEAU (SHN) EN NOUVELLE-AQUITAINE

Les objectifs consistent à optimiser les parcours des sportifs de Haut-Niveau (suivi et accompagnement de tous les sportifs à potentiel, soutien des entraîneurs et acteurs du SHN, suivi psychologique, suivi médical) et à accompagner leur insertion professionnelle. Ce schéma repose sur 4 grandes missions fixées par l'ANS et pilotées et animées par un manager territorial : optimisation de la performance et suivi médical, environnement socio-professionnel, accompagnement paralympique, analyse de la performance.

LES DONNÉES ET ANALYSES DE L'INSEE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Parmi les données et documents d'analyse identifiés, Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n°52 décembre 2019 « Un littoral toujours attractif », n°61 décembre 2020 « Une région âgée et qui attire toujours », n°65 mars 2021 « seul un néo-aquitain sur dix vit à plus d'un kilomètre d'un espace naturel », document Excel « Panorama Statistique édition 2020 », Insee Références édition 2021 « La France et ses territoires » - p152-153 « 4.6 Accès à la pratique sportive », Base Permanente des Equipements (BPE) 2019.



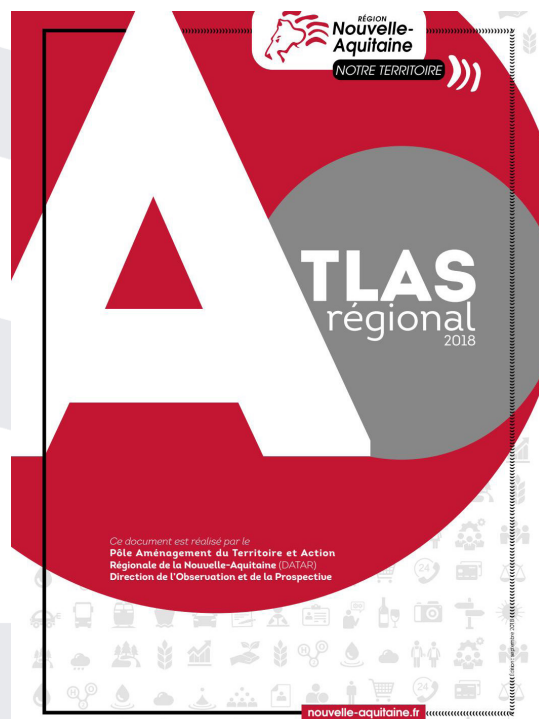
LA FEUILLE DE ROUTE NEOTERRA

La feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique : augmentation des températures de 1,4°C au cours du XXI^e siècle, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse...). Face à ce constat, la Région est engagée depuis 2010 dans une démarche de transition ambitieuse grâce notamment à un travail d'expertise permettant aujourd'hui d'identifier précisément tous les risques auxquels son territoire va être confronté dans les prochaines décennies via les diagnostics : AcclimaTerra autour des questions climatiques, et Ecobiose pour les questions de biodiversité. Pour passer du diagnostic à l'action et transformer les risques en opportunités, le 9 juillet 2019, lors d'une séance plénière dédiée à la transition environnementale et climatique, la Région a défini sa feuille de route, Néo Terra, articulée autour de grands principes et d'objectifs précis. Co-construite comme un outil d'intelligence et d'action collectives, Néo Terra pose 11 ambitions pour accélérer le changement et accompagner cette indispensable mutation sur l'ensemble du territoire.



L'ATLAS RÉGIONAL 2018 NOUVELLE-AQUITAINE

La constitution de cet atlas a été engagée suite à la fusion en 2016 des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, ayant fait émerger un nouveau contexte et paysage régional où s'agentent et interagissent une diversité de territoires, à différentes échelles territoriales, composant la plus vaste région de France (84 000 km²). La connaissance de ces territoires à travers notamment de nombreuses représentations cartographiques proposées, de leurs caractéristiques géographiques, économiques, sociales, environnementales et de leurs dynamiques et évolutions territoriales, revêt un enjeu capital auquel cet atlas régional se veut être une réponse. Destiné à l'ensemble de ses acteurs, élus, partenaires institutionnels, territoriaux, socio-économiques, associatifs et citoyens, cet atlas est conçu comme un outil de connaissance, de compréhension, d'appréhension et d'appropriation de notre territoire, à diffuser et valoriser.



ENQUÊTE SUR L'ÉVOLUTION DES LICENCES SPORTIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE, CROS N-A 2019/2020

Enquête régionale sur l'évolution des licences sportives par le CROS N-A auprès des ligues et comités sportifs de la région. Les participants ont été invités à répondre aux questions suivantes : Combien de licencié.e.s comptait votre structure au 31 décembre 2019 ? Combien de licencié.e.s compte votre structure au 31 décembre 2020 ? 80% de répondants (contre 86% lors de l'enquête d'octobre 2020). Un comparatif faisant état de la perte globale de près de 300 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine.

www.cros-nouvelle-aquitaine.org




Evolution des licences sportives en Nouvelle-Aquitaine
Comparatif
31 octobre 2019 / 31 octobre 2020
et
31 décembre 2019 / 31 décembre 2020

@CROSNAq
#CROSNA

CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT • DES FINANCEURS DU SPORT





P
RÉSENTATION
SYNTHÉTIQUE

1. ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

D.32 À 99

L'état des lieux général a pour objectif d'étayer l'analyse de la situation actuelle du sport sur le territoire et de mettre en exergue les interactions entre sport et territoire(s), tant en termes de lieux, d'espaces et d'équipements que de pratiques, d'acteurs et de politiques publiques sectorielles et transversales. Ce document permettra d'établir un constat, de dresser un panorama se voulant contextualisé, exhaustif et objectif, de manière à en dégager les atouts (sportifs), les limites et les perspectives en région en matière de sport. Pour ce faire, la CRdS Nouvelle-Aquitaine pourra s'appuyer sur la dynamique impulsée et mise en œuvre par la Conférence Territoriale du Sport, de manière à nourrir les réflexions en vue de la rédaction du Projet Sportif Territorial, élément fondateur des conférences. Malgré des potentiels géographiques, économiques et humains non négligeables, l'accès au sport pour tous et toutes n'est pas encore garanti en Nouvelle-Aquitaine. Les évolutions de l'activité sportive (organisations, motivations, modalités, besoins, etc.) nécessitent de prendre en compte, d'une part les nouveaux paramètres sociaux et territoriaux, et, d'autre part, les pistes de développement innovantes et cohérentes à explorer/exploiter afin de répondre au mieux aux besoins des publics. Une stratégie de communication doit également permettre d'appuyer le partage, l'exécution et la manière de mettre en œuvre le programme d'actions publique retenu pour permettre le développement du sport régional, afin aussi de promouvoir et valoriser le territoire, l'approche régionale et les actions existantes ou innovantes développées.



2. RECENSEMENT DES DISPOSITIFS ET OUTILS EXISTANTS

P.100 À 115

Un ensemble de dispositifs et d'outils existants d'ores et déjà mais cet ensemble manque de cohérence, en particulier en raison de l'absence d'articulation entre les uns aux autres ou parfois même parce que fait défaut une stratégie régionale partagée par les différents acteurs institutionnels - voire o au sein d'une même institution. Mis en place localement pour servir la mise en œuvre des politiques sportives à échelles concernées, certains de ces dispositifs gagneraient sans doute à être connus, partagés, voire déployés, sous réserve de leur adaptation, sur l'ensemble du territoire régional ou dans d'autres territoires locaux. A ces fins, il semble donc nécessaire que le diagnostic territorial intègre ces dispositifs, sous forme de boîte à outils accessible et évolutive.

3. IMPACT CONSIDÉRABLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SPORT

P.106 À 115

Avec la crise sanitaire, c'est tout le secteur du sport qui est entré dans une période de grande incertitude. L'arrêt des championnats au printemps dernier a profondément affaibli le secteur du sport professionnel. La fermeture des salles de sports et l'arrêt de l'activité des clubs à l'automne ont marqué un nouveau coup d'arrêt, plus dommageable encore que le précédent, compte tenu, entre autres, du risque qu'il fait peser sur l'évolution structurelle des pratiques. Le huis clos condamnant les enceintes sportives à ne plus pouvoir recevoir de public a considérablement fragilisé une majeure partie des clubs, en impactant durement leurs ressources propres. Par ailleurs, la baisse du nombre des licenciés serait aujourd'hui de 30 % (données nationales rassemblées par le ministère des sports), avec une diminution observée dans la majorité des disciplines. Tout cela dans un contexte de très forte incertitude quant aux comportements induits plus ou moins durablement par cett

4. ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

P.116 À 147

C'est presque devenu un poncif aujourd'hui que d'énoncer les valeurs et les bienfaits du sport et de la pratique physique: amour du dépassement de soi et du collectif, joie dans l'effort, la performance et l'excellence, amitié, solidarité, respect, intégration, mixité, inclusion, etc. : les valeurs du sport font écho à maints égards, à celles de la République. Dans le même temps, a été reconnu le caractère essentiel de la pratique sportive pour le bien-être physique et mental, la santé et la confiance en soi (le fameux: « un esprit sain dans un corps sain »), dimension mise en relief par la crise sanitaire. Alors que la sédentarité ne cesse de progresser, le renforcement de la pratique sportive pour toutes et tous doit être une priorité.

Notre région, terre de Jeux et région de champions, se doit également d'être au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Cette ambition passe, entre autres, par l'accompagnement de nos sportifs de haut niveau et la mobilisation de notre région et des territoires locaux derrière «ses» athlètes.

Les orientations stratégiques néo-aquitaines doivent donc permettre d'affirmer le rôle et la place du sport au sein de notre société et dans nos territoires, et de l'inscrire dans le quotidien, via des modalités et une offre de pratiques multiples, prenant en compte l'allongement de la durée de vie. Le monde sportif a un rôle majeur à jouer en faveur de l'éducation, de la cohésion sociale, de l'insertion mais aussi de la santé et du Développement Durable. Ces défis sont autant d'opportunités pour les acteurs du sport, associatifs ou marchands qui, dans une logique de progrès et d'innovation peuvent utilement œuvrer pour le développement de la pratique sportive sur notre territoire.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le dialogue, la convergence et la cohérence entre les acteurs du sport en Nouvelle-Aquitaine doivent être permanents et effectifs. C'est précisément ce que doit permettre la Conférence Régionale et le Projet Sportif Territorial. La recherche de solutions et de pistes de réflexion, de productions et d'actions doit être collective et faire consensus. C'est pourquoi les modalités de travail participatif seront être privilégiées.

Les techniciens (conseillers, chargés de mission,...) des partenaires, les acteurs, les représentants et les usagers du système sportif (état, collectivités, mouvement associatif, monde économique et social) animeront des temps de travail collaboratif afin d'apporter aux décideurs des propositions d'orientations, d'objectifs et d'actions concrets. Ils doivent, pour cela, pouvoir et savoir s'appuyer sur toutes les compétences existantes (sphères politiques, professionnelles, de l'enseignement scolaire et universitaire, de la société civile, etc.) .a conférence mais aussi aux acteurs du sport de notre région. Cet espace aura pour objectif de faire interagir les acteurs du sport au fil de l'avancée des travaux des commissions thématiques.

La promotion et la valorisation mais aussi l'éducation et la formation feront partie des moyens de mise en œuvre privilégiés. L'optimisation (des moyens, des pratiques, de l'offre) passe par la recherche collective de solutions pragmatiques voire innovantes ,sur une base de travail documentée. Les acteurs du sport doivent également poursuivre leurs travaux respectifs et communs dans le domaine de l'observation, afin de veiller à alimenter en permanence les constats et enjeux émergents à intégrer aux réflexions continues et successives.

A ce titre, peuvent être livrés ici les premiers éléments de mise œuvre avec les groupes de travail éphémères :

Le lien intrinsèque entre le projet sportif territorial et la conférence régionale du sport fait de cette dernière le moyen de mise en œuvre privilégié. Après la définition d'objectifs (ou préconisations) partagés au sein des commissions thématiques préalablement définies, la rédaction du PST, sur la base des travaux des trois commissions, s'organisera selon les principes suivants :

- des groupes de travail éphémères par commission, autour de thématiques définies; - ces groupes de travail auront pour mission de proposer à l'assemblée plénière un plan d'actions pour répondre aux objectifs fixés ;

- la création d'un espace partagé et participatif au service des membres de la conférence mais aussi aux acteurs du sport de notre région. Cet espace aura pour objectif de faire interagir les acteurs du sport au fil de l'avancée des travaux des commissions thématiques.

5. LES MISSIONS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

P.148 À 153

A l'instar de la CTS, la CRdS a pour vocation essentielle de définir des orientations stratégiques et politiques et délibérer sur des axes d'actions prioritaires en matière de sport, **au regard des réalités locales**. Dans cette optique, son travail consiste corrélativement à construire collectivement le Projet Sportif Territorial (PST). La volonté absolue est d'impliquer **les acteurs territoriaux régionaux à locaux dans la définition, l'orientation et la priorisation des thématiques à traiter**, thématiques concrètes et adaptées à leurs besoins et attentes, en fonction des réalités terrains observées.

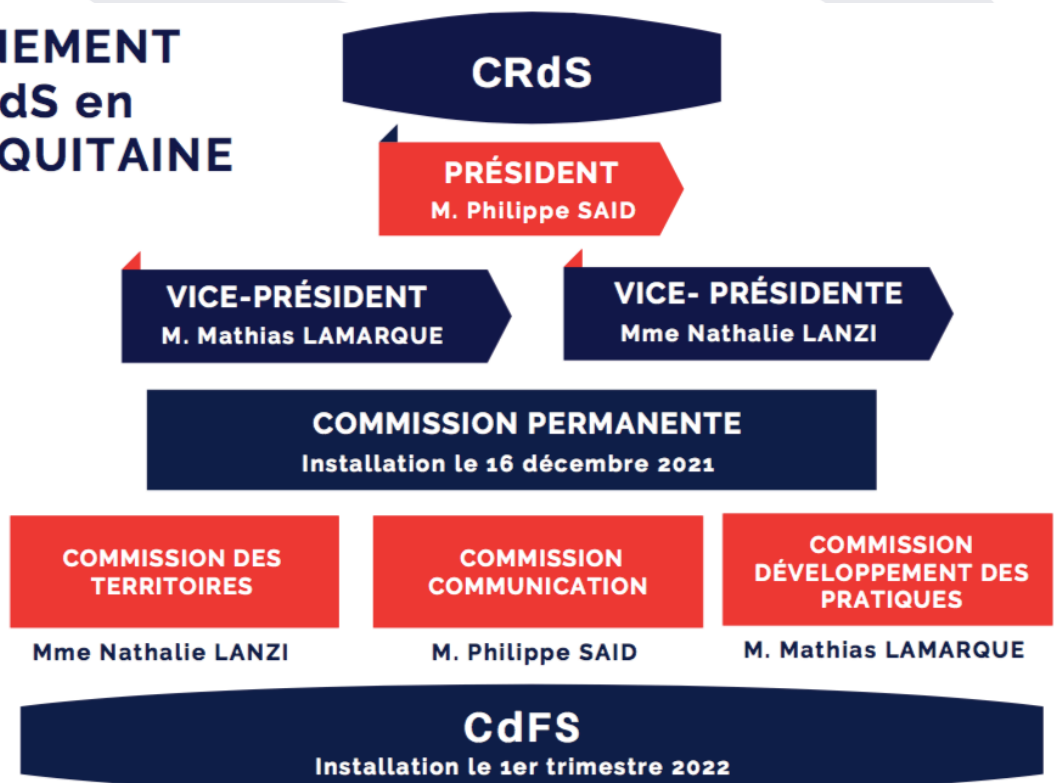
Suite à son installation le 7 avril 2021 et à l'adoption de sa structuration et de son fonctionnement, la CRdS a opté pour une articulation autour des **3 commissions thématiques, définies sous la coordination de la commission permanente** :

- **la commission «développement des pratiques sportives»**, traitant prioritairement des 8 thématiques inscrites dans la loi 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'ANS ;
- **la commission des territoires** qui veillera singulièrement à la prise en compte des réalités locales ;
- **la commission «communication et stratégie»**, chargée, logiquement, de la promotion, de la médiatisation et du suivi des actions de la CRdS - et du développement territorial du sport en Nouvelle-Aquitaine.

Chaque commission initiera des groupes de travail éphémères en lien avec ses missions, afin de construire et proposer des axes convergeant propres à chaque groupe de travail. Ces axes constitueront le programme d'action qui fera l'objet d'une proposition auprès des membres de la CRdS, dans le but d'alimenter la définition et la rédaction du Projet Sportif Territorial.

L'objectif est d'obtenir 60 à 70 actions préconisées venant nourrir le PST, certaines pouvant, en toute logique, se révéler convergentes et / ou complémentaires avec / à des propositions formulées au sein d'autres groupes de travail.

FONCTIONNEMENT DE LA CRdS en NOUVELLE-AQUITAINE



LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT EN FRANCE

360 000

associations sportives

dont environ 180 000 affiliées à une fédération

3 000 000

de bénévoles dans le champs

dont environ 180 000 affiliées à une fédération



POIDS ECONOMIQUE DU SPORT FRANÇAIS

78 MILLIARDS

d'euros

448 000

emplois

Source Observatoire BPCE en partenariat
avec le ministère chargé des Sports - 2020



ÉVÉNEMENTS

2,5 MILLIONS

de manifestations sportives
par an organisées en France



PRATIQUE

36 MILLIONS

de français de plus de 15 de ans pra-
tique une activité physique (soit 66%)

16 486 000

licences fédérales

dont 6385 000 féminines (38,7%)

17 MILLIONS

de pratiquants en salle de sport

dont 6,5 millions en salles de fitness et
5,5 millions pour le foot à 5

Source Uion Sport& Cycle - 2019

13,5 MILLIONS

de Français déclarent pratiquer le
running en France

dont 5M de manière régulière



CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT • DES FINANCEURS DU SPORT

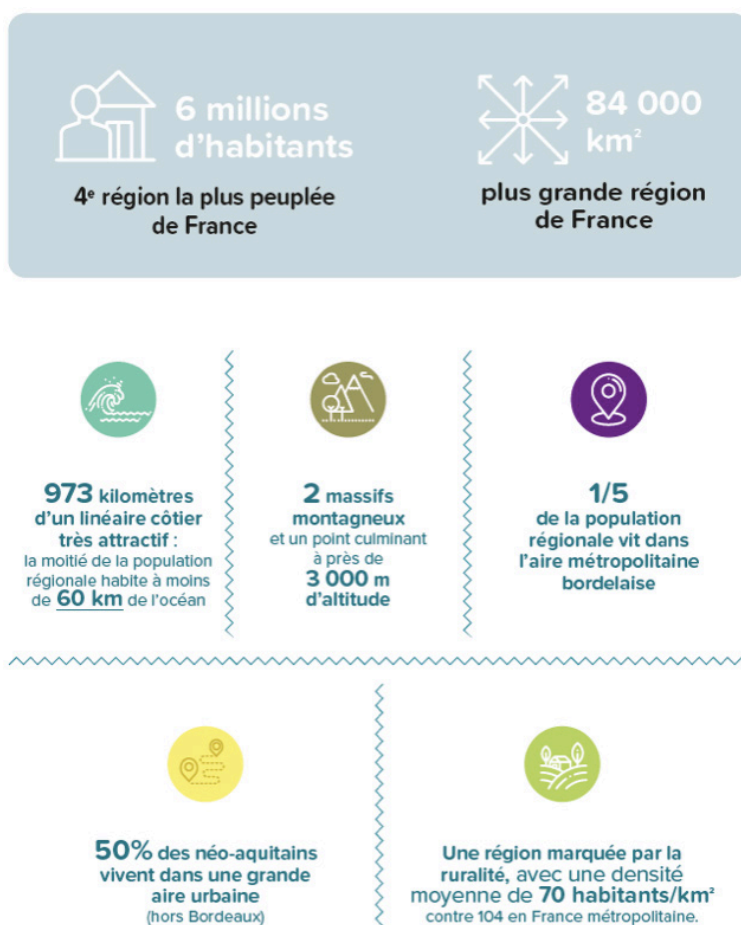




É TAT DES LIEUX
TERRITORIAL ET
SPORTIF GÉNÉRAL

A. UN CONTEXTE TERRITORIAL RICHE ET DIVERSIFIÉ, PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Les éléments qui suivent sont issus des données et des cartes présentées dans l'Atlas régional 2018 de la Nouvelle-Aquitaine, des constats et des cartes du projet de CPER Nouvelle-Aquitaine 2021-2027, des chiffres clés et des cartes du SRADDET Nouvelle-Aquitaine 2020, et des données et des analyses notamment démographiques de l'Insee propres à la Nouvelle-Aquitaine.



A.1 LA DIVERSITÉ IMPORTANTE DES RESSOURCES PHYSIQUES DU MILIEU ET DES PAYSAGES

LE RELIEF RÉGIONAL CONTRASTÉ ET LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE NÉO-AQUITAIN

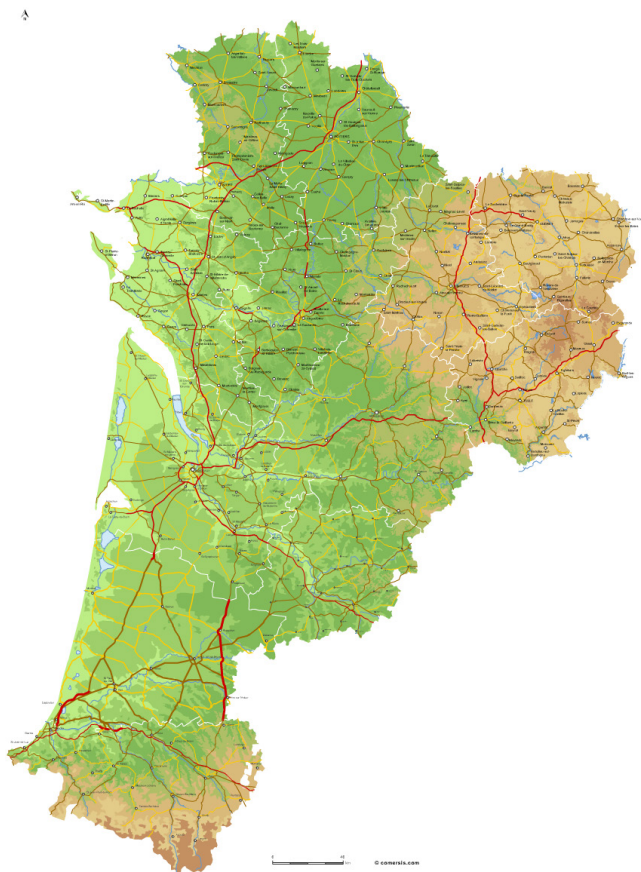
La Nouvelle-Aquitaine, située au Sud-Ouest du territoire français, couvre une superficie de 84 036 km², constituant ainsi la plus grande région administrative française avec une taille comparable à celle de l'Autriche. Ce vaste territoire se caractérise logiquement par **un relief contrasté et des paysages et milieux naturels très variés** : des espaces littoraux, de plaines, de transition, de piémonts, de plateaux, de vallées et de massifs de montagnes. La région couvre une grande partie du bassin aquitain et la partie occidentale de la chaîne des Pyrénées, une petite portion du bassin parisien (la limite entre les deux étant située au niveau du seuil du Poitou), ainsi que le plateau du Limousin, appartenant au Massif Central.

La région dispose à l'ouest d'**une large façade maritime de près de 720 kilomètres**, ouverte sur l'océan Atlantique, allant de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon et de l'estuaire de la Sèvre niortaise (au nord de Charron) à celui de la Bidassoa (au sud d'Hendaye) et comprenant les îles de l'archipel charentais (îles de Ré, d'Oléron, d'Aix et Madame) ainsi que la vaste échancrure du bassin d'Arcachon. Ce territoire est notamment celui de l'ostréiculture (huîtres de Marennes-Oléron et du bassin d'Arcachon), de la mytiliculture (moules de la baie de l'Aiguillon), et du tourisme, matérialisé par la présence de stations balnéaires réputées: Arcachon (côte d'Argent), Biarritz (côte basque) ou Royan (côte de Beauté), pour n'en citer que quelques unes. Sa partie nord (côtes charentaises et estuaire de la Gironde) est comprise dans le Parc naturel marin des pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde, plus grand parc marin français.

Depuis la presqu'île d'Arvert jusqu'aux côtes du Labourd, le littoral, quasi-rectiligne, est bordé d'un système de dunes actives qui culminent à la dune du Pilat, puis, en progressant vers l'intérieur, de dunes dites mortes ou fixées (en forme de barkhanes), de grands lacs (lac d'Hourtin et de Carcans, étang de Lacanau, étang de Cazaux et de Sanguinet, étang de Biscarrosse et de Parentis, etc.) et de zones humides (réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin) qui précèdent de vastes pinèdes plantées au XIX^e siècle. La forêt des Landes, de loin la plus étendue, couvre près d'un million d'hectares (dont près de 950 000 de pins maritimes), ce qui en fait la plus vaste forêt artificielle d'Europe occidentale. Formant un triangle partant de la pointe de Grave, au nord de Soulac-sur-Mer, jusqu'à Hossegor au sud, et Nérac à l'est. La forêt des Landes est partiellement comprise dans le parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Essentiellement orienté Nord-Sud, ce territoire propose de vastes plaines et plateaux de faibles hauteurs (entre 50 et 200 m) avant d'aborder, à l'Est, les contreforts du Massif Central dont le point culminant en Limousin est le Mont Bessou (977 m). La région humide du Plateau de Millevaches occupe une grande partie de cet espace montagneux. Au Sud, les contreforts des Pyrénées s'étendent du Béarn au Pays Basque. Le Pic Palas à 2 974 m, au Sud-est des Pyrénées Atlantiques, constitue le point culminant de la région.

Relief et organisation territoriale (Atlas régional 2018)



La Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans cinq bassins hydrographiques tournés vers l'océan Atlantique : Loire, Charente, Vienne, Garonne et Dordogne formant l'Estuaire de la Gironde et Adour, fleuves nourriciers bordant des terres consacrées le plus souvent à la viticulture et à l'agriculture. Elle comptabilise près de **74 000 km de réseau hydrographique** dont cinq fleuves principaux : l'Adour, la Charente, la Dordogne et la Garonne formant l'Estuaire de la Gironde et la Sèvre Niortaise. Ce réseau dense est particulièrement ramifié sur les massifs Armoricaïn (au Nord-Ouest), Central (à l'Est) et Pyrénéen (au Sud), où les terrains imperméables favorisent l'écoulement de surface. Le régime des cours d'eau est essentiellement de type pluvial océanique, caractérisé par de hautes eaux hivernales et de basses eaux estivales, pouvant cependant présenter un régime torrentiel aux crues soudaines (notamment sur les bassins hydrographiques ramassés de vallées et de piémont). cans-Hourtin, Lacanau, Cazaux-Sanguinet, etc.).

Sur la partie limousine, le réseau hydrographique est parsemé de très nombreux plans d'eau (plus de 16 000 d'une superficie supérieure à 1 000 m²), étangs (près de 26 000), lacs naturels et artificiels dont notamment Vassivière, Saint-Pardoux ou Bort-les-Orgues. De nombreux marais littoraux sont présents de part et d'autre de l'estuaire de la Gironde, tandis que le littoral aquitain est caractérisé par la présence d'étangs d'arrière-dune (Carcans-Hourtin, Lacanau, Cazaux-Sanguinet, etc.).

LE CLIMAT TEMPÉRÉ OCÉANIQUE NÉO-AQUITAIN FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'un climat essentiellement et globalement de type tempéré océanique plus ou moins altéré, emblématique de sa célèbre douceur de vivre et offrant quatre saisons bien marquées. L'ensoleillement, comparable à certaines régions méditerranéennes, avoisine les 2000 à 2200 heures par an. Quelques spécificités climatiques sont tout de même identifiées : le climat océanique aquitain concernant la plus grande partie du territoire, avec des hivers doux et des étés relativement chauds et tempérés par les brises marines ; le climat océanique du nord-ouest (Poitou) marqué par des précipitations modérées, des étés tièdes et des hivers frais mais sans excès ; le climat océanique limousin, teinté d'influences semi-continentales ; les micro climats océaniques basque, plus humide, et rochelais, plus ensoleillé ; le climat montagnard sur le massif pyrénéen.



Les précipitations sont plus importantes sur la façade Atlantique, les piémonts pyrénéens et les sommets et tendent à se réduire à mesure qu'on se dirige vers le continent et le nord-est

Si la donne climatique semble un atout prépondérant, le **territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'avère cependant particulièrement exposé au dérèglement climatique et de ce fait, menacé.** A ce titre, les travaux du Conseil Scientifique Régional AcclimaTerra, la feuille de route régionale NeoTerra, ainsi que les travaux de l'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique (ORACLE Nouvelle-Aquitaine) peuvent nous éclairer utilement sur l'état actuel du changement climatique en région et l'anticipation de ce dérèglement accéléré dans les années à venir.

Deux grandes tendances se dégagent:

D'une part, un changement observé ses dernières décennies, faisant le constat d'un réchauffement climatique accéléré à l'échelle de la planète, en autres en Europe et plus particulièrement en Europe du Sud dont la Nouvelle-Aquitaine fait partie :

- **températures annuelles moyennes** : l'augmentation tendancielle de la température est de 0,3°C par décennie sur la période d'observation (1953 à 2017). L'évolution des températures moyennes, homogène au sein de la région, est cohérente avec l'évolution observée sur l'ensemble de la France métropolitaine. La température moyenne annuelle en Nouvelle Aquitaine a augmenté au même rythme que sur l'ensemble de la France métropolitaine, à savoir d'environ 1°C sur le XXème siècle. Depuis le milieu des années 1980, l'accroissement important des températures s'est accentué, avec une augmentation supérieure à 0,3°C par décennie;

- **nombre de jours de gels par an** : au cours des 50 dernières années, le nombre annuel de jours de gel a décru en Nouvelle Aquitaine d'environ 1,0 à 5,0 jours par décennie, l'année 2014 ayant été marquée par les minima (plus faibles nombres de jours de gel) observés depuis 1960;

- **nombre de jours estivaux par an** : le nombre de jours estivaux par an a nettement augmenté en Nouvelle Aquitaine au cours des 50 dernières années : de plus de 4 à près de 6 jours par décennie pour les sites étudiés, soit une multiplication par 1,5 à 1,7 sur la période;

- **cumuls annuel et saisonnier des précipitations** : l'évolution tendancielle des précipitations depuis 1950 présente une variabilité spatiale importante. La situation des précipitations annuelles est actuellement relativement stable. Une baisse relative s'observe, certes, au cours des 10 dernières années, mais cette période est trop brève pour indiquer une tendance établie. Pour plus de précisions localement, l'importance est donnée à l'étude de l'évolution des précipitations saisonnières : c'est la période Juillet-Août-Septembre qui connaît une baisse des précipitations dont la tendance est de l'ordre de -6.5 mm/décennie. Cette baisse est cohérente avec les résultats obtenus à l'échelle nationale pour le XXème siècle. La période Janvier-Février-Mars est marquée par une baisse tendancielle modérée des précipitations. Les périodes Avril-Mai-Juin et Octobre-Novembre-Décembre connaissent une hausse tendancielle légèrement supérieure à 2 mm par décennie. Des valeurs qui dépendent fortement de la période d'étude considérée. Au cours des 30 dernières années, une diminution des pluies saisonnières s'observe en Janvier-Février-Mars et en

- **cumul annuel d'évapotranspiration potentielle (ETP)** : au cours des cinquante dernières années, l'évapotranspiration potentielle annuelle a augmenté dans les douze départements d'une valeur comprise entre 140 et 240 mm. L'augmentation de l'ETP annuelle est plus marquée à partir de la fin des années 1970, ce qui est concomitant avec l'augmentation plus rapide de la température. , traduisant un durcissement des conditions hydriques

- l'état actuel des études et moyens scientifiques à disposition ne permet pas aujourd'hui de déterminer avec certitude une fréquence et une intensité plus importante des vents, orages, épisodes de grêle en région.

D'autre part, un **réchauffement climatique global et local qui tend à s'amplifier**, potentiellement de manière exponentielle, dans les années et décennies à venir, impliquant les **impacts majeurs et multiples** suivant en termes de climat et de biodiversité :

- **climat et températures** : augmentation des températures moyennes, notamment en période estivale, avec une récurrence d'épisodes caniculaires ; régime des précipitations fortement perturbé avec une importante diminution en été et une légère augmentation en hiver, une accentuation du contraste entre les côtes et l'intérieur du territoire ; augmentation en conséquence de l'évapotranspiration, ne permettant plus une recharge des nappes phréatiques par les précipitations. **Globalement, le climat en Nouvelle-Aquitaine va glisser vers un profil climatique méditerranéen.**

- **zones littorales** : les 970 km de côtes vont être impactés par la montée du niveau de la mer (entre 30 et 80 cm selon les scénarios climatiques du GIEC) et par des phénomènes d'érosion côtière liés aux vents et courants (recul de 1 à 3 mètres par an de la côte sableuse prévu). Qu'il s'agisse de «reculer» face à ces menaces ou de construire des ouvrages de protection pour en atténuer les effets, les choix devront être faits avec une anticipation de quelques décennies;

- **zones humides** : réservoir de biodiversité constituant une zone d'interface complexe entre océan et continent, à l'image des marais charentais ou poitevins. Leur protection est déjà une urgence. Si rien n'est fait pour sauvegarder ces zones servant d'« amortisseur climatique », elles ne joueront plus leur rôle de protection contre les événements climatiques extrêmes en atténuant la puissance des tempêtes, la force et la vitesse des vagues;

- **eau** : les ressources en eau de Nouvelle-Aquitaine sont importantes. Toutefois, si l'on souhaite préserver les nappes d'eau profondes et fragiles, les ressources en eau pour le territoire vont, à court terme, devenir un facteur limitant. On constate en effet chaque année une diminution des moyennes des débits des cours d'eau. Cette tendance va s'accroître, avec des étiages qui seront plus sévères, à la fois en intensité et en durée. La disponibilité de l'eau est déjà menacée et le sera encore davantage dans les prochaines années avec, en filigrane, des risques de conflits liés au partage de la ressource. Or, l'accès à l'eau potable dépend des prélèvements effectués dans les nappes souterraines et les rivières. Selon le Centre d'Information sur l'Eau, si l'eau venait à manquer dans ces milieux du fait du manque de régularité des flux* combinée à des stocks mal régénérés, alors la quantité d'eau potable pour couvrir les besoins de la population néo-aquitaine deviendrait insuffisante;

- autre menace avérée, **la modification des propriétés physico-chimiques et parfois microbiologiques des eaux douces**. Elle est à craindre également du fait de l'élévation du niveau de la mer et du risque d'intrusion saline, notamment pour deux zones classées à sensibilité forte avérée : la rive gauche de l'estuaire de la Gironde et la côte située aux alentours de La Rochelle;

- **les effets attendus sur la biodiversité** : sur le volet de l'érosion de la biodiversité, les prévisions d'aggravation s'appuient sur des constats déjà observables. **La disparition alarmante des oiseaux des champs** est un indicateur de la détérioration de l'ensemble du réseau trophique (insectes, dont les papillons et les pollinisateurs, la microfaune des sols, la flore adventice), comme l'ont mis en évidence le programme français STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs, réseau de sciences participatives porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle) et le CNRS de Chizé. Les chercheurs estiment depuis début 2018, qu'en moyenne les populations d'oiseaux communs dans les campagnes françaises se sont réduites d'un tiers en 15 ans. Ce déclin **touche également les insectes**, avec une perte de 75% de leur abondance en 25 ans, notamment les papillons diurnes, les abeilles sauvages et coléoptères carabiques (qui ont des effets positifs sur les rendements des cultures). Les écosystèmes sont et seront aussi fortement impactés, allant de la dégradation de leur état de conservation et de leur fonctionnalité jusqu'à leur disparition.

- Si la **dynamique d'érosion** n'est pas stoppée, il est donc prévisible que les socio-écosystèmes qui en dépendent vont être à leurs tours fortement impactés dans leur fonctionnement et production, notamment toutes les filières économiques, filières santé, etc. La société humaine n'a donc plus le choix : elle doit modifier ses pratiques agricoles, foncières, ses comportements et modèles de développement en mutant vers des solutions fondées sur la nature.

**Les territoires les plus exposés au changement climatique
(Projet de CPER Nouvelle-Aquitaine 2021-2027)**

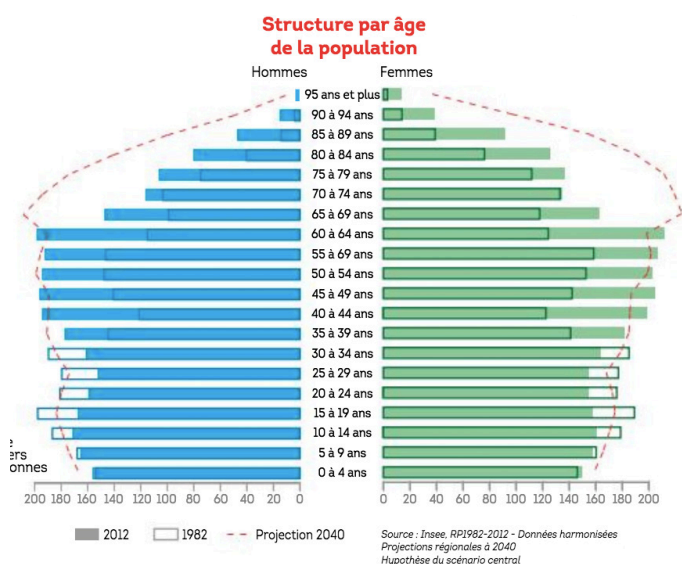


Ce constat dramatique impose une prise de conscience collective mondiale et l'aboutissement d'actions concrètes. Il est désormais indispensable de prévoir, d'appréhender, d'anticiper, et de s'adapter au changement climatique et à ses impacts directs et indirects locaux. Cette nécessité touche évidemment le domaine du sport, les pratiques sportives et les politiques sportives, les aménagements et les équipements sportifs. Les pistes à explorer sont multiples: adaptation et adaptabilité des pratiques sportives, rénovation-construction-aménagements d'espaces et bâtis sportifs dans une démarche architecturale et urbaine éco-responsable/durable/bioclimate, sensibilisation des populations sportives et dirigeants aux risques majeurs, à la préservation des environnements de pratiques sportives, à la réduction des déchets et l'utilisation d'énergies, moyens de déplacements, travail sur les impacts des événements sportifs majeurs et/ou hebdomadaires,... Il s'agit de ne rien exclure qui soit susceptible d'agir dans une perspective d'une part, d'atténuation des effets du changement climatique, et, d'autre part, de résilience des territoires locaux et populations.

La richesse et l'hétérogénéité des reliefs, climats et paysages sont autant de facteurs à l'influence décisive sur le caractère dynamique et attractif du territoire en matière de pratique sportive. Ils permettent en effet, d'une part une répartition des pratiques sur ce territoire, et, d'autre part, garantissent la diversité et diversification de ces pratiques, mais aussi des publics «touchés» et des espaces ou équipements associés.

A.2. LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET LA RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

PYRAMIDE DES ÂGES (ATLAS RÉGIONAL 2018)



La Nouvelle-Aquitaine, une région âgée mais qui attire toujours : entre 2013 et 2018, la Nouvelle-Aquitaine, toujours aussi attractive, gagne 136 000 habitants, en dépit d'un solde naturel négatif (nombre de naissances inférieur aux décès). Département parmi les plus prisés durant la période précédente, la Dordogne perd désormais de la population. La croissance démographique de la région se concentre surtout en périphérie des principaux pôles d'emplois et de population. Les tendances néo-aquitaines d'évolution démographique se caractérisent globalement par un vieillissement, une métropolisation et une littoralisation de la population.

Un déficit naturel et un dynamisme migratoire : au 1er janvier 2018, avec 5 979 778 habitants, la Nouvelle-Aquitaine rassemble 9 % de la population française. Derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France, elle se classe donc 4^{ème} devant de très peu l'Occitanie. Entre 2013 et 2018, sa population croît en moyenne chaque année de 0,5 % (+ 0,4 % pour la moyenne nationale). Elle gagne 136 000 personnes en cinq ans, quand la différence entre les naissances et les décès lui en fait perdre 27 000. Ainsi, la Nouvelle-Aquitaine partage, avec la Corse, la caractéristique d'être la seule région dont l'évolution de population est freinée par un déficit naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période).

Toutefois, l'attractivité néo-aquitaine est parmi les plus fortes de France: son excédent migratoire apparent (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période). Toutefois, l'attractivité néo-aquitaine est parmi les plus fortes de France: son excédent migratoire apparent (différence entre la variation de la population entre deux recensements et le solde naturel au cours de la même période, intégrant les migrations intérieures françaises et venant de l'étranger) soutient la croissance démographique de la région.

1,6 MILLION D'HABITANTS

La Gironde concentre plus d'un quart de la population régionale, suivie des Pyrénées-Atlantiques et de la Charente-Maritime. Comme en 2013, la Gironde est le 7^e département le plus peuplé de France, alors qu'à l'autre bout du spectre, la Creuse conserve son avant-dernière place devant la Lozère, avec moins de 120 000 habitants. Entre 2013 et 2018, la Gironde figure aux premières positions du classement national en termes d'évolution moyenne. Les autres départements littoraux, la Vienne et les Deux-Sèvres gagnent également des habitants. Dans les autres départements, la population varie peu, hormis un recul plus marqué en Creuse mais également en Dordogne. Par rapport à la période antérieure 2008-2013, la croissance de la population ralentit notablement dans les Landes, la Dordogne et le Lot-et-Garonne. À l'image de la région et à l'exception de la Gironde et de la Vienne, un déficit naturel ou un solde nul persistent dans tous les départements. Comme entre 2008 et 2013, la contribution du déficit naturel à l'évolution de la population de la Creuse est la plus forte de France (-0,9 %), loin derrière la Nièvre (-0,6 %). Aires d'attraction des villes : les pôles progressent moins que les couronnes. Entre 2013 et 2018, les plus grandes aires d'attraction des villes, d'une part (définies principalement à partir de critères de densité et de population totale, et d'un seuil d'emplois. Les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle constituent sa couronne.), et de nombreuses couronnes des pôles néo-aquitains, d'autre part, portent la croissance démographique de la région.

Si la population progresse en moyenne de 0,4 % par an dans les pôles, elle augmente presque deux fois plus dans leurs couronnes : de nombreux ménages s'y installent, notamment dans celles des pôles les plus peuplés, pour rester proches des emplois tout en bénéficiant de logements plus grands ou plus accessibles à l'achat. C'est dans les aires de plus de 200 000 habitants que la population croît le plus, en particulier dans celles de Bordeaux, Bayonne et La Rochelle, avec + 1 % par an. En attirant en particulier de nombreux jeunes actifs, grâce aux opportunités d'études supérieures et d'emplois, ces aires échappent au déficit naturel observé plus largement dans la région.

+ 1%

**PAR AN DANS LES AIRES
DE PLUS DE 200 000
HABITANTS**

+ 0,4%

**DE CROISSANCE
DÉMOGRAPHIQUE
PAR AN DANS LES PÔLES**

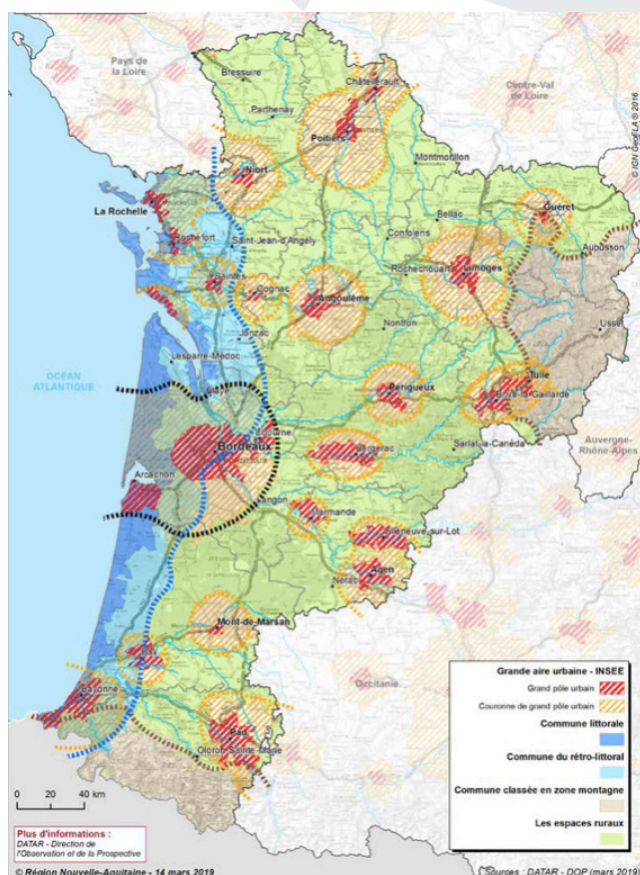
Un littoral toujours attractif : La croissance de sa population, particulièrement marquée sur le littoral, en fait de la Nouvelle-Aquitaine un des espaces les plus attractifs du territoire français. La région devance ainsi l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de dynamisme démographique. Entre 2012 et 2017, seuls cinq départements portent la croissance démographique régionale : les quatre littoraux et la Vienne. Pourtant, entre 2007 et 2012, la population augmentait encore dans dix des douze départements. Mais le vieillissement s'accroît, entraînant plus de décès tandis que le nombre de femmes en âge de procréer diminue: le solde naturel s'est ainsi dégradé partout et ne reste positif qu'en Gironde et très légèrement dans la Vienne. Entre 2012 et 2017, le rythme de croissance se maintient à plus de 1 % en Gironde, territoire qui attire toujours beaucoup de nouveaux arrivants. Il reste élevé dans les Landes en dépit d'un recul, dans les Pyrénées-Atlantiques où il est stable, et en Charente-Maritime malgré un solde naturel qui fléchit de 0,2 point. Les Deux-Sèvres perdent de leur dynamisme, comme le Lot-et-Garonne et la Dordogne où le déficit naturel se creuse aussi de 0,2 point. Pour les autres départements, la tendance observée sur la période quinquennale précédente se confirme, à la légère dégradation du solde naturel près

Les espaces peu denses, plus présents et attractifs dans la région: la moitié de la population néo-aquitaine réside dans une commune peu ou très peu dense, contre un tiers au niveau national. L'autre moitié vit dans des espaces densément peuplés ou à densité intermédiaire (centres et clusters urbains), moins représentés dans la région. Les espaces peu denses regroupent 44 % de la population contre 29 % au niveau national.

De 2007 à 2017, la population y a augmenté de 174 800 habitants, soit 53 % des gains régionaux. En Nouvelle-Aquitaine, les espaces peu denses sont particulièrement dynamiques avec une attractivité parmi les plus fortes de France pour ce type d'espaces. Le solde naturel y est en revanche légèrement négatif, comme en Occitanie, alors qu'il est nul ou positif dans les espaces comparables des autres régions.

« DE 2007 À 2017, LA POPULATION A AUGMENTÉ DE 174 800 HABITANTS, SOIT 53 % DES GAINS RÉGIONAUX. »

LES GRANDS TYPES DE TERRITOIRES (PROJET DE CPER NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)



Sur le plan démographique, la Nouvelle-Aquitaine accumule donc les **contrastes de peuplement et une répartition de la population très inégale sur l'ensemble du territoire régional** : la Gironde et ses 1,6 millions d'habitants contre la Creuse, deuxième département le moins peuplé de France ; des densités de population par département allant du simple au septuple (Gironde : 159 hab./km², la Creuse 21 hab./km²) ; 3 départements sur les douze avec une densité de population supérieure à la moyenne régionale (Gironde, Charente-Maritime, Pyrénées-Atlantiques tous 3 littoraux). La Nouvelle-Aquitaine demeure cependant une région moyennement peuplée, avec une densité de population (71 hab./km²) nettement inférieure à celle de la France métropolitaine (119 hab./km²). Ce qui confirme le faible nombre de grandes villes et une urbanisation relativement modérée.



ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

L'organisation administrativo-territoriale multiscalaire et la répartition de la population sur le territoire néo-aquitain : la région Nouvelle-Aquitaine, région administrative créée par la réforme territoriale de 2015 qui **fusionne les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes**, est limitée par les Pays de la Loire au nord-ouest, le Centre-Val de Loire au nord, l'Auvergne-Rhône-Alpes à l'est, l'Occitanie au sud-est et par l'Espagne au sud. Elle regroupe **12 départements**, dont les trois plus grands départements de la France métropolitaine (Gironde, Landes et Dordogne) qui, respectivement avec 9 976 km², 9 243 km² et 9 060 km², occupent le tiers de la surface totale de la région. Les départements comptent de 200 à 546 communes et leur superficie varie de 5 300 km² à près de 10 000 km². Le nombre de communes par département augmente en général avec la superficie du département. Les Landes et la Haute-Vienne font cependant figure d'exception, avec une superficie communale moyenne élevée (plus de 27 km² contre 18 km² sur l'ensemble de la région), suivis de près par la Vienne (24,9 km²). La région compte 4 404 communes. 88 % ont moins de 2 000 habitants et plus de 50 % ont moins de 500 habitants. Ces communes faiblement peuplées sont particulièrement caractéristiques de la Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques.

L'organisation territoriale de la région Nouvelle-Aquitaine se structure autour de **155 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** : 1 Métropole, 2 Communautés Urbaines, 24 Communautés d'Agglomération et 128 Communautés de Communes. Les Communautés d'Agglomération regroupent 21,3 % des communes de la région, les Communautés de Communes 77,1 %. Le nombre d'EPCI est très variable d'un département à un autre : de 7 dans la Creuse et dans les Deux-Sèvres à 28 en Gironde. Bordeaux Métropole couvre 12,8 % de la population de la région. Les Communautés Urbaines et les Communautés d'Agglomération en concentrent 44,2 %, et leur taille varie de 28 800 habitants à 298 500 habitants. Les Communautés de Communes couvrent 46 % de la population régionale. Dans les Landes et dans la Creuse, plus de 70 % de la population est située dans une Communauté de Communes. Dans les Pyrénées-Atlantiques 69 % des habitants résident dans une Communauté d'Agglomération. 38 % des Communautés de Communes ont moins de 15 000 habitants.

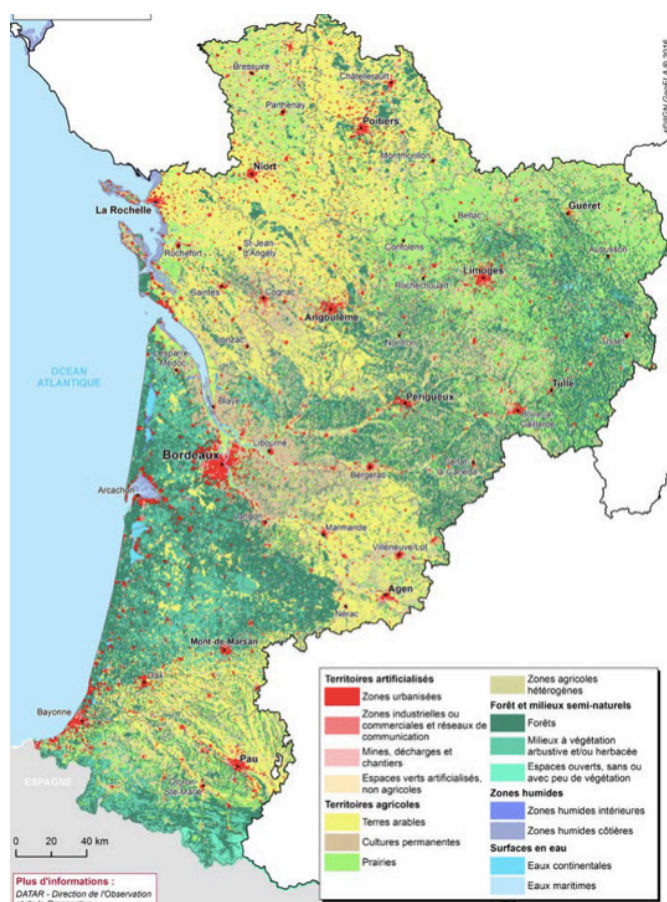
Sa capitale régionale, Bordeaux, est au cœur d'une agglomération de près de 970 000 habitants, la septième au niveau national. Seule structure intercommunale de la région à avoir le statut de Métropole depuis le 1er janvier 2015, elle tend à devenir une mégalopole régionale intégrant dans son aire urbaine future le Bassin d'Arcachon, fruit de décisions émanant notamment de différentes politiques d'aménagement régional et du territoire et régional. Bordeaux étend désormais son influence sur tout le quart sud-ouest de la France, aux limites d'influences de Toulouse, Nantes ou San Sébastian. La Métropole accroît particulièrement son rayonnement influent sur toute sa région, du fait, en particulier, de ses fonctions administratives et de commandement régional, et de son lien historique privilégié et territorial entretenu avec Paris, la mise en fonction de la LGV venant renforcer cette réalité.

Trois autres villes à l'échelon intermédiaire exercent dans la région un rôle important mais toutefois secondaire, comparativement à Bordeaux : Limoges (131 1479 habitants et plus de 208 705 habitants dans son agglomération), Poitiers (88 665 habitants et plus de 131 499 habitants dans son agglomération) et Pau (76 275 habitants et près de 200 401 habitants dans son agglomération). Toutes les trois sont situées en «marges territoriales» de Bordeaux, et pour les deux premières, sont d'anciennes capitales régionales respectivement de l'ex Limousin et l'ex Poitou-Charentes. Aucune de ces trois villes n'exerce à ce jour un véritable contrepoids face à Bordeaux dans l'armature urbaine régionale.



L'occupation du sol de la région Nouvelle-Aquitaine est représentative de celle observée en France métropolitaine. Les territoires agricoles, à savoir les cultures permanentes, les terres arables, les zones agricoles hétérogènes et les prairies, occupent 60 % du territoire. La part de forêt est supérieure de 2 points à la part nationale, du fait de la présence du massif landais (988 000 ha) et du taux de boisement élevé en Dordogne et en Limousin. La part des territoires artificialisés est de 4,2 %, soit inférieure de 1,4 point à celle de la France métropolitaine. Ces territoires comprennent les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales, les réseaux de communication et les espaces verts artificialisés non agricoles. **Entre 2006 et 2012, la surface des territoires artificialisés a progressé de 12 % (soit près de 38 000 ha supplémentaires). Les territoires agricoles et les forêts et milieux naturels se sont rétractés de 0,5 %.** L'artificialisation, en nombre d'hectares, est la plus marquée en Gironde, dans les Landes et en Charente-Maritime. Les territoires agricoles reculent le plus en Gironde et en Charente-Maritime quand ils progressent dans Les Landes (plus de 8 800 hectares). La diminution des forêts et milieux naturels est importante dans les Landes. (Source : CO-RINE Land Cover 2012)

OCCUPATION DU SOL (PROJET DE CPER NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)



A.3. UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE DYNAMIQUE : LES SECTEURS DU TOURISME ET DES TRANSPORTS

L'économie de la Nouvelle-Aquitaine est considérée comme dynamique et de ce fait attractive. La Région est classée au troisième rang français pour son PIB et en cinquième position pour le nombre de créations d'entreprises (tous secteurs confondus). Les secteurs économiques majeurs sont la filière agricole très diversifiée (la Nouvelle-Aquitaine 1ère région agricole d'Europe en termes de chiffre d'affaires - agriculture, viticulture, conchylicultures, sylviculture, etc.), la filière bois, la filière industrielle (aéronautique, spatiale, secteur de la défense, para-chimique et pharmaceutique, céramique), la filière tertiaire avec l'enseignement supérieur et la recherche (le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine est celui qui investit le plus en matière d'innovation et recherche derrière celui de l'Île-de-France, avec un potentiel s'appuyant sur ses cinq Universités, plusieurs Grandes écoles et Technopoles), l'image et le numérique, les services financier / mutuelles d'assurances (Niort 4ème ville de France), le tourisme.

LE TOURISME, SECTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

9%
**DE L'ÉCONOMIE
TOURISTIQUE
EN FRANCE.**

Le tourisme est l'une de ses filières les plus développée en Nouvelle-Aquitaine, en tête des régions françaises dans ce secteur, avec 110 000 d'emplois liés. La filière génère 16 milliards d'euros de consommation touristique, soit 9 % du PIB régional. La Nouvelle-Aquitaine se classe au quatrième rang des régions françaises pour la consommation touristique derrière la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie. A elle seule, la Région pèse 9 % de l'économie touristique en France. A titre de comparaison, le PIB régional, tous secteurs d'activité confondus, ne contribue que pour 7,5 % au PIB national.



ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

Avec **28,1 millions de touristes** dont 24,7 millions de touristes français accueillis et 175 millions de nuitées dont 152 millions générées par des voyageurs hexagonaux, la région Nouvelle-Aquitaine arrive en tête des destinations les plus fréquentées par les Français.

28,1 MILLIONS DE TOURISTES

Riche d'un patrimoine naturel, culturel, historique et architectural important, la Nouvelle-Aquitaine exerce donc une forte attraction touristique. **Le littoral atlantique** représente une destination touristique majeure où se déploie une grande variété de sites et d'activités, entre autres sportives et de loisirs : 72 ports de plaisance, dont 48 en Charente-Maritime, parmi lesquels celui de La Rochelle, 1er de l'Atlantique européen, activités maritimes, nautiques et aquatiques, en mer, sur les vagues et sur les nombreux étangs et plans d'eaux, activités terrestres et aériennes sur les plages, sur les dunes, sur les bords des plans d'eau et en massifs forestiers, parcours de golf et courts de tennis de grande notoriété à proximité d'aires urbaines, etc. **Sur tout le territoire régional, des sites naturels d'exception** concourent à l'attractivité de la région : le Parc National des Pyrénées, les Parcs Naturels Régionaux (Landes de Gascogne, Périgord Limousin, Millevaches en Limousin, Marais poitevin, Médoc - en projet), la Dune du Pilat, les vignobles de Bordeaux et de Cognac, l'estuaire de la Gironde, les vallées de la Dordogne, de la Vézère, de la Charente, de la Vienne et de la Sèvre niortaise, les sites préhistoriques et spéléologiques, les nombreux sentiers littoraux, etc. La région abrite **un patrimoine historique et architectural de premier plan** : abbayes sur la route de Compostelle, bastides du Moyen-Âge, patrimoine roman dans l'aire de Poitiers, ensemble architectural des XVIIe et XVIIIe siècles à Bordeaux, le 1er d'Europe, sites préhistoriques et châteaux en Périgord et Limousin, etc.

Sept sites sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : Bordeaux Port de la Lune, les sites préhistoriques et grottes ornées de la Vallée de la Vézère (14 sites), la Juridiction de Saint-Émilion, l'abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe, les fortifications de Vauban de l'ensemble du verrou de l'estuaire – citadelle de Blaye, Cussac-Fort-Médoc, Fort-Pâté – et de Saint-Martin-de-Ré, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Par ailleurs, le bassin de la Dordogne est classé réserve mondiale de biosphère UNESCO ; la tapisserie d'Aubusson et les ostensions septennales limousines sont quant à elles inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel

7 SITES CLASSÉS À L'UNESCO

de l'humanité. La région compte enfin **27 « Villes et pays d'art et d'histoire », 28 « plus beaux villages de France » et 10 « plus beaux détours de France »** que l'on retrouve de façon privilégiée en Dordogne mais aussi en Charente-Maritime, en Corrèze et dans les Pyrénées-Atlantiques. **13 « petites cités de caractère »** maillent le nord-ouest de la région.

Le secteur du tourisme entretient de **fortes interactions et transversalités avec le secteur du sport et des loisirs**. Le **tourisme sportif** peut être notamment décliné selon les motivations des personnes concernées, en insistant sur la place et l'importance de la destination pour laquelle un projet précis a été défini. C'est le projet structurant qui est souvent déclencheur de l'action, et l'expérience sportive est alors prépondérante dans l'expérience touristique : le **tourisme actif**, dont la destination permet une à plusieurs possibilités de pratiques sportives et/ou de loisirs ciblées, le tourisme spectacle, qui consiste à se déplacer pour assister à une manifestation sportive généralement d'envergure importante, le tourisme culturel, rattaché à la visite d'équipements sportifs les plus emblématiques, musées sur le sport, sites de pratiques à dimension environnementale forte, etc. C'est dans les sociétés européennes et nord-américaines que s'est le plus développé le tourisme sportif, en interaction avec l'économie, la culture et en lien direct avec le degré de développement sportif du territoire local.

Une offre d'activités culturelles et récréatives diversifiée renforce l'attrait touristique de la région Nouvelle-Aquitaine, avec un nombre important de musées, lieux propices aux visites, sites remarquables à divers égards et parcs de loisirs. Les sites et équipements de loisirs les plus visités (plus de 100 000 entrées par an) sont notamment le Futuroscope de Poitiers (1,6 million d'entrées en 2014), l'Aquarium de La Rochelle (800 000 entrées), le zoo de la Palmyre, la Cité internationale de la bande-dessinée d'Angoulême, la Cité de la Céramique de Limoges, le train touristique de la Rhune, le parc Walibi d'Agen, les musées et la Cité du Vin et Cap Sciences à Bordeaux, etc.

**1,6 MILLION
D'ENTRÉES AU
FUTUROSCOPE**



ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

L'offre d'équipements de loisirs est composée d'un nombre important de golfs, répartis sur l'ensemble du territoire, de centres de thalassothérapie sur le littoral atlantique et de stations thermales, en particulier dans les Landes, premier département thermal de France par la fréquentation. Les Pyrénées-Atlantiques comptent six stations de ski et activités nordiques, la Corrèze deux et la Creuse une. L'offre en grands équipements sportifs voués au sport-spectacle et compétitions y est également prépondérante : stades, arenas et/ou palais des sports, patinoires, équipements ou complexes spécialisés, etc.

On notera que tous les territoires sont, peu ou prou, concernés: le tourisme urbain et d'affaire est important, en particulier à Bordeaux, destination privilégiée; le tourisme balnéaire également, avec le phénomène d'héliotropisme; le tourisme de montagne tend à s'affirmer sur les quatre saisons et le tourisme à la campagne, en arrière pays littoraux, plaines et plateaux est bien présent. La Région compte en effet bon nombre d'espaces, de sites, de villes et d'attractions touristiques liés à son patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel, permettant une offre touristique particulièrement diversifiée et complète, avec une tendance notable: le développement de séjours sportifs de quelques jours, organisés autour de plusieurs sites et activités sportives, depuis Bordeaux jusqu'aux espaces périphériques propices à la pratique des sports de nature.

Un vaste réseau d'itinéraires cyclables irrigue le territoire régional et favorise un tourisme à la fois sportif et de nature. La région est traversée du nord au sud par deux Euro-Véloroutes (itinéraires européens) : la Vélodyssée (474 km entièrement ouverts), qui longe la façade maritime atlantique de La Rochelle à Hendaye, et la Scanibérique (815 km dont 360 km ouverts) qui aborde la région à hauteur de Châtelleraut pour la quitter à la frontière espagnole. Ces 2 itinéraires sont des tronçons d'un réseau européen reliant la Norvège au Portugal, du Cap Nord à Sagres (Vélodyssée) et de Trondheim à Saint-Jacques-de-Compostelle (Scanibérique). La région compte également 1 610 km de voies nationales et régionales, parfois communes avec les tronçons européens et réparties en une dizaine d'itinéraires : 700 km sont déjà ouverts à la circulation des vélos. Il convient d'ajouter à ces grands axes les nombreuses pistes cyclables qui ont été mises en service localement par les départements, communes, ou intercommunalités ou qui sont inscrites dans les trois schémas régionaux véloroutes et voies vertes.

PISTES CYCLABLES EN NOUVELLE-AQUITAINE 'APRÈS LE SCHÉMA RÉGIONAL DES VÉLO- ROUTES 2020 - 2030



Si l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine reste forte, tout l'enjeu de la Région est de consolider la compétitivité des entreprises sectorielles, très majoritairement des petites et moyennes entreprises (PME), d'anticiper les évolutions du secteur (notamment en termes d'e-tourisme), et de **s'engager avec ambition vers un tourisme durable et solidaire**, conciliant développement économique, qualité de vie des habitants et préservation des espaces souvent fragiles, paradoxalement les plus attractifs et soumis à une pression démographique et touristique de plus en plus forte.

LE SECTEUR DES TRANSPORTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le réseau de transports régional est pleinement intégré aux réseaux français et européen, affirmant la trame urbaine hiérarchisée. Située à la charnière entre Paris / l'Europe du Nord et la Péninsule Ibérique, la Nouvelle-Aquitaine est traversée par **2 grands axes routiers Nord – Sud** : d'une part, l'A10 Bordeaux - Paris et l'A63 Bordeaux - Bayonne en direction de Madrid, desservant la façade atlantique ; d'autre part, l'A20 passant par Limoges et Toulouse en direction de Barcelone. **Deux axes majeurs desservent également l'Est au départ de Bordeaux** vers Clermont-Ferrand – Lyon (A89) et vers Toulouse (A62). Ils sont complétés au Sud par un axe autoroutier (A64) entre Bayonne et Toulouse. **Dans la partie Nord, plusieurs itinéraires font partie de la RCEA (Route Centre Europe Atlantique)** dont l'aménagement facilitera le désenclavement vers l'Est. Dans la partie Sud, l'autoroute A65 Bordeaux-Pau complète les axes Nord - Sud dans le bassin aquitain et offre une autre opportunité de franchissement des Pyrénées vers l'Espagne, via l'axe E7 et le tunnel du Somport. Les autres axes routiers importants assurent des liaisons avec les principales villes de la région ou des régions voisines.

Le réseau ferroviaire de la région Nouvelle-Aquitaine s'étend sur près de 3 500 km dont près de 3 200 km sont ouverts à la circulation de voyageurs. Plus de 40 % de ce réseau est électrifié. Un réseau sur lequel TGV, trains Intercités, TER et trains du quotidien proposent une offre complémentaire aux différents usagers. Depuis 2017, la LGV - SEA (Ligne à grande vitesse Sud - Europe Atlantique) est en service entre Tours et Bordeaux, plaçant Bordeaux à 2h05 de Paris et à 50 minutes de Poitiers. D'autres projets sont en cours : les LGV Bordeaux - Toulouse, Bordeaux - Dax, Bordeaux - Espagne, ou encore Poitiers - Limoges, la régénération de la ligne POLT (Paris, Orléans, Limoges, Toulouse), la modernisation du réseau classique, etc. La revitalisation et/ou la réouverture de lignes locales mais aussi internationales sont également en cours ou en projet (ex : Pau - Canfranc).

40%
**DU RÉSEAU FERROVIAIRE DE LA RÉGION
EST ÉLECTRIFIÉ**



6,4%
**DU TRAFIC PORTUAIRE
MÉTROPOLITAIN SONT
REPRÉSENTÉS PAR LES 4
PORTS DE LA RÉGION**

Deux des sept **grands ports maritimes** métropolitains sont situés en Nouvelle-Aquitaine : La Rochelle et Bordeaux, respectivement aux 6ème et 7ème rangs; sans oublier le port de Bayonne sous statut régional et le port de Rochefort Tonnay-Charente sous statut départemental. En 2015, les 4 ports de la région ont traité plus de 21 millions de tonnes de marchandises représentant 6,4 % du trafic portuaire métropolitain. Notons la particularité du grand port maritime de La Rochelle, le seul port en eau profonde de la façade Atlantique, et de celui de Bordeaux Port Atlantique, avec ses sept terminaux et une situation particulière sur le plus vaste estuaire d'Europe. Le transport fluvial est tout aussi important, avec un nombre conséquent de voies navigables, en partie utilisées à des fins sportives et de loisirs.

Plus de **7,9 millions de passagers** commerciaux ont été comptabilisés en 2015 dans les **7 principaux aéroports de la région** Nouvelle-Aquitaine que sont Bordeaux-Mérignac, Pau-Pyrénées, Biarritz-Pays Basque, Limoges, Bergerac-Dordogne-Périgord, Poitiers Biard, La Rochelle - Île de Ré; soit une croissance de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est supérieure à celle de l'ensemble des aéroports français (+3,1 % pour les aéroports de France métropolitaine, +3,3 % pour les aéroports de province). Les aéroports de la région sont particulièrement marqués **par le trafic international qui représente 42 % des passagers.**

Quant aux **réseaux locaux de transports urbains**, notamment dans la Métropole bordelaise et dans les Communautés d'Agglomérations - voire dans certaines Communautés de Communes comme Oloron-Ste-Marie (64) - , leur développement est guidé par le souci de s'orienter **vers une mobilité durable et des modes de transports plus propres et doux**: usage des transports en commun et développement des pistes cyclables notamment en milieu urbain, par exemple.

Le SRADDET met en évidence la nécessité, pour le tissu urbain hiérarchisé de métropoles, de villes et de villages, de s'appuyer sur un réseau d'infrastructures de transport efficient, capable de répondre aux besoins de mobilité y compris quotidiens des voyageurs et des marchandises. Le réseau y est décrit globalement comme dense et cohérent. La complémentarité entre les modes de transport et les bonnes connexions entre les réseaux national, régional, urbain et rural, doivent guider l'optimisation de l'organisation des transports afin de faciliter les déplacements et échanges. Un effort particulier doit porter, dans les années à venir sur l'organisation des correspondances et rabattements autour d'un réseau de pôles d'échanges de qualité et accessibles à tous, de nature à favoriser l'accessibilité aux sites, itinéraires, espaces, équipements et aménagements sportifs et de loisirs. La localisation et le positionnement de la métropole bordelaise et les liaisons ferroviaires et aéroportuaires vers les principales capitales européennes constituent

ACCESSIBILITÉ TERRITORIALE – ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX RÉSEAUX DE TRANSPORTS (PROJET DE CPER NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)



également un atout important pour la visibilité et l'attractivité entre autres sportive, de loisirs et touristique néo-aquitaines. Cette situation géographique stratégique ouest-européenne doit être valorisée et renforcée, afin de promouvoir la région comme un lieu d'accueil privilégié de séjours touristico-sportifs et d'excursion, de séjours de préparation de délégations sportives étrangères (dans le cadre par exemple des Centre de Préparation au Jeux - CPJ), de stages sportifs de haut niveau de fédérations sportives ou de clubs phares français et européens, d'évènements sportifs d'ampleur internationale (Championnats ou Coupes du Monde, épreuves de Jeux Olympiques et Paralympiques, etc.), tant pour les pratiquants que pour les spectateurs.

En matière de transport et de mobilité, notons enfin l'une des ambitions portée par la feuille de route NéoTerra de la Région Nouvelle-Aquitaine: développer les mobilités « propres » pour tous. La réussite de cet objectif, pouvant être en lien direct avec le développement du sport santé, repose sur 3 défis: réduire la dépendance à la voiture, favoriser le report modal des marchandises vers le ferroviaire et le maritime, et accompagner le développement des motorisations alternatives.

A.4. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES, CONSTATS ET PERSPECTIVES RÉGIONALES

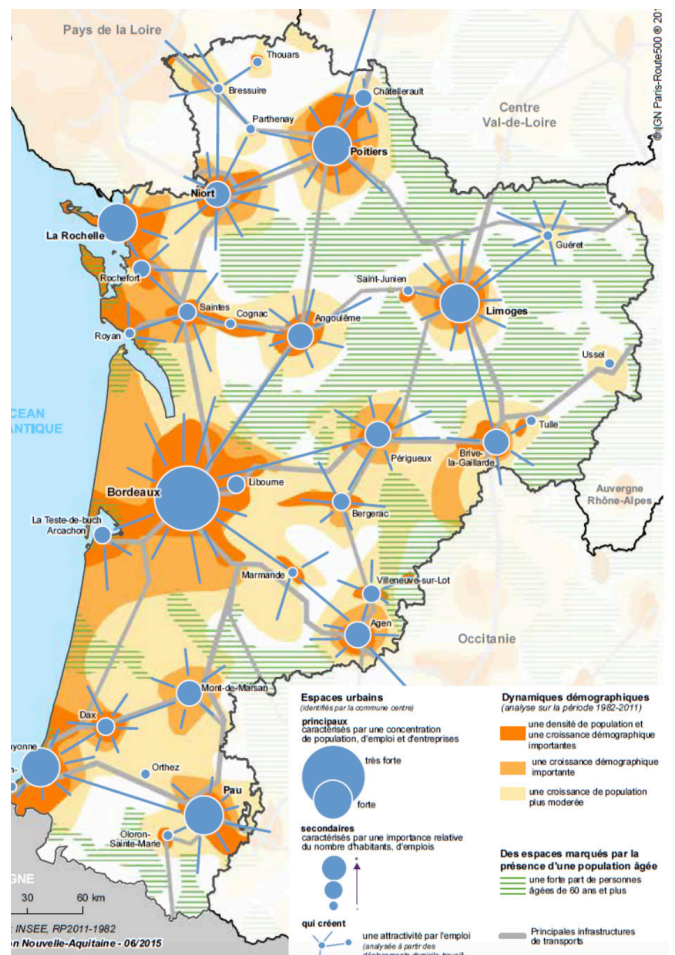
L'approche des dynamiques territoriales présentée ici repose sur le croisement de données de population et d'emploi et en propose une lecture schématique. Cette analyse montre l'importance de la métropole bordelaise et de 5 autres espaces urbains : Pau et Bayonne pour la partie sud de la région, La Rochelle, Poitiers et Limoges pour sa partie nord sont caractérisés par leur forte concentration de population et d'emplois. D'importants établissements en termes d'effectifs salariés y sont implantés. Des espaces urbains secondaires, aux caractéristiques similaires mais de moindre taille, complètent cette organisation territoriale. Leur nombre d'habitants et d'emplois reste conséquent mais apparaît nettement moins important. L'importance des déplacements domicile-travail montre les liens existants entre les espaces urbains et leur propre attractivité par l'emploi. **Concernant les dynamiques démographiques**, la plupart des zones urbaines et les zones périurbaines sont des espaces où, sur l'ensemble de la période 1982-2011, la croissance de population est importante. **L'ouest du territoire régional**, de la Charente-Maritime aux Pyrénées-Atlantiques, est caractérisé par une dynamique démographique importante et ancienne, fortement liée à l'attractivité du littoral. **La partie est du territoire régional** est marquée par la présence plus importante d'une population plus âgée : les personnes âgées de plus de 60 ans y sont présentes dans des proportions nettement supérieures. Cette caractéristique se retrouve au sud des Pyrénées-Atlantiques ou entre Mont-de-Marsan et Agen.

Le Projet de CPER Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 (« portrait de territoire »), ainsi que le SRADDET Nouvelle-Aquitaine (« La Région en chiffres clés »), met en évidence les 5 constats suivants qu'il peut également apparaître pertinent de répertorier ici :

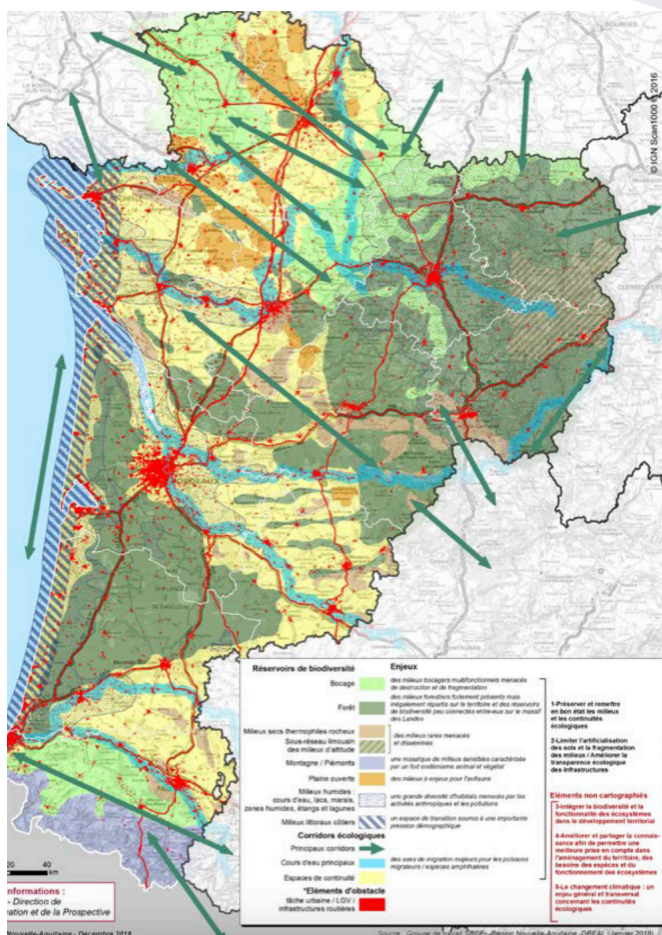
1er CONSTAT/ Une région attractive et dynamique qui fait face à de multiples transitions démographiques, économiques, climatiques :

- Une forte attractivité démographique avec une population inégalement répartie et une problématique de vieillissement notamment dans les espaces ruraux.
- Un niveau de vie médian des ménages néo-aquitaine comparable à celui observé en France de province, plus élevé au sein des grands pôles et de leurs couronnes mais plus faible dans les espaces hors de l'influence des villes.
- Une économie régionale dynamique, percutée par la crise sanitaire.
- Le choc massif et brutal produit par la pandémie de coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une grave crise.
- Des activités majeures - agriculture, forêt, tourisme - soumises aux conséquences des dérèglements climatiques
- Un écosystème régional de recherche et d'innovation connaît une montée en puissance scientifique et technologique : 11 pôles de compétitivité et 70 clusters sur le territoire, vecteurs d'innovation dans les entreprises.

DYNAMIQUES TERRITORIALES (ATLAS RÉGIONAL 2018)



SYNTHÈSE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET ENJEUX (PROJET DE CPER NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)



2ème CONSTAT/ Un maillage dense d'infrastructures de transport qui irriguent le territoire et facilitent les échanges avec l'extérieur :

- Un réseau ferroviaire étendu qui nécessite remise en état et modernisation, en priorité des « petites » lignes.

- Des situations d'enclavement territorial, en particulier dans le cas de Limoges.

- Une métropole bordelaise congestionnée et des flux migratoires intenses autour des principaux pôles urbains concentrateurs d'emplois.

- Une dépendance forte à la voiture malgré un paysage des mobilités en pleine évolution et des modes de déplacements alternatifs en essor (notamment vélo libre-service, réseaux cyclables à vocation mixte, « glisse urbaine »).

- Deux grands ports maritimes, La Rochelle et Bordeaux, constituent des portes d'entrée pour les grands flux internationaux.

3ème CONSTAT/ Un patrimoine naturel riche et divers, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique :

- Une diversité paysagère et écologique régionale à l'origine d'une grande richesse faunistique, floristique et d'une biodiversité remarquable mais fragilisée face aux pressions humaines et au dérèglement climatique.

- Un patrimoine naturel qui se caractérise également par la présence de deux espaces spécifiques que sont la montagne, les Pyrénées et le Massif Central, et le littoral.



- Un réseau hydrographique dense de cours d'eau (axe majeur pour les poissons migrateurs) et de ressources en eaux souterraines abondantes, complété par des milieux humides (marais, estuaires) qui abritent une grande diversité aquatique.

- Une région consommatrice d'espaces avec un rythme d'artificialisation prononcé et en progression.

- Une richesse écologique et la fonctionnalité des milieux naturels sont menacées par de fortes contraintes et pressions.

4ème CONSTAT/ Une transition énergétique et écologique amorcée, qui doit être amplifiée :

- Une région qui fait partie des territoires les plus concernés par le changement climatique avec un scénario prévisionnel de réchauffement de 2° C en moyenne à l'horizon 2050 : avec des conséquences majeures sur l'économie (agriculture, tourisme, viticulture...), la population (santé, habitat, îlots de chaleur...), les paysages (côtes, forêts, montagnes, estuaires...), l'environnement (air, eau...).

- Etude systémique de la Région Nouvelle-Aquitaine, par le comité scientifique régional ACCIMATERRA, composé de 21 chercheurs, en vue de sa stratégie régionale d'adaptation au changement climatique.

- La précarité énergétique liée au logement concerne près de 15 % des ménages néo-aquitains, en 2015, taux identique à la moyenne métropolitaine mais avec de fortes disparités territoriales.

- Une production d'énergie renouvelable en progression depuis 2005 (+80 %) et qui représentait, en 2018, 25 % de la consommation finale régionale (pour une moyenne nationale de 17 %).

- Des filières électriques qui poursuivent leur progression.

- Une attractivité régionale qui se traduit par un accroissement des trafics de marchandises et des déplacements quotidiens intenses et étendus autour des pôles urbains.

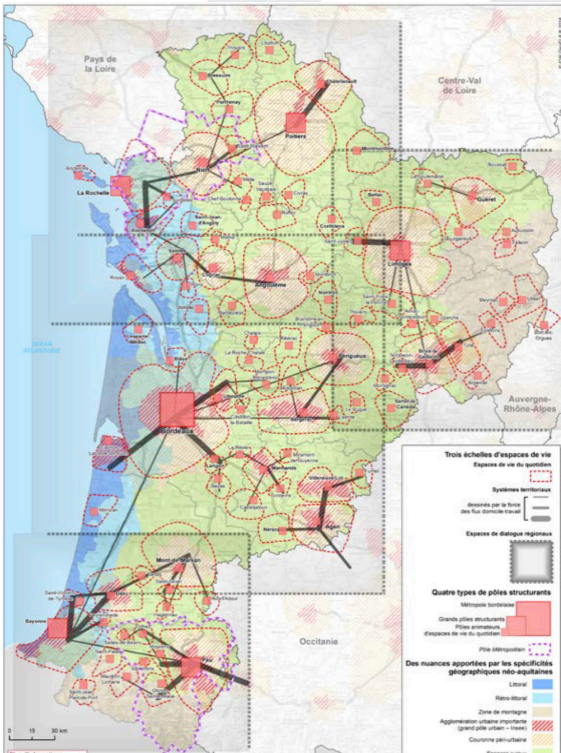
- Une région qui connaît, depuis une dizaine d'années, une amélioration de la qualité de son air avec une baisse de concentration des polluants.

- Une transition écologique régionale qui repose aussi sur un renforcement des actions en faveur de l'économie circulaire et qui touche à l'aménagement, à l'écologie industrielle et territoriale, à l'énergie, aux transports et aux déchets

5ème CONSTAT/ Une armature de villes et de bourgs, garante de l'accès aux services et qui doit demeurer un barrage à la déprise territoriale :

- La Nouvelle-Aquitaine, région forte d'une armature urbaine (villes et bourgs) qui maille et irrigue les territoires.

ARMATURE TERRITORIALE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE (PROJET DE CPER NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)



- Une région qui offre un bon niveau d'équipements et de services d'usage courant et des zones de faible densité qui ne sont pas nécessairement les moins bien pourvues.

- Le taux d'équipement en établissements de santé est supérieur à la moyenne nationale mais des inégalités de répartition de l'offre de soins observées avec une concentration autour des villes côtières et touristiques.

- Des établissements d'enseignement et de formation implantés sur l'ensemble du territoire.

- Un territoire qui se singularise également par une offre d'espaces publics numériques importante et par un maillage dense de 212 tiers-lieux, en progression dans les zones rurales.

- Une accessibilité régionale aux services et aux équipements fragilisée par le processus de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs

La Région EN CHIFFRES CLEFS

<p>UNE RÉGION ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE QUI FAIT FACE À DE MULTIPLES TRANSITIONS : DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES, CLIMATIQUES</p>	<p>1 MILLION D'HABITANTS supplémentaires en 2050</p> <p>selon les prévisions, mais une croissance inégale avec une concentration dans les territoires de l'ouest.</p>	<p>164 milliards d'euros de PIB : la 3^{ème} économie de France</p> <p>Un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale</p>	<p>UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE amorcée, qui doit être amplifiée</p> <p>Une production d'énergies renouvelables en progression représentant plus de 20 % de la consommation régionale</p>
	<p>1^{ère} RÉGION BOISÉE DE FRANCE</p> <p>31 % des néo-aquitains auront plus de 65 ans en 2050, contre 23,2 aujourd'hui</p>	<p>1^{ère} RÉGION AGRICOLE DE FRANCE par la valeur ajoutée et une des toutes premières puissances agricoles européennes</p>	<p>Des émissions de gaz à effet de serre par habitant encore supérieures à la moyenne nationale</p> <p>344 kg de déchets générés par chaque néo-aquitain en une année</p>

UN MAILLAGE DENSE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT qui irriguent le territoire et facilitent les échanges avec l'extérieur

4 PORTS DE COMMERCE	11 AÉROPORTS
3 410 km DE VOIES FERRÉES un essai attendu impliquant d'importants efforts de modernisation	LGV Sud-Europe-Atlantique succès de fréquentation et levier d'accessibilité des territoires

2,3% seulement des marchandises transitent par la fer : un report modal à développer

UNE ARMATURE TERRITORIALE garante de l'accès aux services et barrage à la déprise territoriale

7 AGGLOMÉRATIONS de plus de 100 000 habitants, suivies par un réseau de villes moyennes, de petites villes et de bourgs.

175 MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

212 TIERS-LIEUX

115 CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS, etc... un maillage d'équipements au service des néo-aquitains

DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS touchés de plein fouet par la vacance commerciale et la vacance des logements + **UNE FRACTURE NUMÉRIQUE** en cours de resorption

UN PATRIMOINE NATUREL RICHE ET DIVERS, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique

2^{ème} RÉGION LA PLUS RICHE EN ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES ENDEMIQUES

75 % du territoire en insuffisance chronique de ressource en **EAU**

1^{ère} RÉGION CONSOMMATRICE D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORÊTIERS, avec 40500 hectares artificialisés entre 2005 et 2015

Températures moyennes en hausse **D'ENVIRON 2°C D'ICI 2050**

B. LA NOUVELLE-AQUITAINE, TERRITOIRE DE SPORTS

Le sport et les pratiques sportives tiennent une place de plus en plus importante dans une société « de loisirs », caractérisée notamment par une augmentation du temps libre, une affirmation des mobilités quotidiennes et une évolution des motivations, modalités et lieux de pratiques. Le contexte culturel et l'identité régionale, combinés aux conditions économiques décrites plus haut ont favorisé l'important développement des pratiques sportives, qui, comme le territoire lui-même, sont en perpétuelle évolution. Le sport et les loisirs sportifs font ainsi partie intégrante de l'identité régionale dont elle constitue d'ailleurs un des atouts, faisant de la Nouvelle-Aquitaine un véritable «territoire de sport(s)». Il y a là un construit social à dimension historique, qui est approprié de façon permanente par sa population sédentaire, et de façon éphémère par les populations touristes. L'histoire singulière de la région, ses spécificités géographiques, les plans d'aménagement successifs touchant les espaces urbains, le littoral et la montagne notamment, ainsi que les réserves considérables en espaces de nature, jouent un rôle prépondérant dans le développement d'un système «sport» néo-aquitain unique à maints égards.



Les éléments qui suivent sont issus des données et analyses démographiques et sportives de Insee, le Schéma Régional de Développement du Sport en Nouvelle-Aquitaine, des données du Recensement national des Equipements Sportifs (RES), ainsi que de quelques travaux et ouvrages universitaires en France et en Région dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (sociologie du sport, géographie du sport, aménagement du territoire, etc.).

B.1. QUELLE IDENTITÉ SPORTIVE RÉGIONALE AUJOURD'HUI ?

Espaces et équipements sportifs de proximité à emblématiques, bénévoles, dirigeants, licenciés, sportifs amateurs, de haut-niveau et professionnels, clubs phares, évènements sportifs nationaux et internationaux, large panel d'activités sportives et de loisirs sportifs praticables et pratiquées, politiques publiques territoriales et sportives de compétences obligatoires et volontaristes, deux CREPS, Autant d'occasions et d'atouts susceptibles de favoriser le rayonnement régional qui fait de la Nouvelle-Aquitaine la troisième région sportive de France en termes du nombre de licences sportives fédérales. Quant au sport professionnel, il irrigue l'ensemble du territoire: la Nouvelle-Aquitaine compte ainsi 37 clubs professionnels, et 16 centres de formation pour 7 disciplines de jeunes joueurs agréés par l'Etat. Parallèlement, les dispositifs de politiques publiques tant de l'Etat que des collectivités territoriales, même si elles manquent parfois de lisibilité, font l'objet d'une appropriation intéressante par les acteurs de terrain, qu'elles concernent les pratiques loisirs, le sport-santé, la protection des usagers, les sports de nature, l'accompagnement des sportifs, ou encore le soutien aux clubs. Enfin, les CREPS de Bordeaux et de Poitiers sont appelés à renforcer leur rayonnement tant à l'échelle nationale par le biais du réseau Grand INSEP, qu'au niveau régional avec l'implication plus marquée de la Région.

A ce titre, on notera la multitude d'expressions utilisées par les acteurs institutionnels territoriaux et sportifs tendant à donner une image dynamique et attractive de la Région en matière sportive: La Nouvelle-Aquitaine, « Terre de sports », « région de champions », « terre d'excellence en matière de nature sportive », « terrain de tous les sports », etc.

Quelques chiffres illustrent significativement ce dynamisme:

LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT

NOUVELLE-AQUITAINE



1601

athlètes de haut niveau.

247

médailles internationales.



1

Centre de Droit et d'Economie
du Sport (CDES) de Limoges,
internationalement reconnu:

2

Centres de Ressources, d'Ex-
pertise et de Performances
Sportives (CREPS) à Talence et



+ DE 3,3 MILLIONS
de pratiquants

18 000

clubs proposent près d'une centaine
de disciplines.

7 261

salariés d'associations sportives.

290 000

bénévoles dont l'activité équivaut à
près de 12 700 ETP annuel.



DES MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

athlétisme (Décastar de Talence, course Les gendarmes et les voleurs de temps à Ambazac, les marathons de Poitiers Futuroscope et de La Rochelle), cyclisme (tours du Limousin et du Poitou-Charentes), équitation (Jumpings internationaux de Bordeaux et de Blaye, 5 Etoiles de Pau, Grand National d'Albret, Grand National concours complet de Pompadour), surf (Quiksilver et Roxy Pro France, Pro Anglet), tennis (tournoi international de Primrose à Bordeaux, Open de Limoges et l'Engie Open de Biarritz), football et rugby (Euro 2016, JOP Paris 2024, Coupe du Monde de Rugby à XV 2023),...



DE NOMBREUX CLUBS "PHARES" PARMIS LES 6 CHAMPIONNATS MAJEURS :

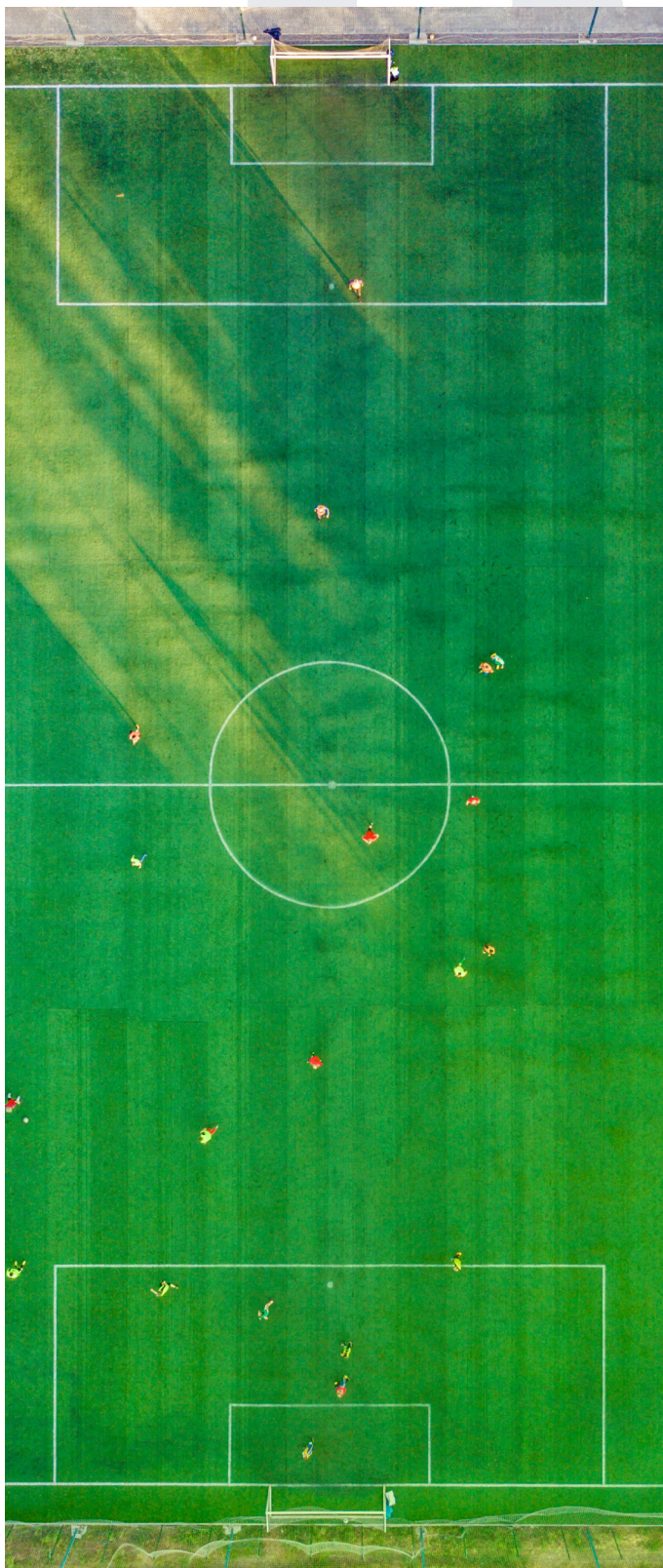
rugby (Union Bordeaux Bègles, Atlantique Stade Rochelais, Sporting Union Agenais, Section Paloise Pau Pyrénées, CA Brive Corrèze Limousin, Aviron Bayonnais, Biarritz Olympique Pays Basque, Stade Montois, Soyaux Angoulême XV Rugby), football (FC Girondins de Bordeaux (équipes féminine et masculine), Chamois Niortais, ASJ Soyaux, Pau FC), basketball (Elan Béarnais Pau Lacq Orthez, Limoges CSP, Boulazac Basket Dordogne, Poitiers Basket, Basket Landes), handball (LH 87, Billère Handball, Mérignac Handball, Aunis Handball La Rochelle Périgny, Celles sur Belle), volley-ball (Bordeaux Mérignac Volley, Stade Poitevin Volley Beach), hockey sur glace (Boxers de Bordeaux, Anglet Hormadi Pays Basque);

B.2 UNE OFFRE SPORTIVE PLURIELLE ET DIVERSIFIÉE

31 501 équipements sportifs hors sports de nature sont répertoriés au RES en novembre 2019, soit 11,5% des équipements répertoriés en France métropolitaine. Le taux régional d'équipements sportifs hors sports de nature est de 5,2 pour 1 000 habitants, contre 4,2 pour 1 000 habitants pour le territoire métropolitain. Pour ce qui concerne le taux d'équipements sportifs, les départements les mieux équipés sont les Pyrénées-Atlantiques (7,3 pour 1000 hab.) et la Creuse (7,2 pour 1000 hab.). La Gironde possède le taux le moins élevé avec 3,3 équipements pour 1000 habitants. Par ailleurs, la Gironde concentre près de 5 500 équipements sportifs et les Pyrénées-Atlantiques un peu plus de 5 000, contre 840 en Creuse.

Tous les types d'espaces de pratiques sportives et équipements sportifs sont observés sur le territoire régional. Selon la typologie des espaces de pratiques proposée en suivant (Jean-Pierre AUGUSTIN, 2002), on distinguera ceux liés aux sports traditionnels de compétition, ceux liés à l'appropriation de lieux urbains et ceux liés aux activités de nature.

11,5%
**DES ÉQUIPEMENTS RÉPERTORIÉS EN
FRANCE METROPOLITAINE SONT EN
NOUVELLE-AQUITAINE**



1/ Des espaces de pratiques liés aux sports «classiques» :

il s'agit essentiellement des espaces, aires d'évolutions sportives et équipements normalisés, standardisés et artificiels, accueillant, dans le cadre référentiel traditionnel, les sports de compétition et institutionnalisés au sein des fédérations et clubs sportifs. Selon le RES, parmi les équipements les plus représentés sur le territoire néo-aquitain, on compte plus de 4 900 terrains de grands jeux (football, rugby, mixte), 4 600 courts de tennis et 2 722 bouledromes. Des données potentiellement à actualiser, à analyser et développer selon l'ensemble des types et familles d'équipements et en tenant compte des réalités actuelles. D'autres données issues de la Base Permanente des Equipements (BPE 2019 de Insee) pourront compléter le panorama quantitatif d'équipements sportifs en région, avec toutefois une méthodologie comparable différente de celle du RES dans lequel, pour un équipement annoncé, peuvent «se cacher» en réalité plusieurs aires d'évolution sportives similaires. Ce qui explique, par exemple, la différence entre le RES recensant 740 bassins de natation, et la BPE en comptant 440.

Ces équipements sportifs marquent les territoires et les paysages de leur présence, s'inscrivent pleinement dans les politiques publiques d'aménagement urbain et les projets de villes et villages. Ils participent au maillage territorial, constituant un réseau hiérarchisé et structurant relativement cohérent.

Ce réseau présente toutefois quelques carences en région et plus localement, notamment en ce qui concerne les équipements sportifs de proximité en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). La Nouvelle-Aquitaine n'échappe donc pas à **une logique générale de répartition territoriale des équipements sportifs se calquant sur la trame d'espaces urbains à ruraux**, donc sur la répartition de la population. Le réseau hiérarchisé d'installations sportives s'organise selon la/les vocation(s), la/les fonction(s) qui lui confèrent une échelle d'influence et une capacité à attirer les pratiquants et spectateurs. Le « système » d'équipements sportifs répond à une logique multiscalaire, de l'équipement sportif de proximité essentiellement destinés aux clubs sportifs locaux et leurs adhérents, aux établissements scolaires ou universitaires, aux habitants du quartier, de la commune ou de l'intercommunalité, au grand équipement sportif urbain spécialisé ou multifonctionnel, théâtre de compétitions d'envergures régionale, nationale et/ou internationale.

2/ Des espaces de pratiques liés à l'appropriation de lieux urbains :

il s'agit ici des espaces publics ou apparentés, espaces ouverts et accessibles à toutes et tous, dont la vocation première n'est pas particulièrement sportive, mais qui, de fait, sont plus ou moins investis et appropriés par les usagers pour les pratiques urbaines. L'entraînement et la compétition ne sont pas au centre des motivations des





usagers de ces espaces. La pratique s'y révèle essentiellement individuelle, auto-organisée, libre et autonome. Parmi ces espaces de pratiques, on compte des lieux aussi variés, par exemple, que le parking d'un supermarché (notamment lors des jours de fermeture), le parvis d'un bâtiment ou édifice public, une place publique au revêtement minéral ou enherbé, les quais aménagés d'un fleuve comme par exemple les Quais de Bordeaux, espace ayant fait l'objet depuis 2000 d'une véritable «sportivisation», ou encore les parcs urbains et périphériques végétalisés (cheminements, pelouses, etc.).

Cet investissement de l'espace public sous des formes diverses « contribue à la création d'une urbanité flexible laissant à chacun la possibilité d'accéder à des lieux diversifiés, d'entrer en relation avec des groupes variés et de participer à des occasions de rencontres programmées ou non programmées. Ces formes d'utilisations nouvelles posent la question de leur organisation et de leur gestion ainsi que de leur relation avec les équipements» (Marina Honta, 2010). « Lieux à voir, lieux pour être vus, lieux pour être avec les autres, les espaces publics permettent un jeu interactif où les rôles des acteurs et des spectateurs sont interchangeable. Le vécu et la perception de ces lieux restent cependant complexes et les appréciations que leur portent les citoyens peuvent varier selon les individus » (Olivier Bessey, 2001). avec l'évolution du privé et du public, de l'individuel et du communautaire.



ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF

Phénomène visible dans les villes du monde, les sports de rue correspondent à la diffusion rapide de pratiques plus organisées par les modes de vie (notion de lifestyle sport) que par les institutions sportives. Ils s'inscrivent dans une vision urbaine où les concepts de mobilité, de proximité, de connexité se conjuguent avec l'évolution du privé et du public, de l'individuel et du communautaire.

Peuvent se distinguer les sports de glisse urbaine / à roulette (skate-board, patin à roulette, roller, trottinette, etc.), les pratiques faisant l'usage de cycles (bike, bi-cross, VTT, etc.), ou encore des pratiques acrobatiques et déambulatoires (Eric Adamkiewicz, 1998) ; les sports classiques adaptés à l'environnement urbain de plein air et nécessitant la constitution d'équipes éphémères (street basket, street foot, street hockey, etc.) ; les pratiques à caractère récréatif et hygiénique, utilisant des espaces plus conventionnels, généralement aménagés à cette fin (footing, running, jogging, cyclisme, etc.).

« La multiplication des pratiques déambulatoires et acrobatiques des sports de rue et surtout leur concentration dans certains lieux symboliques » (exemple des Quais de Bordeaux) crée des enjeux en termes d'aménagement urbain. En effet, certaines de ces pratiques entrent en contradiction avec les politiques municipales et les volontés locales, engendrant des tensions et conflits d'usage autour du partage de l'espace urbain entre pratiquants, familles, riverains, commerçants, etc. Ce type d'activités concerne essentiellement les enfants, adolescents et jeunes adultes. Une première approche a consisté à reléguer en marge ou sur des friches périphériques les équipements spécialisés (skatepark, espace de street work out, etc.). Mais ce choix, à contre-courant du désir exhibitionniste et hédoniste des pratiquants, ne correspondant pas à l'aspiration à déambulation libre dans la ville d'une partie des pratiquants, a montré ses limites. La tendance actuelle est de leur offrir une meilleure visibilité, par l'aménagement d'espaces et équipements adéquats sur des sites urbains fréquentés, lieux emblématiques et symboliques (places, esplanades, bords de fleuve), où pratiquants et spectateurs se côtoient (Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008). Chaque pratiquant exerce son activité en cohabitation et dans le respect de l'autre, sous les yeux des passants qui s'arrêtent parfois pour assister au spectacle. Les notions et concepts de communs (Elinor Ostrom, 2009) et possiblement de Tiers-Lieux sont sans doute à interroger dans une perspective d'évolution et d'appropriation positive des espaces.



3/ Des espaces de pratiques liés aux activités de nature,

caractérisés par l'utilisation à des fins sportives et de loisirs de lieux naturels parfois parmi les plus inaccessibles et plus ou moins aménagés : il peut s'agir de l'océan et le bord de mer (estrans, dunes, lettes), des plans d'eau et des lacs, du réseau hydrographique (lits mineurs et majeurs), des plateaux, massifs montagneux et de leurs piémonts, des sites souterrains, du ciel, etc. Le développement des activités physiques et sportives de nature est relativement récent, avec, ces dernières années, une intensification et une volonté de «hors quotidien», «hors urbain», un esprit de découverte du milieu et de retour à l'environnement, de conquête sportive, de recherche de convivialité dans l'effort et de sensations fortes ou extrêmes. Peuvent s'opposer ou se compléter les activités liées à l'eau (voile, plongée, surf et autres hybridations, wakeboard, rafting, canoë-kayak, canyoning, etc.), à l'air (parapente, parachutisme, deltaplane, aéromodélisme, etc.) et à la terre (randonnées pédestres, équestres, cyclistes, alpinisme, escalade mais aussi ski, snowboard, raquettes, etc.). Après une phase d'évolution et d'expansion des années 1980 aux années 2000, le marché français apparaît comme un des plus développés et des plus structurés d'Europe, que ce soit en matière d'offre d'espaces, sites et itinéraires de pratique ou en matière d'offre touristique, de compétences d'encadrement professionnel, d'industries et de services spécialisés (Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008).



ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

L'aménagement des espaces de nature a été entrepris dans les années 1960, particulièrement en région Nouvelle-Aquitaine, pour équiper une partie du littoral (la côte atlantique aquitaine) et de la montagne (les Pyrénées), zones jugées insuffisamment exploitées, et dans le but d'asseoir le potentiel touristico-sportif du pays. Ces actions, initiées par la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et ses grands plans, en concertation avec la Région Aquitaine, dans le cadre notamment de la MIACA (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine), ont été relayées par de nombreuses entreprises à plus petite échelle, afin d'adapter la variété et la richesse de l'espace français et régional à la forte demande de loisirs sportifs et de vacances : désir de rivage et sports de nature, individualisation des pratiques, hybridation des activités, etc. (Jean-Pierre Augustin, 2013).

Des centres ultra-urbains aux espaces naturels périphériques, la répartition des espaces et équipements sportifs peut être schématisée ainsi : les centres-villes historiques concentrent les 1ères générations de clubs et équipements sportifs emblématiques. **L'essor des villes et le mouvement d'exurbanisation autour des centres urbains vers les banlieues et extensions urbaines**, phénomène dominant du XXème siècle, s'est accompagné de questions et actions publiques concernant les équipements et aménagements collectifs et publics, dans le domaine du logement (grands ensembles) ou encore de l'éducation et de la recherche (domaines universitaires). Le champ sportif n'a pas échappé à cette tendance, avec les bases de plein air, les complexes aquatiques et ludiques, les plaines des sports/jeux, les complexes omnisports couverts type COSEC, etc.. **Progressivement, donc, les périphéries se révèlent mieux équipées que les centres**, générant l'émergence de nouvelles identités territoriales locales, notamment par le sport. Les centres-villes perdent une partie de leur population au bénéfice des périphéries: la répartition des populations et des classes d'âges s'en trouve modifiée. Les institutions et clubs historiques sportifs ont également cherché à accompagner ces dynamiques territoriales et démographiques des centres urbains aux périphéries. Les grands équipements sportifs urbains sont relayés en périphéries des villes, avec les avantages et inconvénients associés, desservis par un réseau de transport, de communication et lieux de parcage, mieux adaptés à l'accueil de nombreux spectateurs.

Avec l'augmentation des temps de loisir, la «sportivisation» de la société, et la dé-sédentarisation de la population, marquée par l'accentuation des mobilités et déplacements quotidiens et de fin de semaine, **les pratiques sportives se déroulent de plus en plus hors de la ville**, avec la nature comme principal support d'activité et voire partenaire sportif: des espaces de nature sauvage ou aménagée, dont la finalité sportive est plus ou moins affirmée, en particulier en montagne, sur le littoral et en campagne. On observe ainsi, dans les villes françaises - comme dans les pays occidentaux - **une multiplication par quatre du nombre de pratiquants urbains d'activités sportives et de loisirs de plein air**. Ces activités, qui se manifestent fortement dans les villes transformées en véritables terrains de jeux, induisent des aménagements et des réaménagements dans un souci marqué du respect environnemental et de la transformation des mentalités et aspirations individuelles et collectives. Alors qu'hier, les lieux d'activités de plein air étaient localisés loin des centres-villes et perçus comme des refuges citadins, les éléments naturels urbains et périurbains sont aujourd'hui considérés comme essentiels à une certaine qualité du cadre de vie. Des municipalités toujours plus nombreuses semblent d'ailleurs en tirer profit en raison du «marquage» identitaire et du marketing sportif et environnemental des politiques publiques menées.

Selon l'Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n°65 de mars 2021, **seul un Néo-Aquitain sur dix vit à plus d'un kilomètre d'un espace naturel**. L'année 2020 a été marquée par deux périodes de confinement. Pour freiner la propagation de la Covid-19, les déplacements de la population sans motifs impérieux ont été temporairement limités, dans un rayon restreint jusqu'à un kilomètre autour du domicile. Ces restrictions ont donné une importance toute particulière à certains éléments constitutifs de la qualité de vie à proximité immédiate du domicile, comme l'accès à un espace naturel ou

1 NÉO-AQUITAIN SUR 10 VIT À PLUS D'1KM D'UN ESPACE NATUREL

Près de neuf Néo-Aquitains sur dix vivent à proximité d'au moins un espace naturel. Les six millions de Néo-Aquitains résident en grande majorité dans l'aire d'attraction d'une ville : 2,3 millions dans les pôles urbains de la région (dont 67 % dans les communes-centres et 33 % dans les autres communes du pôle) et 2,9 millions dans la couronne d'un pôle. Moins de 800 000 habitants peuplent les communes hors attraction des villes : ils représentent 13 % de la population néo-aquitaine, une part deux fois supérieure à celle observée à l'échelle de la France: la région est donc plus rurale que la France métropolitaine en moyenne. Les espaces agricoles et naturels (cours d'eau, forêts, parcs, jardins publics) structurent les paysages, de même que la présence d'un littoral étendu. 86 % de la population, soit 4,9 millions de personnes, dispose d'au moins un espace naturel à proximité de leur logement. Ainsi, un habitant sur six peut rejoindre très aisément l'océan, un cours d'eau ou un lac. Les espaces verts sont plus largement accessibles : huit Néo-Aquitains sur dix se trouvent proches de forêts ou d'espaces naturels artificialisés, tels un parc ou des jardins publics d'une surface d'au minimum deux hectares. La région occupe une position intermédiaire pour l'accessibilité aux espaces naturels par rapport aux régions voisines d'Occitanie (79 %) et des Pays de la Loire (91 %). Cette dernière se démarque par un meilleur maillage d'espaces verts d'au moins deux hectares implantés dans les principales villes de la région. Il en est de même dans les communes-centres d'Occitanie ; à l'inverse, les autres communes des



23%
**NE BÉNÉFICIENT PAS D'UN
ACCÈS IMMÉDIAT À
UN ESPACE VERT**

124 000
**PERSONNES N'ONT PAS
ACCÈS AUX ESPACES
NATURELS À PROXIMITÉ DE
LEUR DOMICILE**

des pôles principaux et des couronnes bénéficient, en Nouvelle-Aquitaine, d'une meilleure accessibilité. L'accès de proximité aux équipements de sport et de loisirs concourt ainsi à la qualité de vie d'immédiate proximité : 70 % des Néo-Aquitains sont proches d'au moins un équipement de sport ou de loisirs (boulodrome, court de tennis, plateau de jeux ouvert...). Un tiers des familles avec enfants disposent d'une aire de jeux pour enfant.

Moins d'espaces verts, mais plus d'équipements dans les pôles urbains. Hors communes-centres, les pôles urbains sont les espaces offrant les accès les plus fréquents aux espaces naturels : 96 % des individus en disposent à proximité de leur domicile. L'environnement est nettement plus vert que dans les communes-centres. La présence des parcs de jeux, prisés par les familles avec enfants, y est la plus importante : cela concerne 71 % d'entre elles. L'accès aux équipements de sport et loisirs y est également élevé. Les habitants des communes-centres sont les plus fréquemment privés de l'accès immédiat à un espace vert : 23 % de la population, soit 326 000 personnes, n'en bénéficient pas en Nouvelle-Aquitaine. En revanche, l'accès aux équipements urbains (parcs pour enfants, infrastructures sportives...) y est plus fréquent que la moyenne. Par exemple, à Bordeaux, 32 % de la population n'a pas accès à un espace vert dans le périmètre d'un kilomètre, mais 92 % dispose à proximité d'un équipement urbain.

L'accès aux équipements sportifs diminue avec l'éloignement des pôles urbains. C'est dans les communes hors aires d'attraction des villes que l'accès aux équipements sportifs et aux parcs pour enfants est moindre. L'absence d'accès aux espaces naturels à proximité du domicile y reste élevée (un néo-aquitain sur 6), soit 124 000 personnes. L'accès à des espaces verts à proximité immédiate est proche de celui des villes centres. Cependant, la quasi-totalité des habitants des communes hors aires d'attraction des villes bénéficie de la proximité d'espaces agricoles qui peuvent offrir, au moins, des possibilités de promenade. Le profil des communes des couronnes se rapproche de celui des communes situées hors attraction des villes. Cependant, la proximité d'espaces agricoles prévaut pour plus de 9 habitants sur 10, alors qu'un espace naturel concerne 85 % de ses habitants, proches de la moyenne régionale. Les accès aux équipements de sport et de loisirs ainsi qu'aux aires de jeux pour enfants, en revanche, y sont nettement plus faibles que dans les pôles urbains.

Parmi la population, les lieux de résidence influent significativement sur les différences d'accessibilité. Certains écarts renvoient aux lieux de résidence choisis par les néo-aquitains en fonction de leur parcours de vie. L'accès à l'ensemble des espaces naturels est assez comparable pour chaque tranche d'âge, mais les moins de 25 ans ont un accès moins fréquent aux espaces verts, du fait de leur sur-représentation dans les communes-centres. Les personnes seules et les familles monoparentales accèdent plus facilement aux équipements sportifs et de loisirs que les autres types de famille parce qu'elles sont aussi plus fréquemment installées dans les communes centres et les autres communes des pôles.

Le parc régional d'espaces et équipements sportifs exprime également toute sa diversité et complémentarité **du fait de la présence en région de tous types de fonctions et vocations**, selon la typologie des 7 fonctions essentielles définies par François-Emmanuel VIGNEAU et Catherine SABBAAH (2006), en l'occurrence: espaces et équipements voués au **sport-spectacle**, à la **compétition**, à la préparation physique et sportive et à l'entraînement en vue de compétitions, à l'éducation physique et sportive (**EPS**), à la mise en condition physique des adultes et seniors, à la **récréation sportive** ou loisirs sportifs et/ou à l'**excursion sportive** jusqu'aux sports extrêmes et à sensations fortes.

36 300

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COUVRENT LE TERRITOIRE

Le Schéma Régional de Développement du Sport fait état des éléments suivants concernant l'offre néo-aquitaine en équipements sportifs : en 2018, environ **36 300 équipements sportifs** couvrent le territoire, **appartenant à 75% aux communes** et environ 18 000 clubs proposent près d'une centaine de disciplines différentes. Sur la carte régionale ci-après, découpée par bassins de vie, on évalue l'accès aux équipements sportifs au regard des 4 grandes catégories de territoires en Nouvelle-Aquitaine :

- **les grandes unités urbaines** disposent de l'offre d'équipements sportifs la plus diversifiée et profitent des services de proximité et du niveau de vie le plus favorable. En cela, l'offre y est la plus intéressante. A l'inverse, le ratio entre le nombre d'habitants et la quantité de l'offre d'ES est défavorable. Ainsi, on peut potentiellement «tout» y faire, mais il n'y a ni assez de place ni assez de structures pour tout le monde. A contrario et souffrant de ce fort contraste, se localisent au sein de ces unités « favorisées », des unités plus petites fortement défavorisées, les Quartiers « Politique de la Ville » notamment, qui cumulent une offre peu développée, peu diversifiée et des conditions socio-économiques moins favorables ;

- **les périphéries des grandes unités urbaines et les unités urbaines moyennes** sont les mieux dotées, avec un niveau et des conditions de vie et un ratio d'équipements sportifs favorables à très favorables ;

- **les territoires en situation intermédiaire, petites villes et bourgs**, ressemblent aux territoires précédents tout en ne bénéficiant pas directement de toute l'offre fournie par les unités urbaines dont ils sont plus éloignés. L'offre y est moins diversifiée, mais plus accessible pour une population dont les conditions de vie sont généralement favorables à la pratique ;

- **les territoires isolés et/ou en situation générale peu favorable** cumulent des conditions de vie plus difficiles et un éloignement des centres urbains. Peu urbanisés, ils ne sont pas ou très peu influencés par les unités urbaines, avec deux conséquences : ils ne bénéficient pas d'une offre aussi diverse ni aussi structurée ; en revanche, le ratio de l'offre d'équipements sportifs y est plutôt favorable, surtout grâce au fort potentiel des sports de nature.

Des éléments confirment le modèle des lieux sportifs ou théorie du lieu central appliquée au sport (John BALE, 1989), dans laquelle la fonction principale d'un lieu ou centre territorial sportif est de fournir des éléments sportifs à la population locale et à l'arrière-pays dit «zone de chalandise», avec **trois points essentiels** :

- **les lieux sportifs les plus importants ou échelon le plus vaste** concentrent des espaces de haut-niveau sportif et grands équipements sportifs de 1er plan, moins nombreux et plus espacés sur le territoire, capables d'attirer un large public, avec un seuil de population important, donc un marché important ;

- **les lieux sportifs secondaires** fournissent des équipements utilisés par zone d'influence limitée, avec, à l'échelon moyen, des centres essentiellement départementaux et villes moyennes proposant des services et spectacles intermédiaires, et à l'échelon le plus bas, des centres locaux plus rapprochés avec des utilisateurs et équipements de proximité ;

- **une hiérarchie organisée et un maillage territorial d'équipements et services sportif relativement efficace**, à la fois pour le consommateur (réduction des déplacements en tant que pratiquant et spectateur) et le promoteur (maintenir un seuil de rentabilité économique et sociale des équipements et spectacles sportifs).

1

2

3

62%
**DES PERSONNES INTERROGÉES
SOUHAITENT PLUS DE MOYEN
POUR L'ACCÈS À UNE
PRATIQUE DE TOUS**

Focus sur les équipements de proximité en accès libre selon le Schéma Régional de Développement du Sport en Nouvelle-Aquitaine : Les chiffres des études et Diagnostics Territoriaux Approfondis (DTA) menés dans les périmètres des ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, sont en cohérence avec l'étude nationale sur les équipements de proximité présentée en décembre 2016. Selon cette étude, de la Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS), en partenariat avec l'ANDES et le ministère en charge des sports, **62 % des personnes interrogées souhaitent plus de moyens pour l'accès à une pratique de tous.**

Ils sont également très nombreux à souhaiter bénéficier d'installations sportives de proximité en accès libre : aires de jeux et de loisirs (57 %), terrains multisports de proximité (55 %) ou espaces de fitness en plein air (51 %). Des types d'équipements qui fleurissent sur le territoire néo-aquitain, au regard, entre autres, des projets en cours ou récents, des demandes de subventions associées, sans pouvoir les dénombrer, les qualifier et les localiser précisément, ou encore avoir un retour d'expérience approfondi quant à leurs véritables modalités et fréquences d'utilisation, afin d'évaluer a minima leur degré de rentabilité sociale et économique.

Les membres de la Conférence Territoriale du Sport en Nouvelle-Aquitaine (CTS) ont travaillé sur **la thématique de l'aménagement sportif et l'animation des territoires**. Concernant la définition du thème de l'atelier, trois notions ont été citées de façon fréquente et récurrente: **l'équilibre, l'accessibilité et la diversité.**

Ces notions ont fait consensus; néanmoins, leur définition varie selon le point de vue des participants. Cette diversité de point de vue a toutefois permis de dégager une approche partagée :



l'équilibre est entendu comme un maillage territorial d'équipements de nature à garantir une répartition équilibrée de ces derniers. Cette approche induit des financements privilégiant les territoires faiblement dotés en équipements structurants - la notion d'équipement étant entendue ici largement (bâti et le non-bâti) ;



la question de la localisation et de l'implantation des aménagements sportifs doit également être abordée en fonction des publics cibles, qui ne se définissent pas seulement par leur excellence sportive ;



les politiques d'aménagement doivent dès lors être corrélées avec d'autres politiques publiques de santé, de citoyenneté, de tourisme ou encore de renouvellement urbain. Les participants rappellent que le territoire est divers et qu'il faut tenir compte de l'ensemble des échelles infrarégionales (Métropole, bassins de vie, etc.). Cela suppose de trouver par conséquent un équilibre entre territoires et "jeux" de pouvoir ;



l'aménagement et l'animation renvoient également à la notion d'une accessibilité plurielle. Cette dernière peut être économique (les ressources), psychologique (l'envie, la motivation), matérielle (distance, moyen de transport), sociale et technique (niveau sportif). La notion d'accessibilité renvoie dès lors à plusieurs enjeux ;

il faut également créer les conditions d'une mobilité effective, notamment en mutualisant et diversifiant les usages des équipements. La notion d'accessibilité ne saurait être abordée sans avoir, au préalable, discuté les notions d'offre de pratiques adaptées et donc accessible à la population ;



une identification des territoires (y compris universitaire), des publics, des priorités politiques s'impose, pour rendre accessible au plus grand nombre cette offre. Des postes de "développeur de pratiques" (libres ou compétitives) pourraient, par exemple, être imaginés ;



la complémentarité des politiques sportives n'est concevable que si une complémentarité des acteurs s'incarne durablement. L'animation des territoires se définirait alors comme l'ensemble des initiatives privées ou publiques visant à revitaliser, dynamiser et diversifier l'offre sportive. Cette attractivité sera rendue possible par un accès réel des publics dans toute leur diversité, d'une part, (scolaires mais aussi 3ème et 4ème âges)) et la mise en complémentarité des acteurs, qu'il convient de faire dialoguer, d'autre part. Cette animation sera d'autant plus effective qu'il y aura partage des espaces de pratique, maîtrise du développement de ces pratiques, cohabitation des usages et enfin, développement d'une politique sportive cohérente donc concertée à tous les niveaux.



Parmi les tendances observées en France et en région en termes d'offre en aménagements, espaces et équipements sportifs :

- 1** Une nouvelle génération d'équipements sportifs d'initiatives et/ou de secteur privé.
- 2** Une remise en question des typologies sportives fonctionnelles traditionnelles.
- 3** Des aménagements et équipements sportifs de plus en plus intégrés à la question urbain.
- 4** Le développement d'espaces et d'équipements sportifs dont l'accès est libre et gratuit.
- 5** L'artificialisation des équipements sportifs et pratiques.
- 6** Une architecture de plus en plus qualitative et fonctionnelle, au service du sportif, conçu comme un lieu de vie, de partage et d'échanges au quotidien.
- 7** Un emploi de plus en plus fréquent des systèmes modulaires, démontables, temporaires, mobiles.
- 8** Une utilisation plus systématique des ressources locales (matériaux, énergies naturelles et renouvelables, topographie du site d'implantation, orientation des bâtiments etc.).
- 9** La digitalisation des espaces et équipements sportifs, le suivi et la mesure numériques des performances (DATA, IA, etc.)

B.3 DEMANDE SPORTIVE ACTUELLE ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

L'offre en aménagements, espaces et équipements sportifs doit pouvoir répondre à une diversité toujours plus importante de la demande, des besoins et des attentes des pratiquants que l'on peut classer dans les catégories :

- les **clubs fédérés et leurs licenciés**, qui représentent généralement la grande majorité des utilisateurs des équipements sportifs classiques, avec un grand nombre de créneaux en semaine et le week-end, des compétitions hebdomadaires rassemblant joueur-ses, dirigeant-es, spectateur-trices, évènements qui couvrent et animent ainsi l'ensemble des territoires locaux ;

- les associations locales sports et loisirs, non rattachées à une fédération sportive, et leurs adhérents et **pratiquants plus ou moins fidélisés, qui bénéficient des dispositifs associatifs ou inter-associatifs** pouvant être mis en place en partenariat avec les municipalités ;

- les pratiquants dits « **ludo-sportifs** », ou encore « **auto-organisés** », « **libres** » ou « **autonomes** », dont le nombre, de plus en plus important, équivaut aujourd'hui à celui des licenciés. Il est donc primordial de ne pas les exclure des projets, équipements et animations mises en place par les collectivités territoriales, par exemple. Ce nombre croissant, la diversité, et l'hybridation des pratiques et activités urbaines et de nature constituent une donnée relativement récente, à considérer plus encore ces prochaines années ;

- les pratiquants **scolaires et universitaires** (écoles primaires, collèges, lycées, universités) dans le cadre de programmes et référentiels, nationaux à locaux, d'enseignement obligatoire et facultatif d'EPS, ou dans celui des Associations et Sections Sportives des établissements, ou encore dans le cadre des compétitions USEP, UNSS, FSU, etc ;

- les touristes sportifs : l'équipement peut contribuer à **l'offre touristique permanente ou occasionnelle** (parcours acrobatiques en hauteur, patinoires artificielles, pistes de luge estivales, terrains de sports de sable, sentier aménagé de VTT ou randonnée, etc.), en plus de sa vocation essentielle de proximité.



ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

Au total 55 à 60% de la population régionale pratique une à plusieurs activités physiques et sportives régulières, de manière autonome ou selon les règlements des fédérations sportives, sans compter les sportifs hors Nouvelle-Aquitaine mais s'y rendant dans le cadre d'un séjour sportif.

Quelques données sur les fédérations sportives (données 2018 estimées en juillet 2019, Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, INJEP-MEDES, Direction des Sports, CGOCTS) :

1 455 354

licences sportives sont délivrées dans la région, soit près de 10 % des licences délivrées en France métropolitaine ; dont 55,7 % sont issues des fédérations unisport olympiques, 12,7 % des fédérations unisport non olympiques, et 31,6 % des fédérations multisports ;

38,5 %

C'est la part de licences féminines en région, proche des chiffres observés en France métropolitaine. Elle atteint 31,4 % pour les fédérations unisport olympiques, 31,8 % pour les fédérations unisport non olympiques, et 53,7 % pour les fédérations multisports. A l'échelle des départements, la part des licences féminines varie entre 36,2% (Pyrénées-Atlantiques) et 40,3% (Creuse et Haute-Vienne) ;

23,4 %

C'est le taux de licences sportives délivrées pour 100 habitants est de 23,4 %, au-dessus des 22,6 % en France métropolitaine. A l'échelle des départements, il atteint 29,6 % dans les Landes, contre 21,2 % en Dordogne ;

16 719

clubs sont recensés en Nouvelle-Aquitaine, dont 49 % rattachés à des fédérations unisport olympiques, 22,5 % à des fédérations unisport non olympiques, et 28,5 % à des fédérations multisports.

6111

licences, intégrées aux fédérations multisports, ont été délivrées par les fédérations du sport adapté, et 2 528 par les fédérations Handisports

Depuis quelques années **le champs des parasports** connaît des modifications significatives dans sa structuration. Les acteurs œuvrant sur cette thématique sont de plus en plus nombreux sur le territoire et la sémantique évolue. Ce phénomène se joue à l'appui de deux faits qui traversent l'ensemble des politiques sociales actuelles :

- l'accès à la pleine citoyenneté de la personne en situation de handicap (dimension de la vie sociale),
- l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (dimension sportive et culturelle) qui apporte un focus particulier sur le sport et le handicap.

Pour répondre à ces enjeux structurels et accompagner au mieux les acteurs de terrain, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), inscrit au sein du code du sport depuis 2015 en tant qu'animateur des fédérations qui proposent une offre sport handicap, s'est déployé en territoire par le biais de Référents Paralympiques Territoriaux (RPT). Ces derniers sont des ressources pour accompagner les travaux menés dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et des Conférences régionales du sport sur les parasports.

L'arrivée des communautés 360° doit amener les acteurs du mouvement parasportif à recentrer la réflexion au service du projet de vie de la personne en situation de handicap, en travaillant de manière concertée. L'objectif commun doit être que chaque personne (dans la mesure du possible), quel que soit sa singularité, puisse accéder à la pratique sportive de son choix, de manière sécurisée.

D'après les données de la référente CPSF de notre région, il y a environ 12 millions de Français (18 % de la population) en situation de handicap, dont 2,7 millions qui disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

Pour des raisons de non-discrimination et/ou de confidentialité des données, **il est difficile de comptabiliser de manière précise le nombre de licenciés en parasport.**

Toutefois, même si peu d'études spécifiques existent, il est acquis qu'un nombre infime de personnes en situation de handicap pratiquent de manière régulière une activité physique et sportive dont **les effets positifs sont pourtant régulièrement démontrés** : lutte contre les effets de la sédentarité et contre les risques accrus d'obésité qui en découlent, amélioration de la mobilité, diminution de la prise de médicaments, sentiment de vivre son corps de manière positive et d'en avoir une meilleure perception, etc.

Parmi les 17 fédérations sportives disposant de la délégation du ministère des sports pour organiser les compétitions fédérales des pratiques parasportives, **le meilleur indicateur de pratiquants parasportifs est, à ce jour, le nombre de licenciés des fédérations spécifiques handisport et sport adapté qui ont respectivement la délégation non pas sur une pratique sportive mais sur un public.** A savoir, les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel pour la première et les personnes en situation de handicap mental et psychique pour la seconde.

12 MILLIONS
DE FRANÇAIS EN SITUATION DE
HANDICAP

10 074
LICENCIÉS À LA LIGUE SPORT
ADAPTÉ NOUVELLE-AQUITAINE
SUR LA SAISON 2019-2020

Le Comité régional handisport de Nouvelle-Aquitaine compte, sur la saison sportive 2019-2020 un total de 2 466 licenciés (dirigeants compris). La Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine quant à elle est la première région de France en nombre de licenciés. **Elle compte sur cette même saison 2019-2020 un total de 10 074 licences, soit 1/6e des licences nationales.**

Le cumul des licenciés de ces deux structures qui s'élève à 12 540 licenciés (cadres et dirigeants compris) ne représente qu'une infime partie de la population néo-aquitaine disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap, à savoir seulement 2,5%.

Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap passe par l'identification des éléments qui entourent le pratiquant, et qui peuvent, à un instant de son parcours, apparaître comme des freins à la pratique. Chaque composante de cet écosystème est déterminante dans l'accès réel à une pratique sportive :

- la formation et l'encadrement ;
- le transport ;
- l'environnement social ;
- l'accessibilité des infrastructures ;
- l'équipement adapté ;
- l'offre de pratique.

Afin de mieux appréhender la réalité territoriale des pratiques parasportives en Nouvelle-Aquitaine, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a réalisé un état des lieux sur la période de novembre 2020 à juin 2021. Cet outil, à la disposition de la Conférence régionale du sport de Nouvelle-Aquitaine, permet de mieux appréhender les caractéristiques territoriales. Vous y retrouverez les caractéristiques de la population des PSH sur le territoire néo-aquitain (allocataires, répartition territoriale...), les acteurs impliqués et les dispositifs mis en place, ainsi qu'une partie soulignant les caractéristiques d'accessibilités à la pratique parasportive. Ces données font l'objet d'une analyse critique et de préconisations.

L'intérêt étant de permettre à l'ensemble des acteurs, souhaitant s'engager et œuvrant « directement pour » ou « en lien avec » le mouvement parasportif, de cerner les enjeux du territoire et comprendre les dynamiques existantes.

En Nouvelle-Aquitaine, les sports les plus représentés en termes du nombre de licences sont les suivants

Rang	Fédérations françaises agréées en 2018	NOUVELLE-AQUITAINE
Ensemble des fédérations		
1	Fédération Française de football	185 127
2	Union nationale du sport scolaire (UNSS)	113 079
3	Fédération Française de tennis	90 350
4	Union sportive de l'enseignement du premier degré	86 748
5	Fédération Française de rugby	66 320
6	Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	66 168
7	Fédération Française d'équitation	63 065
8	Fédération Française de basketball	53 757
9	Fédération Française de judo-jujitsu et disciplines associées	53 158
10	Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	46 993
Fédérations unisport		
1	Fédération Française de football	185 127
2	Fédération Française de tennis	90 350
3	Fédération Française de rugby	66 320
4	Fédération Française d'équitation	63 065
5	Fédération Française de basketball	53 757
6	Fédération Française de judo-jujitsu et disciplines associées	53 158
7	Fédération Française de golf	44 660
8	Fédération Française de pétanque et jeu provençal	34 438
9	Fédération Française d'athlétisme	29 388
10	Fédération Française de la randonnée pédestre	28 015

En terme de pratiques sportives et de loisirs, incluant les pratiques institutionnalisées et les pratiques autonomes, celles concentrant le plus d'adeptes (+ 15 ans) sont les suivantes (Source : IN-JEP, Ministère des Sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018)

	Nouvelle-Aquitaine		France entière	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Course et marche	48%	40%	41%	38%
Activités de la forme et gymnastique	14%	28%	15%	28%
Sports de cycle ou motorisés	19%	16%	23%	12%
Sports aquatiques et nautiques	12%	19%	19%	21%
Sports de raquette	11%	10%	15%	8%
Ensemble des activités	67%	64%	69%	63%

Lecture : En 2018, 48% des hommes et 40% des femmes de la région Nouvelle-Aquitaine pratiquaient la course et la marche, contre 41 % des hommes et 38 % des femmes au niveau national.

Les membres de la CTS Nouvelle-Aquitaine s'étaient interrogés sur la distinction **entre le sport de haut-niveau et le sport professionnel**. Le sport de haut niveau, à travers la pratique d'une discipline, vise l'excellence et la performance sportives, ainsi que la participation aux compétitions internationales de référence (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnats du Monde et d'Europe, etc.) Le statut de sportif ou sportive de haut niveau (SHN) offre la possibilité aux pratiquants concernés de bénéficier d'aides de l'Etat et d'une mobilisation des services ministériels, avec, corrélativement, le devoir de représenter la France lors de rencontres internationales. Le sport professionnel correspond, quant à lui, à la pratique d'une discipline à des fins de spectacle sportif, constituant ainsi une économie sectorielle importante. C'est une activité rémunérée dans le cadre d'un contrat entre un-e sportif-ve et une société sportive privée. Les objectifs particuliers cités par les membres de la CTS concernant ces thématiques sont de :

1

Développer le rayonnement régional ou national.

Garantir la formation et l'insertion du sportif professionnel et du sportif de haut niveau.

2

3

Conditionner les aides en fonction des niveaux sportifs, sans distinction entre hommes et femmes ou entre les disciplines sportives.

Développer les relations entre le sport professionnel et le sport amateur sur le territoire national. Renforcer le bénéfice apporté par le sport professionnel à un territoire et à un public plus large (localement) par exemple par la mise en place de partenariat entre clubs amateurs et clubs professionnels.

4

5

Valoriser le territoire par le sport de haut niveau qui s'exprime au travers de ses performances et qui doit bénéficier d'équipements adaptés et de formation en lien avec le sport professionnel.

Augmenter le nombre de médailles olympiques et paralympiques.

6

7 **Créer un schéma directeur commun à la Région, l'Etat, le mouvement sportif et le secteur privé.**

Veiller à ce que la Région accompagne les autres collectivités locales dans leurs stratégies.

8

9 **Créer une modélisation de la communication pour l'ensemble des clubs de la Nouvelle Aquitaine, notamment dans le cadre des relations médias et avec les acteurs économiques.**

Garantir la parité.

10

11 **Créer une identité de la Nouvelle Aquitaine sur le sport de haut niveau.**

Définir des axes de politiques régionales pour lesquelles on créerait de l'intérêt du sport professionnel et de haut niveau dans la politique sociale et économique locale et réciproquement. De la même manière, on définirait les priorités de développement pour les infrastructures donc les investissements, la formation et l'image.

12

Dans ce cadre il pourrait être envisagé, par le biais de conventions, d'une part de créer des passerelles de formation entre le sport amateur et le sport professionnel et, d'autre part, d'accompagner le haut niveau non commercial. Une professionnalisation des acteurs du sport suppose de privilégier l'insertion professionnelle plutôt que la réinsertion, c'est à dire la construction d'un projet de vie. Un accompagnement dans la structuration des équipements sportifs ainsi que dans la formation (ex : centre de formation pour reconversion) s'impose. Les structures d'entraînement et les axes facilitateurs de la recherche à la haute performance poursuivraient un double projet de nature sportive mais également d'insertion scolaire, universitaire, professionnelle.

L'ensemble des pratiques sportives a plus évolué depuis une vingtaine d'années que dans le siècle précédent et, si désormais, l'importance sociale, économique et territoriale du sport est largement reconnue, c'est qu'elle s'inscrit dans un bouleversement des lieux sociaux et des temps de pratiques. La structuration territoriale n'est plus seulement organisée par la répartition et l'implantation d'activités productrices, mais de plus en plus par des activités de temps libres et notamment des activités sportives et ludo-sportives. L'accroissement des temps disponibles pour les loisirs est bien la tendance forte et visible dans les sociétés urbaines, même si le travail reste une composante essentielle du statut et de la reconnaissance sociale des personnes. Ainsi, s'organise progressivement une société de loisirs de masse, soutenue par les pouvoirs publics et les collectivités locales, mais aussi portée sur les médias, la consommation, la pratique d'activités multiples et la mobilité, qui posent de nouvelles questions d'aménagement territorial (Huet, Saez, 2002).

À côté du modèle sportif pur, dominé par l'organisation des clubs et la compétition, se précise un modèle centré sur les **sports de loisirs** qui affirme sa vitalité à l'écart des structures d'encadrement traditionnelles. Alors que les institutions sportives doivent garantir les gestes (la règle du jeu), les lieux (équipements et espaces sportifs), les normes de pratique et organiser les rôles (les pratiquants, les champions, les dirigeants), le modèle du loisir fait souvent l'économie des lieux et des rôles (Haumont, 1987). Il s'organise dans d'autres lieux urbains ou de nature qui se trouvent investis par des pratiques ludo-sportives : les exemples sont multiples autour des parcs, des plans d'eau, des espaces verts, des bases de loisirs, des plaines de jeux aménagées à l'extérieur des villes. Le sport loisir hors des lieux normalisés devient ainsi un vecteur de délocalisation.

Parmi les **tendances sociétales fortes observées et s'affirmant ces dernières années en termes d'évolution du sport et des pratiques sportives**, on retrouve :

- **une massification et une diversification des effectifs sportifs**, se caractérisant notamment par des pratiquants globalement de plus en plus nombreux, une augmentation significative et exponentielle des pratiques de loisirs et autonomes, l'allongement de la durée de vie sportive, l'augmentation du nombre de femmes pratiquant une activité physique et sportive et la féminisation globale des pratiques, l'augmentation du nombre de personnes ayant un handicap physique, sensoriel ou mental qui pratiquent une activité physique et sportive ;

- **la diversification des modalités et des lieux de pratiques**, se caractérisant notamment par le recours à des pratiques multiples préféré à une mono-activité physique et sportive, le développement de la pratique sportive à des fins de santé, le développement relativement récent des sports de nature, l'essor des sports de rue ou des pratiques urbaines, l'évolution des valeurs liées au sport et des motivations des publics, l'évolution et l'éclectisme des temps de pratiques, les équipements sportifs démontables, éphémères, mobiles ou événementiels ;

- la dynamique de **nouvelle gouvernance du sport en France**, en régions et aux seins des institutions publiques et territoriale mais également au sein des organisations, structures et clubs sportifs ;

- la **digitalisation du sport**, en termes de communication, de partage et d'interactions, mais aussi de suivi et d'évaluation numérique et technologique des performances sportives et athlètes ;

- **l'impact direct de la COVID-19** d'ores et déjà mesurable sur le système sportif global et local, les conséquences à venir, ainsi que les perspectives tendancielle et prospectives dans les mois qui viennent, en particulier à partir de septembre 2021 ;





ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GENERAL

B.4 EN TERMES DE POLITIQUES SPORTIVES RÉGIONALES

Les politiques sportives actuelles et champs d'interventions : état, collectivités, mouvement sportif et CREPS.

Des choix majeurs devront être faits dans les années à venir au regard des moyens publics qu'il faudra orienter vers l'accompagnement du vieillissement de la population, la lutte contre la sédentarité et ses conséquences sanitaires connexes, contre le dérèglement climatique et ses impacts, au détriment d'autres secteurs d'intervention publique. Parallèlement la réforme territoriale a engendré une recomposition des partenariats et des coopérations entre territoires. Les territoires les plus dynamiques et/ou dotés des ressources les plus importantes peuvent y trouver des opportunités nouvelles. A l'opposé, les territoires fragiles et / ou en voie de marginalisation, qu'ils soient en milieu urbain (les quartiers sensibles) ou en milieu rural (les territoires en voie de désertification), peuvent être confrontés à l'accroissement de leurs difficultés de développement. L'organisation territoriale des services publics constituera l'un des enjeux majeurs de lutte contre les exclusions : santé, éducation, culture, sport, etc. A ce jour, le soutien des collectivités territoriales de la région est hétérogène. Si les champs d'intervention sont sensiblement les mêmes, les moyens financiers mobilisés, les ambitions et les volontés varient très sensiblement d'un territoire à un autre. A titre d'exemple, la CRdS pourrait travailler sur un recensement des compétences obligatoires et facultatives, des missions et des interventions de mise en œuvre de politiques publiques sportives par l'ensemble des acteurs publics et institutions dans le champ du sport et au travers des différents enjeux : Haut-Niveau, clubs professionnels et amateurs, Ligues, Comités, Investissement, sport-santé, Parasport, Emploi, Sport de Nature, etc.

Les CREPS en Nouvelle-Aquitaine.

Deux CREPS sont implantés sur le territoire régional : un à Poitiers (département de la Vienne), un à Bordeaux (commune de Talence, département de la Gironde). Ces établissements disposent d'atouts très complémentaires pour assurer un maillage géographique sur l'ensemble du territoire régional, d'autant plus qu'existe aujourd'hui une dynamique de coopération entre les deux CREPS. Plusieurs travaux sont en cours, dont la préfiguration dès 2020 d'un campus des métiers du sport et de l'animation, basé sur la mutualisation de certaines compétences, comme la création d'un CFA, porté depuis fin 2020 par le CREPS de Poitiers. Le schéma territorial du SHN s'inscrit pleinement dans cette dynamique territoriale.

Le CREPS de Bordeaux, implanté sur près de 15 hectares, comprend des installations et bâtiments dédiés à l'administration, des salles pédagogiques, des internats, une restauration, une unité médicale et des équipements sportifs couverts et d'extérieur. Plusieurs chantiers sont en cours et donneront une plus-value intéressante à l'établissement dès 2021 : nouvelle demi-pension (rénovation et extension de l'existante, passage à 400 rationnaires), une nouvelle salle de sports collectifs (2 000m² spécialisée pour le volley et le handibasket et dotée de salles de musculation et kiné) et un nouvel internat (démolition de l'internat Garonne pour construction d'un internat R+2, 53 chambres dont chambres PMR, salles d'étude et de détente). Il est à noter la mise en œuvre d'une convention partenariale volontariste et multiple avec l'Université de Bordeaux, notamment dans les domaines de la recherche et de l'optimisation de la performance (accueil en stage chaque saison de 10 à 15 étudiants STAPS - ou DU - de niveau Licence 3 à Master 2 au bénéfice des structures du PPF). Le CREPS de Bordeaux développe des projets de recherche dans les domaines de la santé et de la périodisation de l'entraînement des athlètes élités (prévention des pathologies infectieuses et des blessures, régulation du sommeil et de la nutrition, périodisation de l'entraînement). Ces projets de recherche sont conduits en collaboration avec l'ISPED (institut de santé publique d'épidémiologie et de développement) et les unités INSERM (U593, U897). Les connaissances et outils produits dans le cadre de ces recherches sont mobilisés par la Mission d'Accompagnement à la Performance, pour accompagner les athlètes et entraîneurs élités du CREPS et de la Région. Le CREPS de Bordeaux est également un acteur majeur de la production de connaissances sur la performance humaine à travers l'organisation de 9 colloques nationaux depuis 1988.

A noter : l'établissement dispose d'une antenne à Soustons (40).



Le **CREPS de Poitiers** présente deux spécificités, outre le fait de disposer d'une antenne à Limoges : d'une part, la recherche au bénéfice de la performance sportive, notamment dans le domaine de la biomécanique en lien avec divers laboratoires locaux, l'INSEP et les équipes de France ; d'autre part, la mise en œuvre de la formation professionnelle statutaire des agents appartenant aux « corps propres » du ministère chargé des sports et de la jeunesse : professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, inspecteurs de la jeunesse et des sports. Son projet d'établissement est structuré autour de 4 axes stratégiques : contribuer à la production de hautes performances sportives, co-construire et déployer des dispositifs de formation adaptés aux besoins, optimiser son offre de prestations et l'enrichir, asseoir son ancrage territorial et renforcer son rayonnement. La mise en œuvre de ce projet mobilise toutes les équipes et de nombreux réseaux. Les investissements importants de la Région avec un socle garanti par l'État, la dynamique 2K24 en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et les nombreux partenariats contractualisés sont autant de signes encourageants pour agir au service des projets de performance fédéraux, poursuivre les travaux de recherche et d'innovation, maintenir une activité de formation professionnelle, initiale, continue et statutaire, envisager un avenir multi partenarial avec une identité forte, et œuvrer au sein d'un projet global de territoire au service d'une politique publique ambitieuse.



Concernant les sportifs scolarisés, l'Académie de Bordeaux est la plus concernée : 64 % de l'effectif total des sportifs scolaires de Nouvelle-Aquitaine y sont inscrits, plus particulièrement dans le département de la Gironde qui regroupe 42 % de l'effectif régional et 46 % des structures, en raison notamment de la présence du CREPS de Bordeaux. La structure d'excellence Tennis, située au CREPS de Poitiers avec 6 joueurs, bénéficie d'une scolarité intégrée au CREPS. Le CREPS de Bordeaux s'appuie sur 3 établissements scolaires à Talence (1 collège et 2 lycées) qui accueillent les sportifs des structures PPF qui y sont implantées, totalisant à eux seuls près de 300 sportifs soit 45% de l'ensemble des sportifs en PPF en Nouvelle-Aquitaine. Grâce à l'organisation interne, à la stratégie de suivi mise en œuvre au sein du CREPS, à la collaboration étroite et continue et au soutien du rectorat, la réussite du double projet des jeunes sportifs est à noter. 9 structures des programmes excellence des PPF, regroupant 100 sportifs scolaires, sont présentes au sein du CREPS de Bordeaux.

Le CREPS de Poitiers s'appuie, quant à lui, sur 4 lycées, dont 1 hors du département de la Vienne, et 2 collèges pour 27 sportifs scolaires des 3 structures d'excellence implantées. Le CREPS étudie avec la DSDEN et le Rectorat la possibilité d'une scolarité délocalisée pour partie au CREPS, à titre expérimental dans un premier temps pour les collégiens.

Les structures hors CREPS : pour l'ensemble des structures implantées hors CREPS, on compte deux fédérations avec une structure du programme Excellence, le football avec un pôle Espoir féminin à Mérignac et le surf à Biarritz. Pour toutes les autres fédérations, il s'agit uniquement de structures de programme d'accession du PPF.

Le Schéma d'organisation territorial du sport de haut-niveau : une organisation et un schéma sont pilotés et animés collégalement par le manager territorial Haut-Niveau sous l'autorité hiérarchique du directeur du CREPS de Bordeaux, sous l'autorité fonctionnelle des deux directeurs des CREPS et sous l'autorité technique de l'ANS. Cette organisation s'inscrira également dans le cadre de la CRdS. Le poste de manager territorial est implanté au CREPS de Bordeaux, compte tenu de la cartographie du haut niveau : une organisation et une stratégie croisées avec un pilotage territorial de chaque CREPS pour le compte de l'ensemble du territoire, et un découpage territorial en 4 départements pour un accompagnement de proximité. Et une organisation qui prend en compte le contexte géographique, la dynamique partenariale existante, les spécificités actuelles des CREPS, les ressources humaines existantes au sein des établissements, les ressources humaines complémentaires nécessaires et enfin le transfert des ETP de la DR, site de spécialisation HN basé à Bruges, au CREPS de Bordeaux au 1er janvier 2021.

Le schéma d'organisation repose sur les objectifs opérationnels transversaux suivants : développer l'information et la communication via une plateforme « guichet unique SHN » dédiée ; identifier et animer un réseau d'entreprises au niveau du territoire ; gérer la base de données PSQS.

B.5 EN TERMES DE DIPLÔMES DÉLIVRÉS, OFFRES DE FORMATION, EMPLOI DANS LE SPORT

• Diplômes délivrés en animation socioculturelle et métiers du sport :

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse ainsi que le Ministère des Sports suivent les formations et délivrent les diplômes d'État couvrant l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle. Ces diplômes permettent aux animateurs et aux éducateurs d'exercer leur activité contre rémunération (Code du Sport - article L212-1) et d'encadrer jeunes et adultes en tant que :

- assistant animateur, avec un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) ;
- animateur, avec un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS socioculturel) ;
- éducateur sportif, avec un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS sport) ;
- cadre dans le secteur du sport ou le secteur socioculturel, avec un Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS), ou un Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS).

Par ailleurs, deux autres diplômes non professionnels permettent d'encadrer et d'animer dans les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM) en tant que :

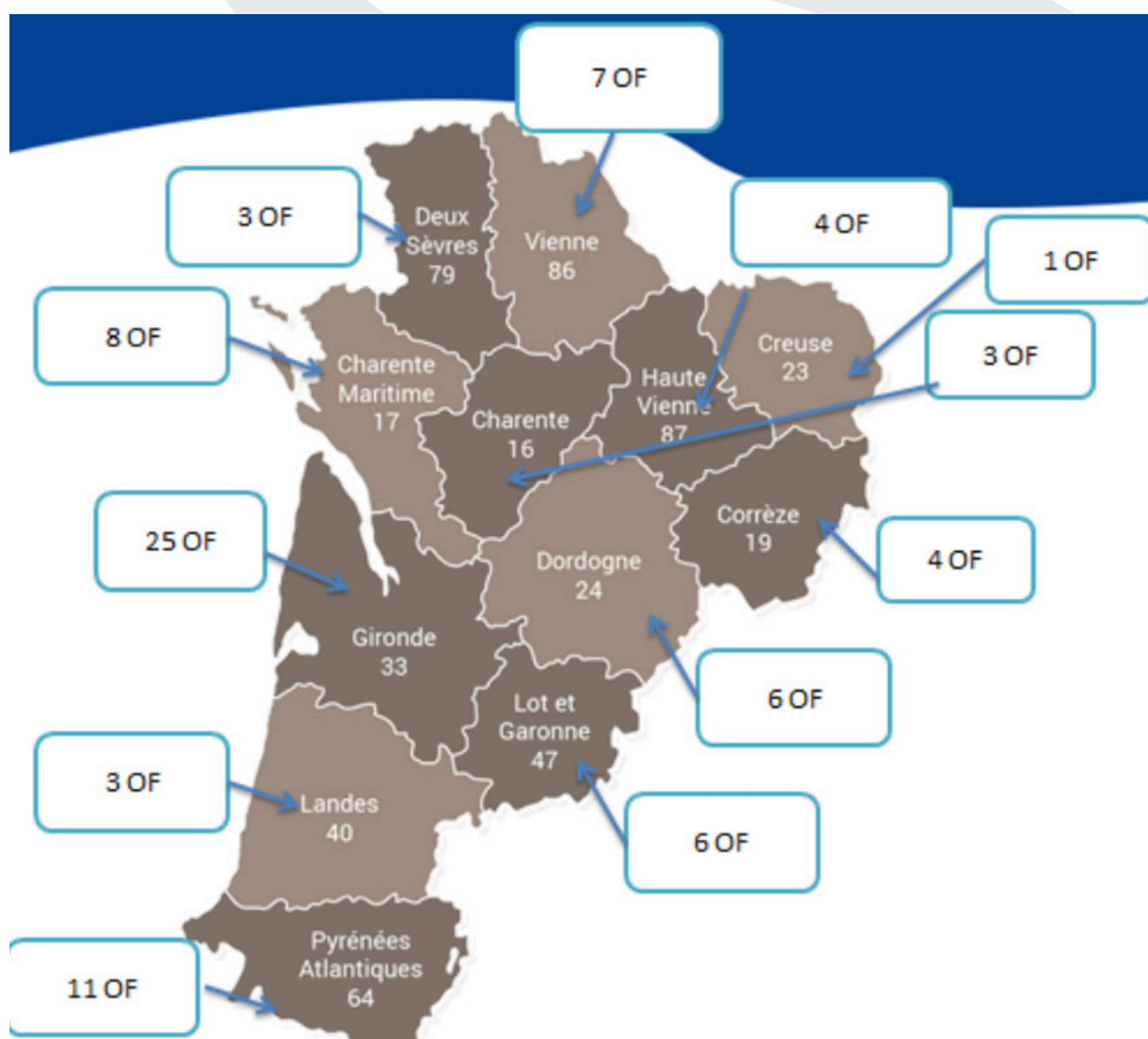
- animateur, avec un BAFA, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation ;
- directeur, avec un BAFD, Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche délivre également des diplômes dans le champ du sport et de l'animation :

- DUT carrières sociales - option animation sociale et socioculturelle ;
- Licence et Master STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Offres de formation sur le territoire :

En Nouvelle-Aquitaine, 92 organismes de formation, publics ou privés, œuvrent sur les 12 départements :





ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

Pour le CREPS de Poitiers, au titre de l'année 2020, les données sont les suivantes :

- offre de formation : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, CAEPMNS, BNSSA, préformation, TEP AF/ APT ;
- nombre de sessions : 61 sessions dont 8 à Limoges ;
- nombre de parcours de formation : 910 dont 114 à Limoges ;
- volume heure/stagiaire : 144 752 h dont 20 174 h à Limoges.

Pour le CREPS de Bordeaux, au titre de l'année 2020, les données sont les suivantes :

- offre de formation : BPJEPS, DEJEPS, CS AMAP, CAEPMNS ;
- nombre de sessions : 43 au total dont 8 à Soustons ;
- nombre de parcours de formation : 687 dont 137 à Soustons ;
- volume d'heures des stagiaires : 147 008 h dont 41 437 h à Soustons.

• **Emploi associatif et emploi sportif :**

Au sein des associations sportives, la pratique compétitive et la pratique loisirs ouverte au plus grand nombre, sont incontestablement liées. Certaines fédérations l'ont bien compris, en proposant des offres encadrées de pratiques « remise en forme » ou sport santé, de type body fight ou baby gym, des licences loisir ou autres titres de participation (ATP), pour participer en partie au financement du volet « haut niveau » de leur structure.

Outre la nécessaire ouverture du mouvement sportif fédéral vers les pratiques plus autonomes, d'une manière plus générale, l'idée est d'inciter les associations sportives à revoir leur modèle économique et à se restructurer : la professionnalisation pourrait ainsi permettre de mettre en place un panel d'offres complémentaires, à vocation plus « commerciale », contribuant à leur autofinancement. Cette évolution structurelle doit impérativement être accompagnée d'une formation adaptée, à destination des encadrants et dirigeants, mais aussi d'outils mobilisables pour sécuriser l'emploi dans le secteur du Sport.

C. UNE COMMUNICATION À DÉVELOPPER ET VALORISANTE

Une communication, diffusion et valorisation auprès de l'ensemble des acteurs sportifs des dispositifs engagés ainsi que des démarches, acteurs et territoires concernés...

La communication des instances publiques devient en 2021 aussi importante que dans le monde économique. Une stratégie de communication est essentielle pour transmettre des informations sur son organisation, ses activités et ses orientations, du fait de la multitude des acteurs du sport, de la nécessité de trouver des financements ou de mieux communiquer auprès des usagers. Il doit donc y avoir une ligne directrice, un objectif, une structure.

Un état des lieux des outils de communication digitaux des acteurs du sport au niveau régional a été réalisé. Dans un premier temps, une analyse a été faite auprès des acteurs étatiques tels que : le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence Régionale de Santé en Nouvelle-Aquitaine ou encore la préfète de région de la Nouvelle-Aquitaine. Ces trois institutions sont présentes sur Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter. Le compte twitter de la préfète de région compte 20 000 abonnés à ce jour. Concernant les acteurs des collectivités territoriales la plus part d'entre elles sont présentes sur ces mêmes plateformes. La région et ses 12 départements disposent d'une page Facebook et 10 d'entre eux en plus de la région





ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GÉNÉRAL

sont présents sur twitter. La région Nouvelle-Aquitaine compte 72 000 abonnés sur son compte Twitter. Le Mouvement Sportif notamment, le CROS de la Nouvelle-Aquitaine (1300 abonnés sur Twitter), les CREPS de Poitiers et de Bordeaux, les ligues et comités régionaux ont tous des comptes sur les différents réseaux sociaux.

Ainsi, on notera à travers les chiffres récoltés, la forte affluence de certains acteurs au travers des réseaux sociaux dans notre région. On peut également souligner, que le digital fait désormais partie des stratégies de communication des institutions publiques mais également de l'ensemble des acteurs du mouvement sportif et du monde économique. Les outils digitaux tels que le web, les réseaux sociaux ou encore la vidéo offrent une multitude de fonctionnalités intéressantes pour communiquer. Ils permettent d'interagir avec les usagers, de les impliquer et d'illustrer les projets. En s'appuyant sur une stratégie de communication claire et approfondie, ils complètent à merveille les autres outils, en relayant et en suscitant à la fois les initiatives d'une communication publique efficace. La Conférence Régionale du Sport, est un événement qui a pour but de développer le sport pour tous sur le territoire, un enjeu majeur, surtout à l'horizon des JOP 2024. Il est donc essentiel, de mettre en place une stratégie de communication, qui permettra de mettre en lumière la nouvelle gouvernance du sport, les dispositifs mis en place sur le territoire en faveur du sport pour tous, et le travail entrepris au sein des commissions de la CRdS.

20 000

**ABONNÉS À LA PRÉFÈTE
NOUVELLE-AQUITAINE
SUR TWITTER**

72 000

**ABONNÉS À LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
SUR TWITTER**

1300

**ABONNÉS AU CROS
N-A SUR TWITTER**



Conférence Régionale du Sport Nouvelle-Aquitaine @... · 22 juin · ...
📅 Calendrier de la CRdS !

La CRdS Nouvelle-Aquitaine lance, à la rentrée sportive de 2021, les travaux des trois commissions, l'installation de la commission permanente (CP) et de la Conférence des Financeurs du Sport (CFdS).

[#ConfNVASport](#) [#TousPourLeSport](#)

- **23 septembre 2021** : lancement des commissions thématiques ;
- **Automne 2021** : lancement des groupes de travail éphémères ;
- **16 décembre 2021** : seconde assemblée plénière CRdS et installation de la CP ;
- **1er trimestre 2022** : installation de la CFdS.

En décembre 2020, les réseaux sociaux de la Conférence Régionale du Sport en Nouvelle-Aquitaine ont été lancés : Instagram, Facebook, Twitter et LinkedIn. Au travers de ces outils digitaux, un travail d'information est réalisé, pour faire connaître la CRdS, son fonctionnement, ces objectifs et son calendrier. Outre les réseaux sociaux, la création d'un site web de la CRdS permettra à tous les usagers et acteurs du sport de comprendre ce qu'est la CRdS, son rôle, ses missions, ses membres, les commissions, et également de suivre le travail collectif mené pour la construction du Projet Sportif Territorial (PST)



Conférence Régionale du Sport Nouvelle-Aquitaine @... · 7 avr. · ...
📺 Jour J !

Installation de la Conférence Régionale du sport en Nouvelle Aquitaine en visioconférence par Mme BUCCIO, préfète de la région @NvelleAquitaine , déléguée territoriale de l'@Agence_du_Sport, avec la présence de 70 personnes.

[#ConfNVASport](#) [#TousPourLeSport](#)



Vous et 4 autres personnes



LES CONFÉRENCES DU SPORT EN NOUVELLE-AQUITAINE

La Conférence régionale du Sport (CRdS) et la Conférence des Financeurs du Sport (CFdS), des outils au service du sport pour les territoires : Orienter, Coordonner, financer

[Voir les acteurs](#)



CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT • DES FINANCEURS DU SPORT



A red background with a large white circular graphic element. The circle is composed of two concentric white lines, creating a thick white ring. Inside this ring, the text is displayed in red.

R ECENSEMENT
DES DISPOSITIFS ET
OUTILS EXISTANTS

Chaque dispositif ou outil figurant dans la liste ci-dessous fait l'objet d'une fiche de présentation synthétique. Ces fiches peuvent être annexées au Diagnostic Territorial Sportif et diffusées largement, afin d'informer l'ensemble des acteurs territoriaux et sportifs néo-aquitains, et de valoriser les dispositifs et outils existants, susceptibles d'être dupliqués ou élargis.

A. DISPOSITIFS ET OUTILS NATIONAUX

La CRdS doit intégrer à sa réflexion des éléments relatifs à l'ambition nationale et aux différentes stratégies nationales en lien avec le champ du sport. Toutes ces politiques publiques doivent nécessairement être prises en compte dans l'élaboration du Projet Sportif Territorial (PST) :

- Savoir Rouler A Vélo (SRAV) ;
- Plan Aisance Aquatique (PAA) ;
- Stratégie Nationale Sport et Handicaps (SNSH) ;
- Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 ;
- Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable du Sport (SNTEDDS) ;
- dispositifs ANS (Emploi, Apprentissage, Sesame, Equipements, FTS,...) ;
- plan de relance 2021/22 ;
- guide pratique pour la mise en œuvre d'un Schéma Directeur / de Cohérence des Equipements Sportifs, Ministère de la Santé et des Sports, 2010 ;
- guide méthodologique - Conduire un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA), Ministère des Sports, 2011 ;
- guide pratique – Pour un développement maîtrisé des Sports de Nature : les PDESI et CDE-SI, Pôle Ressources national Sports de Nature, 2008.



B. DISPOSITIFS ET OUTILS REGIONAUX (ANNEXE 1)

Il convient également de prendre en compte les dispositifs régionaux portés par les différents partenaires institutionnels de notre région. Ces politiques sportives territoriales sont évidemment à prendre en compte dans la rédaction du PST mais elles doivent surtout être diffusées et valorisées auprès de tous les acteurs du sport de Nouvelle-Aquitaine :

- plan d'actions régional « Sport et Femme » ;
- stratégie régionale « sport santé bien être » ;
- plan d'actions régional Sport, Education, Mixité, Citoyenneté ;
- contrats de territoire (CPER, SRADDET,...) ;
- plateforme App'Laes ;
- guide de programmation des équipements sportifs d'Aquitaine ;
- lutte contre le trafic de substances et méthodes dopantes ;
- prévention du dopage et des conduites dopantes ;



C. DISPOSITIFS ET OUTILS DÉPARTEMENTAUX (ANNEXE 2)

Enfin, si des dispositifs ont été mis en place localement pour mettre en œuvre des politiques sportives, on peut souligner que le travail de mise en forme et de consolidation de ces politiques, au niveau régional, est peu utilisé pour un déploiement ou une communication sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il convient de mettre en valeur, pour éventuellement les modéliser, ces initiatives locales. A titre d'exemples :

- « Asso'actions 87 » : Une instance départementale de coopération et de mutualisation du sport en Haute-Vienne ;
- expérimentation d'Inclusion Sociale des Réfugiés par le Sport en Deux-Sèvres ;
- protocole d'accord relatif au développement des activités physiques et sportives en Creuse ;
- plan « piscines » de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque ;
- label « Station Sports Nature et Site Sports Nature » de la Corrèze ;
- guide des pratiques nautiques en Charente-Maritime ;
- consolidation de l'emploi sportif en Lot-et-Garonne ;
- « génération 2024 » en Corrèze ;
- prévenir et lutter contre les incivilités, la violence et les discriminations
- dispositif « J'apprends à nager en Dordogne ».





Nouvelle-Aquitaine



DIAGNOSTIC TERRITORIAL SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

PARTIE 1 : ANNEXES

Novembre 2021

CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT • DES FINANCEURS DU SPORT





**IMPACT DE LA
CRISE SANITAIRE SUR
LE SPORT**

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SPORT

Comme l'ensemble de la société, le « système » sportif et toutes ses composantes qui sont impactées par la crise sanitaire pandémique, en France particulièrement depuis mars 2020, avec des incidences qu'il conviendra d'observer dans les mois et années à venir - notamment sur les aspects financiers et structurels mais aussi en termes d'évolution des tendances, des modalités et des lieux de pratiques. En cela, et du fait de sa transversalité évidente l'adaptation au contexte sanitaire et la reprise post-covid seront des points majeurs à traiter en CRdS Nouvelle-Aquitaine et dans les commissions thématiques.



Impacts pour le mouvement sportif :

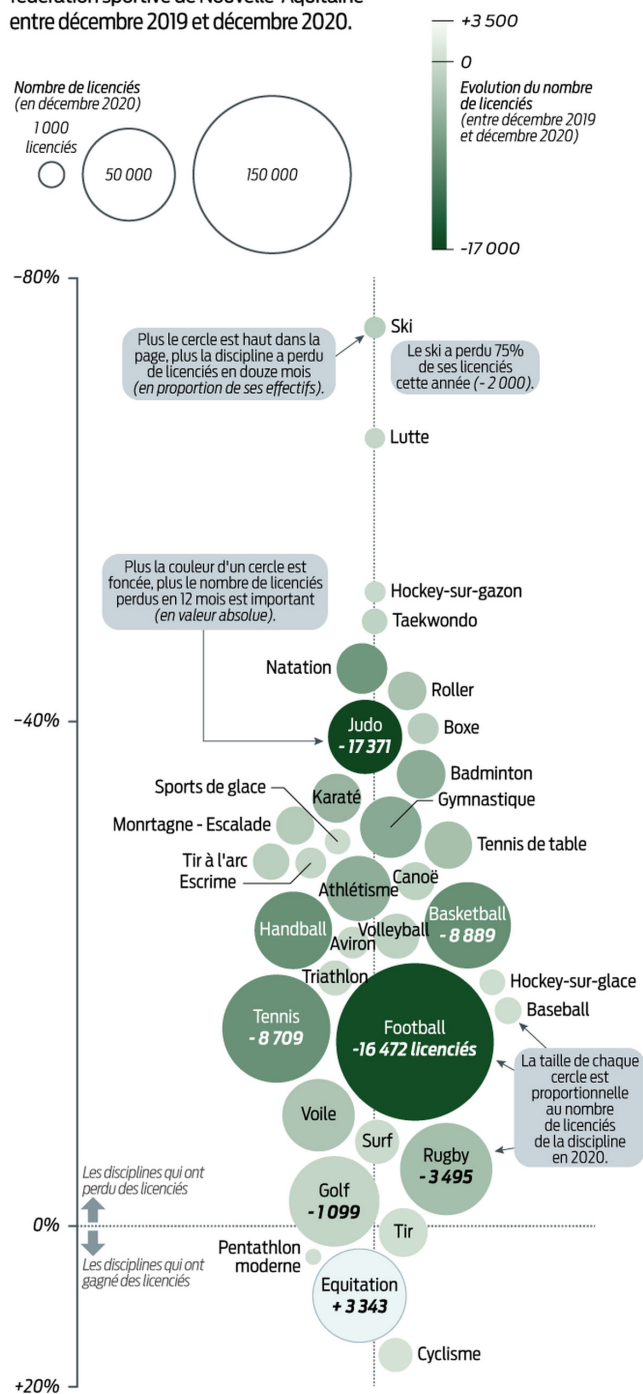
Au lendemain de la lettre ouverte adressée par le Mouvement sportif au Président de la République, le 26 octobre 2020, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a souhaité réaliser, via les fédérations, **une enquête auprès des clubs fédérés, afin de mesurer l'impact, notamment financier, de la crise du Covid-19.** Pour cela, il leur a été demandé de dresser **un état des lieux comparatif de leur situation entre fin octobre 2019 et fin octobre 2020, puis fin décembre 2019 et fin décembre 2020.**

Avec les retours de 44 414 clubs français, cette enquête enregistre un record de participation avec près d'1/3 des clubs fédérés participants. Elle a mis en lumière des différences notables entre les sports : **si 26 % des clubs ayant répondu ne constatent pas une perte significative d'adhérents en 1 an, 74 % d'entre eux déclarent en revanche et en moyenne une perte de 26 % de licenciés due à l'épidémie et aux restrictions de rassemblements et de pratiques.**

Selon l'enquête du CROS Nouvelle-Aquitaine, **la région enregistre quant à elle une perte de près de 300 000 licenciés entre décembre 2019 et décembre 2020, soit 26,8 % des effectifs.** Une tendance qui s'est accentuée, l'enquête réalisée entre octobre 2019 et octobre 2020 ayant déjà révélé une perte de près de 165 000 licenciés, soit 22 % des effectifs. Un article du Journal Sud-Ouest daté du 26/02/2021 (par Patrick FAVIER) établit les constats suivants : « Toutes les fédérations ont connu des chutes sévères. À plus de 30 % de baisse dans la dernière vague, on trouve 10 des 35 sports répertoriés. La part monte à 19 sur 35 à 20 % de baisse et plus. La natation, le badminton, l'ensemble des sports de combat, l'escalade et le ski sont durement touchés. Les sports de plein air tirent le mieux leur épingle du jeu, mais c'est très relatif. Si l'équitation progresse sur les deux vagues de l'enquête (+ 16 et + 22 %), le cyclisme dans la deuxième (+ 13,5 %), la plupart baissent. Le football a perdu 16 472 licenciés de décembre à décembre (- 9 %), la voile également (2 800

Quelques gagnants... beaucoup de perdants

Evolution du nombre de licenciés de chaque fédération sportive de Nouvelle-Aquitaine entre décembre 2019 et décembre 2020.



Source : Comité régional olympique de Nouvelle-Aquitaine

infographie

licenciés, - 9 %). L'athlétisme (- 20 % sur les deux vagues), le tennis (moins 11 % sur la seconde) encaissent durement le choc de la crise sanitaire. Le rugby a lâché 6,5 % de ses licenciés (3 495 personnes), une baisse plus prononcée que d'octobre à octobre. Dans la famille des sports de combat, le judo est très sévèrement touché : 17 371 licenciés en moins (- 36,75 %), de décembre à décembre, alors que c'est une discipline dont les pratiquants sont en majorité très jeunes. Les records de baisse en pourcentage concernent la lutte (- 65 % soit 924 licenciés), le hockey-sur-gazon (- 51 % ; 606 licenciés) et le taekwondo (- 49 % ; 1 295 licenciés). Pour les sports collectifs de salle les plus populaires, le basket est à -17 %, le handball à 20 %, le volley de 15,7 %. Ces baisses de licences ont chamboulé le classement des disciplines les plus pratiquées ».



L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SPORT

Au-delà de la perte de cotisations, **78 % des clubs français répondants confirment avoir enregistré une perte économique sur d'autres secteurs**, tels que la baisse de ressources liées au partenariat et au mécénat, la réduction voire la suppression totale de revenus de billetterie, ainsi que la diminution de subventions, etc. A ce stade de l'analyse, sur un échantillon représentatif de 36 000 clubs français, on constate déjà un déficit de recettes d'un montant de 376 millions d'euros, dont 260 millions de pertes de cotisations et 116 millions de pertes «autres» (subventions, partenariats, billetterie, etc.), avant la prise en compte d'autres pertes plus spécifiques.

Ces sommes sont révélatrices des **difficultés prévisibles que vont rencontrer clubs et fédérations dans ce contexte de contraintes sanitaires persistantes**. Elles montrent aussi toute la nécessité d'un soutien supplémentaire rapide dans le cadre des conventions d'objectifs des fédérations et des Projets Sportifs Fédéraux gérés par l'Agence Nationale du Sport. De nombreuses compétitions et championnats ont été annulés pour la 2ème année consécutive, et les clubs devront rapidement trouver un second souffle leur permettant de remettre en route un dynamisme sportif, associatif, citoyen qui est aujourd'hui au cœur de notre société.

L'impact est également non négligeable pour les clubs sportifs professionnels français (football, rugby, basket-ball, handball, volley-ball, hockey-sur-glace), en particulier en raison du classement « figé » et de l'annulation des Championnats de France de sports professionnels, notamment pour le football et le rugby, pour la saison 2019-2020. Si la saison 2020-2021 s'est poursuivie dans certaines conditions contraignantes, les recettes billetteries et l'ensemble des recettes associées sont quasi nulles depuis mars 2020, avec des incidences économiques écrasantes dont on ne mesure pas encore pleinement les impacts directs et indirects sur la survie d'une partie des clubs professionnels. De nouveaux modèles de gestion sportive et économique reposant sur davantage de durabilité et d'ancrage territorial tendent à émerger, sous l'impulsion de réflexions globales et d'initiatives locales particulièrement intéressantes.



Impacts pour le sport scolaire et universitaire



La mise en œuvre des programmes et référentiels de l'Education Nationale concernant l'enseignement commun EPS a très fortement perturbée partout en France, dans les établissements aussi bien de primaire ou de secondaire que dans l'enseignement supérieur : périodes de confinement avec notamment le non accueil des apprenants entre mars et mai 2020, protocole sanitaire renforcé pour freiner la propagation du virus, difficultés ou impossibilité d'enseignement commun EPS pendant certaines périodes et sous certaines conditions et mesures (réduction du « brassage » des élèves, distanciation physique, aération, gestion des masques, désinfection et nettoyage régulier du matériel à disposition demandant la mise à disposition de temps et de moyens humains et techniques supplémentaires, équipements sportifs hors établissement fermés et équipements et vestiaires intramuros non adaptés à la situation, interdiction de rencontres inter-établissement, complication au quotidien de l'exercice du métier pour les enseignants EPS et adaptation des contenus dans un laps de temps extrêmement court, protection des enseignants face au risque sanitaire, ...).

Et ce malgré la possibilité ouverte par le Ministère, dès le deuxième confinement, de mise en œuvre localement par les établissements de solutions d'allègement des effectifs dans le respect de 50 % en présentiel, et la permission de continuité des activités des Associations Sportives des établissements avec des groupes constitués et fixes.



L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SPORT

Si la **baisse du nombre de licences sportives** est un fait avéré à l'échelle du territoire national et régional, elle concerne également et de manière très importante les licences scolaires : entre décembre 2019 et décembre 2020, **- 42 % de licences pour l'USEP** (écoles primaires), soit près de 40 000 enfants inscrits en moins. Et - 35 % à l'UNSS (secondaire) à Bordeaux, soit 18 600 adhérents de moins.

-42%
DE LICENCES POUR L'USEP

Pour de nombreux apprenants, depuis mars 2020, **l'école et l'université offraient pour tant le seul et unique cadre de pratique physique et sportive possible**, perspective d'autant plus importante dans une optique de dé-sédentarisation et de santé des publics scolaires et universitaires.



Impacts pour les collectivités territoriales :

Dans le domaine du sport et de la pratique d'activités physiques, l'impact pour les collectivités territoriales porte, entre autres, sur les éléments suivants :

- la **gestion des fermetures mais surtout réouvertures partielles ou totales des équipements sportifs à disposition des clubs sportifs**, établissements scolaires, pratiquants autonomes, etc. avec la mise en œuvre de protocoles sanitaires stricts: moyens matériels et humains associés à la mise en place de plans de circulation et à l'entretien et la désinfection des aires d'évolutions sportives et du matériel, etc ;

- en termes de **soutien aux associations et clubs sportifs amateurs et professionnels locaux et sociétés sportives de prestations de services**, depuis le décret n°2020-1227 du 6 octobre 2020 dérogeant à certaines dispositions du Code du Sport pour faire face à l'épidémie, la possibilité donnée aux collectivités de subventions complémentaires et/ou achats nécessaires à la survie des structures et à la possibilité de reprise de leurs activités en toute quiétude ;

- l'**annulation ou le report de projets, d'appels d'offres en cours ou de contrats** concernant notamment des prestations de services et d'animations, la programmation, rénovation, construction d'équipements sportifs, l'implantation d'équipements temporaires ou saisonnier, etc. Avec tout de même une tendance observée actuellement à la poursuite et au financement dès que possible par les collectivités des projets au moins les plus urgents et nécessaires, une fois les priorités revues en fonction de la situation et des spécificités locales ;

- une **coordination multiscalair**e entre les collectivités (commune, EPCI, département, région) et avec les services déconcentrés de l'Etat qui s'est très souvent avérée complexe et a soulevé bon nombre de difficultés concernant les compétences et possibilités de chacun.



Impacts pour les établissements sportifs de secteur privé :

Les salles de sports ont un point commun avec les restaurants, les discothèques ou les musées : elles font partie de la longue liste des **secteurs d'activité frappés de plein fouet par la crise de la Covid**. Si les aides de l'État permettent, en partie, aux établissements sportifs de maintenir « la tête hors de l'eau », le manque à gagner ne sera probablement jamais compensé. Il est donc probable qu'une partie non-négligeable des salles de sport disparaisse sur le long terme, avec une conséquence en termes d'emplois, dans un contexte « pré COVID » précaire (marché ultra concurrentiel, relativement saturé, et pas entièrement stabilisé France). Par ailleurs, en fonction de l'intensité de la crise économique à venir, **il est probable que certains adhérents ne reconduiront pas leur abonnement**, préférant épargner pour des besoins jugés plus importants, ou parce qu'ils ont pris l'habitude d'autres pratiques ne nécessitant plus cette adhésion ou seulement en complément.

L'isolement et le manque d'activité sportive a considérablement affecté le moral des français. La crise sanitaire a tout de même eu des effets positifs pour celles et ceux qui ont disposé, en raison de ce contexte, de davantage de temps. Les **ventes d'accessoires de sport** de certains sites ont ainsi explosé pendant le confinement, prouvant l'engouement des français pour le sport et la remise en forme ; la **digitalisation des pratiques et de la communication** s'est également considérablement accentuée. Des tendances qui devraient se poursuivre, pouvant constituer une bonne nouvelle pour les acteurs concernés.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SPORT



En réaction face à la Covid-19 :

Etat, collectivités territoriales et mouvement sportif ont su tout de même **faire preuve d'adaptation, de réactivité et d'une relative résilience pour faire face à la crise**, dans un premier temps en urgence afin de gérer le choc brutal lié au 1er confinement total, puis en « gérant », semaines après semaines les 2ème et 3ème confinement moins restrictifs sur le plan des modalités et possibilités de pratiques sportives . C'est ainsi que plusieurs initiatives ont vu le jour :

- la production essentielle d'un certain nombre d'**études, enquêtes et rapport à différentes échelles territoriales**, afin d'établir un état des lieux sans cesse renouvelé et une analyse de la situation permettant d'entrevoir quelques tendances d'évolution prospectives. Ainsi que la réalisation et la **diffusion de guides pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives**, parmi lesquels ceux réalisés en mai 2020, avec le concours des fédérations sportives, de l'ANDES, de l'ANDIISS, du CNOSF et du CPSF, dans l'objectif de d'accompagner les sportifs amateurs, les sportifs de haut niveau et sportifs professionnels dans leur pratique sportive durant cette nouvelle phase. Ils constituent également un outil d'aide précieux à la décision pour les gestionnaires d'installations sportives publiques ou privées. On peut citer, par exemple :

- le Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive ;
- le Guide d'accompagnement des sportifs de haut niveau et professionnels ;
- le Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives ;

- le **Plan de relance** (novembre 2020 – Ministères Education Nationale, Jeunesse et Sports, Economie, Finances et Relance) constitue un dispositif de soutien économique inédit face à la crise. Un plan de relance à la fois général et sectoriel au domaine du sport, avec des aides économiques d'urgence et de droit commun, et l'ouverture d'autres dispositifs aux acteurs du monde sportif professionnel, amateur, secteur des loisirs marchands et évènementiel. **Avec près de 3 milliards d'euros d'aides cumulées, les mesures d'urgence exceptionnelles mises en place par le Gouvernement ont permis de couvrir tous les champs du sport**, et d'amortir les premiers effets de la crise. L'Etat a aidé le monde sportif de manière exceptionnelle et unique en Europe et reste mobilisé notamment pour faire en sorte qu'aucun club, aucune association ne ferme ses portes. A cet égard, il suivra de près, avec le mouvement sportif, l'évolution de la situation, particulièrement en matière de prise de licence. C'est avec cette préoccupation que le ministère chargé des Sports et ses partenaires (Le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique

et Sportif Français, l'Agence nationale du Sport et le mouvement sportif) ont lancé une campagne de soutien à l'activité intitulée « EnVie de sport ». En outre, **un dispositif spécifique du plan de relance a été proposé en soutien du secteur du sport, à hauteur de 120 millions d'euros sur 2 ans, venant abonder le budget de l'Agence nationale du sport, et réparti en 3 enveloppes** : l'une dédiée à la création d'emplois dans le secteur des associations sportives qui renforce le « plan jeunes » et s'élève désormais à 40 millions d'euros ; une autre, d'un montant de 50 millions d'euros, visant à favoriser la transition énergétique des équipements sportifs, en plus des fonds issus de la DSIL auxquels les acteurs du sport pourront élargir ; enfin, une mesure de 30 millions d'euros, au service des clubs et des fédérations sportives, dont 9 millions d'euros pour accompagner leur développement numérique ;

Enfin le déploiement du plan « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) pourrait être amené à s'appuyer en partie sur le volet « Vélo » du Plan de relance, selon les dernières annonces du 1er Ministre à ce propos. Il a également été confié à l'Agence Nationale du Sport (ANS) le soin d'organiser une concertation avec les acteurs sur l'élaboration d'un éventuel système d'encouragement à la reprise de la pratique sportive.

- **La mise à disposition de sites publics à vocation sportive pour la gestion de crise**, avec l'exemple en Nouvelle-Aquitaine, de la Plaine des Sports municipale de Lescure, mitoyenne au Stade Chaban-Delmas de Bordeaux et à proximité du CHU Pellegrin et de l'Université de Bordeaux, servant/ayant servi de base logistique à l'étude COVERAGE (essai clinique innovant pour le traitement précoce de patients atteints de la Covid-19). Ou encore **l'implantation de vaccindromes au sein d'installations ou complexes sportifs couverts** aussi bien de proximité que de grands équipements sportifs urbains, du fait de leur accessibilité et des possibilités de stationnement, d'accueil et de gestion des flux, des espaces couverts à disposition, mais aussi de vestiaires, douches et sanitaires (par exemple : complexe sportif de l'Oumière de St-Pierre-d'Oléron (17), salle omnisport F. Gabart à Chateaufort-sur-Charente (16), salle omnisports à Arcachon, salle Léo Lagrange à Lormont (33),...);

- Le **décalage et l'adaptation face au contexte, plutôt que l'annulation, de grandes compétitions internationales** telles les JOP de Tokyo 2020 et l'Euro 2020 de football, avec un impact pour les sportifs de haut-niveau et professionnels : des répercussions souvent négatives (préparation physique et mentale à l'échéance, entraînements et compétitions en vue de, etc.), mais parfois positives en région (l'accueil dans les Landes de plusieurs délégations sportives françaises en stages de préparation JOP Tokyo 2020, etc.).

CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT • DES FINANCEURS DU SPORT



The image features a solid red background. A large white circle is centered on the page, with a thick white border. Inside this circle, the text is displayed in a bold, red, sans-serif font. The text is arranged in four lines: a large 'L' on the first line, followed by 'ES ENJEUX' on the second line, 'TERRITORIAUX ET' on the third line, and 'SPORTIFS MAJEURS' on the fourth line.

L ES ENJEUX
TERRITORIAUX ET
SPORTIFS MAJEURS



LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

Parmi les très nombreux enjeux sectoriels et transversaux aux échelles nationales, régionales, départementales et locales susceptibles d'être abordés dans le cadre de la CRdS, quelques uns sont identifiés en suivant, sur une base se voulant relativement exhaustive mais évidemment de nature à être complétée dans le cadre des travaux de la CRdS. Ces enjeux, en interactions les uns avec les autres, sont à aborder dans une logique d'approche et d'analyse systémique, où la connaissance et la meilleure compréhension et appréhension de chaque composante permet de saisir le système sportif dans sa globalité. Une base introductive commune pouvant **permettre une meilleure prise en compte de certains éléments contextuels incontournables, et de susciter quelques pistes potentielles de réflexions et d'actions partagées.**

De manière pleinement contextuelle et transversale, le **développement de la COVID 19 et les mesures de protection et de prévention** mises en place ont conduit à un arrêt complet ou partiel de toutes les pratiques compétitives depuis mars 2020. L'évolution permanente du cadre réglementaire et les incertitudes liées aux risques de reprise de la pandémie, nécessitent d'**accompagner et de sécuriser les acteurs sportifs dans le processus de reprise des activités sportives** pour les années à venir. Cela dans une **approche de résilience et de durabilité du sport, des pratiques et des acteurs directs et indirects du système sport.**

A. SPORT POUR TOUS, ACCES AU SPORT, DEMOCRATISATION DU SPORT

Dans son article L100-1, le Code du Sport stipule que « la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous sont d'intérêt général ». La **proposition de loi visant à démocratiser le sport en France**, déposée le 26 janvier 2021 devant l'Assemblée Nationale, puis adoptée par celle-ci et transmise au Sénat le 19 mars 2021, donne **priorité au développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre.** L'un de ses amendements vise à consacrer la dimension éminemment sociale du sport et la place que le développement d'une activité physique et sportive peut occuper dans les politiques publiques. Il affirme le droit de tous les individus à un égal accès au sport, sans discrimination de quelque nature que ce soit.

L'objectif de sport pour toutes et tous implique de **corriger les carences et les inégalités identifiées dans l'accès au sport**, notamment l'accès aux espaces et équipements sportifs et de loisirs, par la mise en œuvre d'une stratégie régionale. L'accès au sport suppose également de développer les mixités et interactions entre toutes les composantes de l'activité sportive :

disciplines et types de pratiques, motivations, modalités et cadres de pratiques, sport de haut-niveau, sport de masse, sport loisir, mixité interdisciplinaire et intergénérationnelle, inclusion, éducation, santé, etc.

Certaines modalités de pratiques sportives susceptibles de lever des freins, de faciliter l'accès au sport et de participer à la démocratisation de la pratique sportive doivent faire l'objet de réflexions et d'expérimentations, par exemple en utilisant les dispositifs existants: adaptation et mutualisation des espaces et équipements, accès libre et gratuit aux équipements, adaptation des règles, mixités des pratiques, sport sur le lieu de travail/en entreprise, liens éducatifs et sportifs sur les territoires locaux entre clubs et établissements scolaires, etc.

B.SPORT FEMININ, FEMINISATION DU SPORT

Selon le Ministère en charge des sports, « les chiffres sont éloquentes : en France, les femmes ont deux fois moins accès que les hommes à la pratique sportive dans certains territoires. Le taux de licenciées féminines dans certaines fédérations sportives très populaires est de seulement 4 %. Et seules 20 % des femmes qui font du sport le font dans un club ». Fort de ce constat, le Ministère chargé des Sports mène, principalement depuis 2014, une politique volontariste tendant à la féminisation du sport, visant, entre autres, à introduire davantage de mixité dans le secteur sportif. Parmi les actions impulsées au niveau national, on peut citer :

- la création en 2016 des « 24h du sport féminin », devenu « Les 4 saisons du sport féminin » ; les plans de féminisation engagés sous l'impulsion de l'Etat et concernant la pratique sportive, l'encadrement, la formation et l'arbitrage, avec notamment, dès 2006, les fédérations françaises de handball, de football, de basket-ball et de cyclisme, suivies d'autres entre 2009 et 2012, ainsi que depuis la proposition de conventions d'objectifs 2014-2017 liant l'Etat et les fédérations en ce sens ;

- l'égalité homme-femme déclarée grande cause nationale du quinquennat 2017-2022 par la Président de la République, avec la thématique « pratiques sportives et maternité » constituant une priorité pour le Ministère des Sports ; l'enjeu stratégique d'implication des acteurs locaux ;

20%

**DES FEMMES QUI FONT DU SPORT
LE FONT DANS UN CLUB**

On constate ainsi une féminisation plus ou moins importante des disciplines sportives, avec un nombre de licences féminines progressant plus vite que le nombre total de licences, etc. A titre d'exemple, si les femmes en 2010 représentent, en Aquitaine, 94 % des adhérents dans la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), ou un peu plus de 80 % dans la Fédération Française d'Équitation (FFE), elles investissent également des sports longtemps connotés comme masculins : football, rugby, boxe, etc.).

D'un **enjeu d'affirmation du droit des femmes à participer au sport dans toutes ses dimensions**, la politique de féminisation du sport évolue vers l'enjeu d'égalité réelle entre femmes et hommes. Ce souci d'égalité et de parité concerne aussi bien les **conditions d'accès à la pratique sportive**, que celles **d'accès aux responsabilités et aux fonctions de direction et d'encadrement** du sport. Il s'agit également de susciter l'intérêt des spectateurs et téléspectateurs, grâce à la valorisation médiatique, économique et sociale du sport féminin. Ce parcours devrait contribuer à lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes et à agir concrètement pour davantage de mixité dans le sport et, in fine, dans la société, le sport devenant ainsi un outil de changement. La féminisation du sport et des pratiques sportives constitue également, et fort logiquement, une opportunité et un moyen pour les filles/femmes de s'émanciper et de valoriser un rôle sociétal souvent négligé.





38%
**DES LICENCIÉS SPORTIFS EN
FRANCE SONT DES FEMMES**

Parmi d'autres enjeux identifiés :

- pour les entreprises de secteur privé en particulier, l'enjeu économique lié au **nombre de plus en plus important de femmes à pratiquer une activité sportive**, ainsi que les potentialités non négligeables de développement dans les années à venir, source de nouveaux marchés (articles et petit matériel sportif spécifiques et tendances, etc.) ;
- l'enjeu de (re)valorisation de l'image, de l'identité, des fonctions et des valeurs du sport et son ouverture à différents publics ;
- l'adaptation et l'optimisation des aménagements et équipements de pratiques, horaires et modalités de pratiques, des structures d'accueil notamment : en effet, pour 50 % des femmes, le cadre fédéral ne semble pas convenir;

C. SPORT ET HANDICAP, HANDISPORT ET SPORT ADAPTE

L'enjeu est de contribuer au développement de la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap physique, sensoriel ou mental, particulièrement au sein des associations et des institutions sportives. Pour certaines personnes en situation de handicap, le sport peut constituer l'un des premiers vecteurs de rééducation fonctionnelle, pour d'autres il s'agit d'un outil favorisant l'autonomie. Pour toutes et tous, la pratique sportive est un droit et une source efficace d'épanouissement, susceptible de rompre un isolement qui peut notamment conduire à la sédentarité, et qui permet de se réapproprier une image de soi positive.



LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

Développer une **politique sportive favorisant l'inclusion des personnes handicapées** doit être une priorité majeure et commune à tous les acteurs du sport. La reconnaissance du sportif en situation de handicap, notamment grâce à la médiatisation et à l'impact positif des Jeux Paralympiques, participe à l'évolution de la société. L'accès à la pratique suppose, entre autres, une mise aux normes d'un certain nombre d'espaces et d'équipements sportifs, ou de prendre en compte d'emblée cette dimension d'accessibilité lors de la programmation d'installations sportives – tant pour les pratiquants que pour le public, d'ailleurs.

D. SPORT FEDERAL, CADRE TRADITIONNEL INSTITUTIONNALISÉ

Le sport fédéral, cadre traditionnel et institutionnalisé de pratique, connaît de **nombreuses mutations accentuées par la crise du Covid-19** : place du sport fédéral dans le système culturo-sportif global, motivations et attentes individuelles et collectives, nouvelle gouvernance des organisations sportives impliquant/devant impliquer plus encore l'ensemble de ces parties-prenantes face à l'opacité du fonctionnement de certaines fédérations, ligues, comités ou clubs, digitalisation des organisations, de leur fonctionnement, des pratiques, etc.. Les **réflexions concernant l'évolution de son modèle paraissent donc incontournables**, avec le club au centre des préoccupations et dispositifs et sa place sur l'échiquier territorial local, dans un objectif de pérennisation et de développement durable du sport et de ses acteurs.

E. SPORTS ET ACTIVITÉS DE NATURE



Les enjeux multiples (éducatifs, sociaux économiques, environnementaux, etc.) et relativement récents produits par l'engouement exponentiel des sports de nature ont conduit à la mise en œuvre de **politiques publiques garantissant un accès aux Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques (ESI) pour le plus grand nombre**. Un accès sécurisé, dans le respect de l'environnement naturel de pratique plus ou moins aménagé à cet effet, sans compromettre la possibilité et l'exercice d'autres usages et pratiques, notamment sportives et de loisirs (autres disciplines sportives, chasse, pêche, agriculture, etc.), ou le droit de propriété.

Deux logiques peuvent être identifiées en la matière : d'une part une **logique de proximité**, les citoyens entre autres se rendant en périphérie de ville pour y pratiquer un certain nombre d'activités de nature hors de leur quotidien, et investissant de plus en plus, dans cette perspective, la ville elle-même . D'autre part une **logique touristique**, la Nouvelle-Aquitaine étant un territoire touristique majeur, du fait notamment de son offre très riche et diversifiée en espaces naturels et des possibilités de pratiques à la fois terrestres, nautiques/aquatiques, aériennes ; avec, en l'espèce, 3 types d'ESI : les sites naturels non aménagés, les sites naturels aménagés et les sites ou équipements artificiels.



LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

Le **développement maîtrisé des sports de nature s'affirme comme une priorité nationale et régionale**, particulièrement depuis la loi du 6 juillet 2000, en lien avec le mouvement sportif fédéral et les collectivités territoriales. Les départements s'investissent dans la **réalisation de Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et l'installation de Commission Départementales des espaces, sites et itinéraire (CDESI)**. L'enjeu d'inscription dans les principes du développement durable s'y confirme. La Région Nouvelle-Aquitaine, afin de favoriser le développement des sports de nature sur son/ses territoire(s), accompagne les initiatives proposant une **offre concertée d'activités entre les acteurs situés dans ses Parcs naturels régionaux**. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les Parcs naturels régionaux, les associations agréées ou affiliées à une fédération sportive et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de leur territoire. L'aide encourage les initiatives résultant de partenariats entre les acteurs locaux, émanant de territoires ruraux vulnérables, permettant l'accès des sports de nature aux publics qui en sont les plus éloignés, incluant l'exemplarité environnementale, justifiant d'un cofinancement local et inscrits dans un PDESI.

Ce nouveau contexte contribue désormais à soulever des problématiques et des questions récurrentes concernant les **volontés d'anticipation et tendances d'évolution des pratiques et du modèle économique des sports de nature** : la communication à adopter en direction de publics cibles pleinement autonomes et non encadrés, l'anticipation et l'apaisement, au besoin, des tensions souvent liées aux conflits d'usages, l'avenir incertain des stations de sports d'hiver néo-aquitaines possiblement à appréhender sous l'angle des stations 4 saisons (changement climatique, crise sanitaire, etc.), l'impact du tourisme de masse et l'opportunité de s'orienter vers un tourisme dit « éco-responsable » ou « vert », l'héritage des plans d'aménagement du littoral aquitain et du massif pyrénéen, l'accentuation des mobilités quotidiennes et de fin de semaine à des fins de pratiques de sports de nature hors ville, l'impact environnemental des aménagements sportifs et de loisirs sur les paysages, les écosystèmes et la biodiversité régionale, l'optimisation de la gestion et de l'entretien des nombreux Espaces, Sites et Itinéraires ainsi que l'identification systématique du ou des gestionnaires (Collectivité, Syndicat Mixte, Comité départemental, association ou club sportif, établissement privé, etc.), la place de plus en plus importante des sports de nature en ville tant des pratiques outdoor qu'indoor, la place des sports de nature en milieux scolaire et universitaire, etc.

F. SPORTS DE RUE, SPORTS URBAINS, PRATIQUES URBAINES

Face à l'essor constaté des sports de rues et des pratiques sportives urbaines fort diverses, d'ailleurs, il devient stratégique de mieux connaître, appréhender et prendre en compte les pratiques, les besoins et les attentes individuelles et collectives actuelles, indépendamment du cadre sportif fédéral traditionnel, ainsi que les tendances d'évolutions.

Le désir de pratiques sportives dans des perspectives ludiques crée des **attentes fortes notamment en termes d'espaces et d'équipements sportifs en accès libre et gratuit**, pour un usage plus autonome et de proximité essentiellement. L'enjeu est triple en termes d'aménagements et de mise en équipement des espaces urbains :

- d'une part il semble nécessaire de **mieux penser, anticiper et encadrer un certain nombre de pratiques notamment dans la dimension d'aménagement de l'espace urbain, afin de garantir le partage d'utilisation. Ce souci doit prévaloir** le cadre de projets d'aménagement/réaménagement et de renouvellement urbain, et de la mise en équipements aussi bien de lieux emblématiques et symboliques (centres historiques, berges de fleuves, etc.) que de lieux ou quartiers sensibles : mobilités douces et actives, connexité/connectivité et continuité entre les différents espaces, îlots et équipements urbains, partage de l'espace urbain aussi bien des axes de circulation (pistes cyclables intégrées aux réseaux de circulation et de transports, avec un enjeu aussi de sécurisation des usagers), que des places, jardins et parcs publics, etc.. Il s'agit, en particulier, d'anticiper et de prévenir les conflits d'usage. Tout cela sans perdre de vue que la rue, dans sa dimension première (voies de circulation, trottoirs, escaliers, marches, mobilier urbain, toits, etc.), est le terrain originel de nombreuses pratiques, et que dans ce cadre, certaines d'entre elles ou certaines catégories de pratiquants ne nécessitent pas d'aménagement particulier (pêche urbaine et itinérante, parkour quoique de plus en plus en demande de salle d'entraînement spécialisée ou de créneaux dans des gymnases ou salle de gymnastique, le skateboard comme moyen de déplacement au même titre que le vélo ou la trottinette, etc.) ;

- d'autre part, ces pratiques nécessitent parfois des **équipements sportifs normalisés/standardisés spécifiques et dédiés**, supposant parfois des investissements publics locaux relativement importants, mais toutefois moindres par rapport à la construction ou à la rénovation

d'équipements sportifs classiques (gymnase, stade, piscine, etc.) Des équipements faisant souvent l'objet, s'ils sont bien pensés et programmés dès l'émergence de projets, d'un certain retour sur investissement, en particulier à l'échelon communal principalement concerné, du fait d'un usage souvent important et d'une certaine rentabilité sociale pouvant justifier les dépenses : skatepark de types street, bowl, rampe, espace de street work-out, terrains multisports ou petits terrain de jeux collectifs plus ou moins spécialisés, pump track, piste de VTT/BMX/bi-cross, parcours de running ou randonnée urbaine (pédestre, roller, trottinette, VAE, etc.). Sans oublier la possibilité de mise à disposition d'équipements sportifs modulables, éphémères ou saisonniers tant en vue de compétitions et d'évènements particuliers accueillant un public nombreux (piste de BMX sur la Place des Quinconces à Bordeaux (33) en vue de l'organisation de championnats nationaux et internationaux, sablodrome de Royan (17) pour l'accueil notamment des championnats du Monde d'ultimate frisbee, etc.) que pour des pratiques de loisirs ouvertes au plus grand nombre (patinoire démontable sur place publique en période hivernale, terrains de sports de sables sur les plages en saison estivale, etc.) ;

- Enfin, et quel que soit le type d'aménagement ou d'équipement, **leur appropriation par toutes et tous est prépondérante**, dans une perspective inclusive et de mixité qui ne va pas sans présenter certaines difficultés : certains équipements en accès libre et gratuit, voués au plus grand nombre, peuvent être accaparés par une partie seulement des publics ciblés, souvent des jeunes hommes, parfois de communautés spécifiques. La recherche d'une certaine modularité des équipements peut également constituer un élément à ne pas négliger en fonction du nombre de pratiquants présents et des motivations et modalités de pratiques souhaitées : loisirs avec un certain niveau de pratique de la part des usagers, jeunes enfants, familles, seul ou en nombre très limité, etc. Des aménagements urbains à vocation sportive pour tout ou partie peuvent s'imposer comme de véritables pôles d'attractivité à l'échelle locale et au-delà : évènementiels sportifs ponctuels, design unique, animation et dynamisation de l'espace public et de l'économie de proximité, cultures sportives et urbaines locales émergentes, image valorisante d'un quartier ou territoire entier, etc.

Au niveau local, **le dialogue entre les parties-prenantes est logiquement un enjeu stratégique de premier plan**. En l'occurrence, il s'agit, pour les municipalités, de prendre en compte le plus largement possible, les futurs utilisateurs : les pratiquants de plus en plus souvent constitués en collectif ou association, les riverains, les personnes à âgées ou à mobilité réduite, les jeunes enfants, les commerçants, pouvant être confrontés au développement de tensions localisées et conflits d'usages propres au partage de l'espace urbain. Des exemples inspirants d'expériences, démarches

schémas directeurs spécifiques, règlementations partagées, généralement sous l'égide de la municipalité, peuvent être en ce sens potentiellement dupliquées en tenant compte des spécificités territoriales et contextuelles.

Notons enfin que les sports urbains s'affirment toujours davantage comme des pratiques majeures dont une partie au moins des pratiquants sont licenciés au sein des fédérations sportives concernées. Les sports urbains seront d'ailleurs mis à l'honneur au JOP de Paris 2024, avec l'aménagement temporaire de la Place de la Concorde en parc urbain dédié à l'accueil des épreuves de sports additionnels : skateboard (street et park), BMX freestyle, basket 3x3 et breakdance. Un site olympique ouvert à toutes et tous en dehors des créneaux de compétitions, le temps des olympiades.



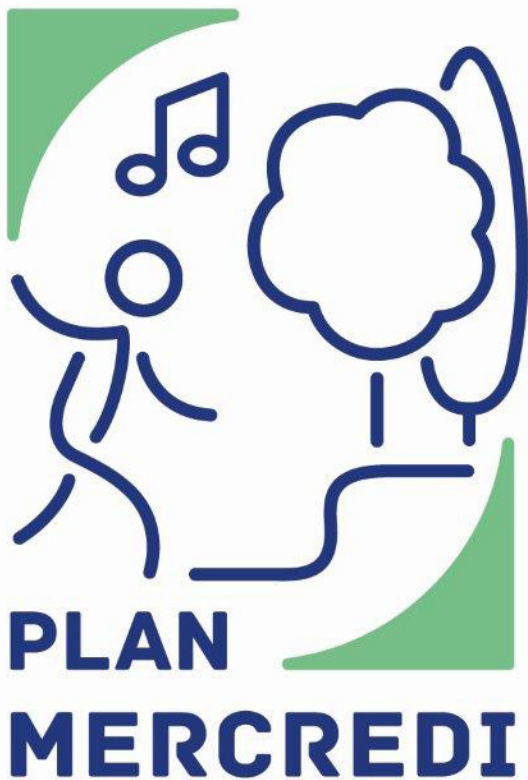
G. SPORT A L'ECOLE, PRATIQUES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

L'article L100-1 du Code du Sport stipule que « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé ». **Le sport scolaire représente, à ce titre, une composante originale de la politique éducative française.** Il est l'objet d'un partenariat entre le ministère de l'Education Nationale et le ministère chargé des Sports, en lien avec les collectivités locales qui apportent leur soutien sous différentes formes : subventions aux associations scolaires, soutien au fonctionnement des structures encadrant le sport dans l'enseignement primaire et secondaire, aide aux déplacements des élèves vers les lieux de compétition, etc.

Le renforcement de la pratique sportive chez tous et en particulier chez les enfants, est une nécessité que plus personne ne remet en question. Les **effets bénéfiques sur la réussite scolaire, sur la santé, sur le développement de l'enfant et sa confiance en lui** ne sont, en effet, plus à démontrer. Alors que la crise sanitaire frappe les plus fragiles et que la sédentarité gagne du terrain, le développement du sport à l'école constitue un enjeu de santé, d'épanouissement, d'égalité et de réussite pour les élèves. L'activité physique et sportive



contribue pleinement à l'éducation des enfants en leur permettant d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel.



Pour y parvenir, l'ambition est de faire converger les efforts de tous les acteurs : enseignants du premier degré et professeurs d'EPS, et de créer davantage de **passerelles entre le monde scolaire et le monde associatif sportif**. L'élargissement du périmètre ministériel donne, à cet égard, davantage de possibilités. L'ambition de suivre les enfants de 3 à 18 ans sur leurs différents temps -scolaire, périscolaire et extrascolaire - prend forme, que ce soit à travers de la promotion du sport à l'école, l'initiative « 30 minutes par jour d'activité physique » lancée en association avec le COJOP Paris 2024, le « Plan Mercredi » créé en 2018 et relancé en 2020 et qui soutient le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi, l'appel à projet lancé en juin 2019 visant à encourager la mise en œuvre d'aménagements du temps scolaire dans le premier degré et au collège en privilégiant la place des enseignements EPS et de la pratique sportive associative dans le cadre horaire de l'après-midi, le sport dans les Cités éducatives permettant de renforcer la continuité éducative autour de projets éducatifs de territoire, la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS), ou encore l'existence même des Associations Sportives scolaires, des Sections Sportives scolaires, des Sections

Sportives scolaires, des Sections d'Excellence scolaire, et des élèves sportifs de haut-niveau, etc.

Cette ambition partagée s'illustre également dans le portage, par le Ministère en charge des Sports de 2 programmes d'apprentissage prioritaires : apprendre à nager (**programme « Aisance Aquatique »** initié en 2019 destiné aux élèves de 4 à 6 ans) et savoir faire du vélo de manière autonome (plan « **Savoir Rouler à Vélo** » permettant d'ici 2022 le déploiement d'un apprentissage massif pour les élèves de 6 à 11 ans). L'école est partie prenante dans l'acquisition de ces fondamentaux représentant **un enjeu de santé publique et de sécurité**, mais également, pour le second, **un enjeu essentiel pour l'éducation au développement durable**.

Par ailleurs, le **déploiement du Label Génération 2024** invite les établissements scolaires, de formation professionnelle et les universités volontaires à renforcer l'offre sportive scolaire et à la conjuguer avec l'offre sportive en club, en permettant aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives des établissements, en participant à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire et universitaire, en accueillant des sportifs de haut niveau en échange de leur parrainage.





L'OBJECTIF EST D'ATTEINDRE
20%
D'ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS
LABELLISÉS À L'HORIZON 2024

L'objectif est d'atteindre 20 % d'écoles et établissements labellisés à l'horizon 2024. À travers le Label Génération 2024, c'est plus d'un million d'élèves et d'étudiants et 3 000 écoles et établissements scolaires et universitaires engagés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques qui bénéficient d'une offre sportive scolaire élargie et de la mobilisation des associations et des clubs sportifs locaux autour d'événements fédérateurs.

Le **renforcement du sport à l'école** est également une condition pour que la France devienne une nation plus sportive, confiante, épanouie, en meilleure santé. Inscrire, dès le plus jeune âge, un rituel sportif durable dans la vie de l'enfant, c'est contribuer à la réussite des élèves et à l'égalité des chances, mais aussi à forger des citoyens éclairés : à ce titre, le sport peut être considéré comme « la citoyenneté en actes », un cadre privilégié pour apprendre et s'approprier les principes qui fondent le pacte républicain.

La **proposition de loi visant à démocratiser le Sport en France**, prévoit, au niveau local, la possibilité pour des clubs, des associations et des étudiants d'utiliser les équipements sportifs des collèges et des lycées publics (la création d'accès indépendants aux équipements sportifs pour tout nouvel établissement public local d'enseignement devient une obligation), la possibilité pour les établissements scolaires et des associations d'utiliser des équipements sportifs propriété de l'État ou de ses établissements publics, l'élaboration par les communes



LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

et les intercommunalités volontaires de plans sportifs locaux, auxquels seront associés les acteurs du sport et les écoles, collèges et lycées.

Le Sport à l'Université tient également une place non négligeable et qu'il convient sans doute de renforcer, d'une part dans le parcours et la vie étudiante des universitaires, d'autre part dans l'aménagement et le développement durable des campus français. Les possibilités de faire du sport dans l'enseignement supérieur sont multiples, que ce soit à titre purement récréatif comme élément complémentaire au cursus ou en participant à des compétitions universitaires.

H. SPORT, SANTE, BIEN ÊTRE, PRATIQUE PHYSIQUE A DES FINS DE SANTE

La pratique régulière d'activités physiques et sportives est désormais largement préconisée même si elle reste encore à valoriser, comme un **facteur de santé, d'épanouissement et de bien être physique et psychique**, et comme **outil efficace et souvent peu coûteux de prévention et de thérapie non médicamenteuse**. Elle apparaît donc comme un enjeu majeur de santé publique, notamment dans la période de crise sanitaire actuelle, permettant de lutter efficacement contre l'accroissement de la sédentarité, de l'inactivité physique et de l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées.

Son caractère d'intérêt général est mis en avant notamment à travers la « **Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024** » portée par le Ministère des Sports et le Ministère des Solidarités et de la Santé. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du plan national de santé publique « **Priorité Prévention** », projet interministériel d'envergure mis en place en 2018 pour améliorer la santé de la population, abordant tous les déterminants environnementaux et comportementaux de la santé, parcourant les différents âges de la vie avec leurs spécificités.. La Stratégie Nationale Sport Santé a l'ambition de **(re)mettre les Français en mouvement dans tous les territoires et dans tous les milieux de vie, et de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées**. Elle s'articule autour de 4 axes : la promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive, le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée préventive et thérapeutique, la protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants, le renforcement et la diffusion des connaissances. La Stratégie Nationale Sport Santé s'inscrit également dans les perspectives d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le décret du 1er mars 2017 introduit le **sport sur ordonnance**, en précisant les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée aux personnes atteintes de certaines pathologies. Dans la proposition de loi visant à démocratiser le Sport en France, un amendement prévoit notamment au niveau local **d'élargir la prescription d'activités physiques adaptées aux maladies chroniques**. Si la prescription de sport est réservée pour le moment aux Affections de Longue Durée (ALD), elle pourrait dorénavant concerner d'autres facteurs de risques comme l'hypertension, l'obésité mais aussi les maladies mentales, notamment pour les personnes souffrant de dépression. Cet amendement permet une prescription par des médecins et praticiens spécialisés qui peuvent se saisir de cette possibilité pour encourager leur patient à pratiquer régulièrement une activité physique dans le cadre de leur parcours de soin.

I. SPORT DE HAUT NIVEAU, SPORT PROFESSIONNEL, EXCELLENCE SPORTIVE

Fort d'un diagnostic initié après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016, l'Agence Nationale du Sport s'est vue confier une **mission d'évolution et de modernisation du sport de haut niveau et de la haute performance sportive**. Une mission s'accompagnant d'objectifs ambitieux en matière de résultats sportifs en vue des olympiades de Paris 2024. Il convient dans ce contexte de finaliser la réforme territoriale du haut niveau, de contribuer à la refonte du cadre réglementaire de l'agrément et de la délégation, et d'accompagner la structuration du sport féminin, notamment professionnel.

Les **passerelles entre sport de haut niveau, sport professionnel, sport amateur et sport pour tous doivent être confortées et affirmées**. Le sport de haut niveau/professionnel, vitrine de l'activité sportive et élite du système pyramidal sportif français, doit participer à la promotion de l'activité sportive sous toutes ses formes et valoriser ses soutiens. Enfin, sports de haut niveau et professionnel doivent pouvoir continuer de compter sur l'accompagnement de l'ensemble des acteurs qui profitent de leur rayonnement à différentes échelles territoriales, de manière équitable et égalitaire.



LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

J. JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Selon l'Association Ambition 2.24 Nouvelle-Aquitaine :

« Le cœur battant de Paris 2024, c'est la conviction que le sport change les vies. Les émotions du sport pour vivre plus fort. La pratique du sport pour vivre mieux. Les valeurs du sport pour vivre ensemble. Outil d'éducation, de santé, de cohésion, de rassemblement, le sport a le pouvoir de tout changer. Le plus grand événement sportif au monde aura lieu en France du 26 juillet 2024 au 11 août 2024 pour les Jeux Olympiques et du 28 août 2024 au 8 septembre 2024 pour les Jeux Paralympiques.

Conscients de l'opportunité unique que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques, nous souhaitons que **l'enthousiasme et l'énergie du projet Paris 2024 bénéficient à toutes les générations sur tous les territoires**. Du côté de la Nouvelle-Aquitaine, le stade Matmut Atlantique de Bordeaux accueillera des tournois féminins et masculins de football. Autre bonne nouvelle pour la région, elle pourrait accueillir la compétition de surf. En effet, trois villes ont déposé leur candidature : Biarritz, Hossegor (associée à Seignosse et Capbreton) et Lacanau ; Depuis, le COJO Paris 2024 a choisi Tahiti et la vague de Teahupoo – Polynésie Française –, choix ensuite validé par le CIO.

Paris 2024, c'est l'occasion de donner le meilleur et d'encourager le meilleur des autres pour révéler « l'athlète » qui sommeille en chacun de nous. Paris 2024, c'est une célébration fédératrice et universelle, c'est le rendez-vous de tout un pays avec le meilleur de lui-même. Nous souhaitons que chacun puisse être engagé dans le projet pour jouer un rôle et contribuer à bâtir un nouveau modèle des Jeux.

Des **Jeux révolutionnaires, à la fois spectaculaires et durables**. Des Jeux spectaculaires, pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, en créant des ponts avec la culture et l'éducation. Des Jeux durables et respectueux de l'environnement, au service de tous, pour inspirer les générations futures et laisser un héritage positif aux individus et à la société. Pour être à la hauteur de ces ambitions, la créativité, l'exigence et le partage sont les forces motrices dès à présent, en 2024, et bien après. Cette vision nous guide au quotidien et nous enjoint à relever trois défis prioritaires :

“ CÉLÉBRATION

« Une célébration totale, c'est l'invitation que nous adressons au monde entier. Fêter le sport tous ensemble et sur tous les territoires ; abolir les frontières entre ville et stade ; créer des ponts entre culture, sport et éducation ; transcender le patrimoine : nous garantirons une expérience inoubliable aux spectateurs. A Paris, mais aussi en région, où la fête populaire conquerra la France entière ».

“ HÉRITAGE

« Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un événement majeur qui accélère tout pour le pays hôte. Les Jeux vont nous bousculer, d'une façon irrésistiblement positive. Ils sont un point d'impact, un big bang. Notre victoire sera réelle si une génération, deux générations après, les Jeux de Paris 2024 sont encore évoqués comme un événement significatif pour notre nation et dans l'histoire olympique et paralympique ».

“ ENGAGEMENT

« En devenant ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques nous sommes confrontés à un défi fou : livrer le plus grand événement au monde. Chez Paris 2024, relever des défis est une seconde nature. C'est pourquoi nous allons plus loin en organisant le plus grand événement du monde, avec tout le monde. Dans le sport, il est admis que la réussite n'est jamais individuelle mais collective, pour Paris 2024, il en va de même de la réussite des Jeux ».



LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

La Nouvelle-Aquitaine souhaite bénéficier des opportunités liées aux JOP Paris 2024, événement qui tend à associer l'ensemble des territoires français volontairement engagés. La création en ce sens du **Label Terre de Jeux 2024** (139 répertoriés en Nouvelle-Aquitaine dont 114 communes ou EPCI, 11 départements, les 12 CDOS, le CROS et la Région Nouvelle-Aquitaine), du référencement Centre de Préparation aux Jeux (48 CPJ en Nouvelle-Aquitaine), et du Label Génération 2024 (515 établissements scolaires et universitaires labellisés dont 284 écoles, 164 collèges, 64 lycées, 6 universités et les 2 CREPS), doivent permettre d'affirmer la visibilité, l'image et l'attractivité sportive du territoire régional et des territoires locaux, aux échelles nationales et internationales. Avec la volonté ambitieuse et louable des organisateurs et partenaires des JOP Paris 2024 de mettre les notions-concepts de Développement Durable et d'Héritage au cœur du dispositif.

K. ESPACES, AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les **aménagements et équipements sportifs marquent significativement les territoires et paysages**, dans une diversité qui s'exprime notamment selon leur nature (couvert / plein air), leur temporalité (permanent, saisonnier, temporaire), leur famille ou leur type (selon le Recensement national des Equipements Sportifs – RES Ministère des Sports), leurs fonctions et vocations (niveau de pratique, degré de spécialisation, fonctions essentielles, etc.). **Toute pratique sportive a pour support un équipement sportif, espace, site ou itinéraire à vocation tout ou partie sportive, lui-même situé sur un territoire.** De la qualité d'un équipement sportif dépend la qualité et le confort de pratique. Leur construction, mise aux normes, rénovation, entretien et exploitation impliquent souvent d'importants moyens financiers, dans un contexte toujours plus contraignant sur le plan économique et dans un environnement sportif en constante et pleine mutation. Toutes les décisions les concernant ne sont pas pour autant objectivées ou inscrites dans une logique de planification maîtrisée.

Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif, entreprises de secteur privé et commercial, tous les acteurs sont animés par l'**objectif commun de mieux répondre aux besoins de la population et des sportifs**. Leurs démarches et stratégies ne sont pour autant pas toujours cohérentes, leurs actions pas systématiquement concertées, même si elles se révèlent le plus souvent convergentes. Dans cette optique, en sus de la recommandation de la **définition et de la mise en œuvre à l'échelle du territoire local, d'un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA)** ou encore d'études de faisabilité et programmations spécifiques à un projet d'équipement, la réalisation d'un Schéma

Directeur / de Cohérence des Equipements Sportifs présenterait d'autant plus d'intérêt qu'elle permettrait de servir concrètement la politique publique sportive locale, jouant le rôle d'outil d'aide à la décision politique et opérationnelle : adéquation offre/demande, logique de diversification, de maillage et d'équilibre territorial, concertation, réflexions et actions partagées, vision commune, pluriannuelle, prospective et planifiée, maîtrise des budgets d'investissements et de fonctionnement liés.

Le maillage territorial de l'offre d'équipements doit être optimisé afin de tenir compte de la diversité des besoins, des attentes et des motivations de tous les pratiquants. Il s'agit notamment de penser cette offre au regard de sa disponibilité (exploiter tous les équipements, y compris scolaires, sur tous les créneaux possibles), de sa modularité (rendre opérationnel pour plusieurs types de pratiques), des contraintes de mobilité et, dans une logique de solidarité entre les territoires (prendre en compte l'échelle territoriale du bassin de vie), de l'optimisation et de l'efficacité des moyens publics alloués. Aux côtés des modalités sportives traditionnelles (entraînement, compétition, recherche de l'excellence) déjà prises en compte par la plupart des acteurs (financeurs, mouvement sportif, état et collectivités), il s'agit également de mieux intégrer les attentes des publics de manière transversale en termes de développement (aménagement du territoire, adaptation des pratiques, développement durable, formations, innovations, etc.).

Dans ce cadre, un des axes de travail prioritaire de la CRdS Nouvelle-Aquitaine pourrait consister à mener des réflexions pour parvenir à la définition d'une grille d'analyse multicritère commune à tous les acteurs publics et sportifs, en vue d'évaluer les projets locaux portés notamment par les collectivités et institutions publiques et sportives locales à régionales, dans la perspective de demandes de subventions et de la mise en œuvre de la Conférence des Financeurs du Sport en Nouvelle-Aquitaine.





LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS

L. SPORT ET DEVELOPPEMENT DURABLE, DEVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Dès 1992 avec le Sommet de la terre à Rio et à la faveur des Jeux Olympiques d'été de Barcelone, la sphère sportive s'est emparée de **la notion politico-scientifique du Développement Durable**.

En raison, en particulier, **de la nécessité d'un engagement des acteurs sportifs de l'international au local**, c'est le Comité International Olympique (CIO) qui a pris le « lead » de la dynamique en devenant l'organisation référente dans ce domaine pour le mouvement sportif. C'est ainsi que des premiers programmes et les premières actions ont vu le jour dès les olympiades de 1992 à Barcelone et l'Agenda 21 du Sport (1999), premier canevas opérationnel pour les structures sportives, les athlètes, les collectivités, etc. a fait écho à **l'Agenda 21 présenté, valorisé et diffusé en 1992**. Le sport étant à la fois un acteur mais aussi un reflet de la société, les efforts se sont d'abord concentrés sur la dimension environnementale du Développement Durable, en réponse aux problématiques liées aux gaz à effet de Serre et à la couche d'ozone, etc. Bien que posant déjà des questions sur l'évolution et la dégradation des conditions de pratique des sportifs-ves, l'Agenda 21 du Sport émet surtout des recommandations visant à réduire l'impact des activités sportives sur l'environnement. L'appropriation et l'application de ce premier outil ont eu lieu sur la base du « volontariat », au gré de l'implication de tel ou tel acteur (pays, fédération, club, ...).

En France, les **programmes spécifiques portés par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)** et les différents ministères en charge de la question sportive ne sont apparus que vers la fin de la première décennie 2000 avec, par exemple, le **label « Le Sport s'engage » en 2009** ou la **Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport (SNDDS) en 2010**. Mais des initiatives individuelles ont vu le jour ici ou là dès le début 2000. Dans cette période qui pourrait être qualifiée de « lancement officiel » des démarches et programmes, les travaux d'**adaptation du process de normalisation international codifié ISO 26000**, autre outil pratique traitant de la gouvernance des organisations, ont été menés, à l'initiative du Ministère des Sports. À l'échelle nationale apparaît ainsi **le souci et la volonté d'embrasser l'ensemble des dimensions du Développement Durable, et non seulement la thématique écologique**, faisant ainsi écho aux nouvelles problématiques et exigences transversales auxquelles devaient déjà faire face le monde du sport.



**ISO
20121**

GREEN
ÉVÉNEMENTS

À l'échelle internationale, différentes certifications sont sollicitées, notamment lors des olympiades, pour notamment diminuer les impacts environnementaux de la construction, de la gestion et de la maintenance des installations sportives, mais aussi les formes de management des comités d'organisation, etc. Les Jeux Olympiques de Londres en 2012 sont l'occasion de mettre en avant la notion « d'héritage », avec le legs d'une nouvelle certification, traitant cette fois-ci de l'organisation et l'activité événementielles mais avec toujours une **forte entrée environnementale : norme ISO 20121**. Norme appliquée dès ces olympiades puis diffusée et appropriée progressivement par les différents acteurs, dont les sportifs, puis tendant à se systématiser depuis quelques années, notamment en France.

Le **Développement Durable** est une démarche d'amélioration continue et une réponse, la « moins mauvaise », individuelle et collective, de court et moyen-long termes, locale et globale, aux problématiques, dysfonctionnements et menaces pesant sur la société. Aussi, bien que l'accélération et l'accentuation du réchauffement climatique et ses conséquences d'ores et déjà mesurables et observables, appellent à une attention particulière sur la dimension environnementale, les remises en question du système démocratique ou encore du système économique contribuent à la prise en considération de l'ensemble des dimensions. Ainsi, à l'échelle internationale, un **nouvel agenda a été élaboré par les Nations-Unies, l'Agenda 2030 (2015)**, s'imposant à tous les secteurs d'activités,

tous les acteurs et tous les pays. Sur le sujet précis des Jeux Olympiques, le CIO a été dans l'obligation de proposer également **une nouvelle feuille de route, l'Agenda 2020** (2016), suivi de la Nouvelle Norme, codifiant les améliorations à apporter en termes de durabilité, notamment dans les processus de candidature, de sélection et dans l'organisation des olympiades. Le bilan de cet agenda a été réalisé cette année et **l'Agenda 2020+5, intégrant l'expérience et les conséquences de la crise COVID, a été lancé dès février 2021.**

À l'échelle nationale, le Ministère des Sport a poursuivi ses efforts avec la **Charte des 15 engagements à respecter pour les organisateurs de manifestations sportives, les propriétaires et les gestionnaires d'équipements sportifs.** Le CNOSF a, quant à lui, produit un important travail complémentaire de spécification et a initié en 2020 une campagne de sensibilisation-incitation pour rendre opérante, via une plateforme dédiée, l'application du **process de normalisation ISO 26000** par le mouvement sportif, contribuant ainsi à aider ses différentes organisations à engager des transformations internes et profondes visant une plus grande pérennité des structures.

Le **secteur sportif se doit d'être exemplaire et d'incarner un modèle en matière de Développement Durable et de transition écologique.** Déjà impacté par les effets environnementaux mais aussi économique



et sociaux du changement climatique, risque avéré est qu'il devienne de plus en plus vulnérable, jusqu'à remettre en cause la pérennité et l'acceptabilité de certaines pratiques sportives : pratiques et modèles des sports d'hiver en moyenne montagne, acceptation des sports motorisés en milieux naturels, érosion des côtes avec le cas problématique de Lacanau-Océan, espaces, aménagements et équipements sportifs et de loisirs, tout comme les populations sportives utilisatrices, soumis directement aux risques majeurs, ...

La transition écologique, dans une logique de développement durable, a en partie pour **ambition de renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se loger, de se déplacer, de se nourrir et de vivre ensemble**. Elle tient compte non seulement des perspectives en matière environnementale, énergétique, de changement climatique, de biodiversité et de risques sanitaires environnementaux, mais également des conséquences sur les plans économique, social et solidaire. Un nouveau modèle qui s'impose également comme un objectif incontournable dans le domaine du sport. Les dernières annonces gouvernementales en ce sens, faisant suite à la **Convention citoyenne** pour le climat (même si le sport ne s'y impose pas comme un élément incontournable, figurant uniquement dans la partie « reconditionnement des véhicules aquatiques » - gestion des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport -), imposent une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les enjeux de transition écologique et plus globalement de Développement Durable.

M. SPORT ET TOURISME, DESTINATION TOURISTICO-SPORTIVE

Le secteur du tourisme entretient de fortes interactions avec le secteur du sport et des loisirs. Le tourisme sportif est en plein essor, accompagnant l'émergence d'une société de loisirs, en particulier dans les pays occidentaux (mobilités facilitées, temps libre en augmentation, etc.) : tourisme sportif actif, tourisme sportif spectacle, tourisme sportif culturel, tourisme sportif urbain ou tourisme sportif de pleine nature, tout est possible. En perpétuel renouvellement, les enjeux sont nombreux pour les territoires et acteurs : économiques (marché spécifique lié au tourisme sportif en plein essor), sociaux (développement social et sociétal du territoire dans son ensemble), environnementaux (impacts positifs et négatifs indéniables du tourisme sportif sur l'environnement, les écosystèmes, la biodiversité, etc.), aménagement du territoire, visibilité et attractivité, gouvernance, etc.

Le sport apparaît comme un levier impactant la diversification de l'offre touristique, permettant d'être visible et d'attirer de nouvelles clientèles. La **saisonnalité du tourisme** apparaît parfois comme une problématique pour certains territoires, avec l'enchaînement de saisons creuses trop peu dynamiques et de saisons pleines saturées d'une population touristique en constante augmentation (hors période COVID-19). Sur ce point, l'exemple des « Stations de Sports d'hiver » vouées à devenir des « Stations 4 saisons » semble à suivre, avec une répartition plus adéquates des nuitées sur l'ensemble de l'année et une diversification des publics ciblés sur un panel plus large : familles, groupes d'amis ou voyageurs curieux de découvrir de nouvelles disciplines accessibles à tous les niveaux, tout en conciliant la visite d'un territoire.

L'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine et de ses territoires locaux dépend de multiples facteurs :

- **qualité, l'accessibilité et diversité des aménagements, espaces et équipements de pratiques** (en particulier les sites naturels plébiscités par les touristes sportifs notamment les pôles touristiques majeurs que sont le littoral atlantique et les territoires de montagne néo-aquitains) ;

- possibilités d'**activités sportives et récréatives proposées par les acteurs publics et privés locaux** (collectivités locales, syndicats mixtes, associations sportives, prestataires privés, etc.) ;

- présence **de grands équipements sportifs urbains** accueillant des compétitions sportives internationales ou complexes sportifs capables d'accueillir des équipes ou délégations nationales (Euro 2016, Coupe du Monde Rugby à XV 2023, JOP Paris 2024) ;

- **importance de la ou des cultures sportives régionales et locales** (parmi les plus emblématiques en région ou relativement localisés : sports de glisse, rugby, pelote basque, golf, équitation, etc.) ;

- existence d'autres équipements, services et arguments, entre autres liés à l'accessibilité (réseaux de transports et dessertes) ou à des dimensions culturelles (histoire, patrimoine architectural et naturel, gastronomie, etc.) ayant de quoi susciter plus encore la curiosité et la motivation des touristes à séjourner en Nouvelle-Aquitaine.

Etant conscient des **impacts économiques et sociaux considérables générés par l'économie touristique en région et localement**, convient-il de continuer à contribuer à l'expansion du tourisme de masse, ou bien est-il temps, dans un contexte qui s'y prête, **de s'orienter vers un tourisme dit « durable », « éco-responsable » ou « vert »** ? Les réflexions et actions ses dernières années en France et en région vers un développement maîtrisé des sports de nature en donnent un exemple, qui concerne tout autant les activités sportives de nature de proximité que les activités touristiques.

N. SECURISATION DES PRATIQUES

Quelle que soit son activité physique et sportive ou sa forme de pratique, en club ou en autonomie, le pratiquant doit pouvoir trouver un **cadre sécurisé tant sur le plan des moyens matériels que des moyens humains**. Cette aspect est une priorité. En tant que vecteur de valeurs essentielles favorisant la cohésion sociale et le « bien vivre » ensemble, le sport doit tendre à l'exemplarité.

Face aux dérives parfois constatées (corruption, manipulation des compétitions, violences, radicalisation, repli communautaire, discriminations ou dopage, etc.), un arsenal juridique et coercitif important a été mis en place. Il est accompagné d'outils de sensibilisation et d'information destinés à promouvoir sa nécessaire dimension éducative et préventive. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs se mobilise afin de garantir l'éthique et l'intégrité dans le sport, mais également de poursuivre le contrôle des éducateurs sportifs, des établissements d'activités physiques et sportives et la régulation des manifestations sportives.

O. FORMATION DANS LE CHAMP DU SPORT

La formation professionnelle représente un **enjeu économique majeur pour les secteurs de l'animation et du sport**. Dans ce contexte, l'adaptation de la formation professionnelle aux **nouveaux enjeux et besoins** passe par trois axes :

- accompagner les acteurs dans l'évolution de leur offre d'activités physiques et sportives ;
- accompagner la professionnalisation des acteurs du sport ;

D. BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF DANS LE SPORT

D'une manière générale et non limitée au domaine du sport, le nombre de bénévoles dans le secteur associatif ne cesse d'augmenter ces dernières années, passant de 12,5 millions à 13 millions entre 2013 et 2016. Encadrer, entraîner, accompagner : les bénévoles sportifs seraient plus de 3,5 millions en France. Mais la nature de leur engagement évolue, plus parcellaire, limitée dans le temps et avec des attentes plus précises. Au point que **fidéliser les bénévoles devient un véritable enjeu, y compris en ce qui concerne la délicate question du défraiement et de l'accès à l'emploi**. Un enjeu tant pour les clubs que pour les collectivités, car sans les bénévoles, pas ou peu de sport. Ces 3,5 millions sont en majorité des hommes (à hauteur de 63 %). Ces derniers sont 28 % plus nombreux en proportion que dans les autres secteurs associatifs. Et les femmes 16 % moins nombreuses.

Il convient, en outre, de faire une différence entre le **bénévole administratif (dirigeant)**, le **bénévole technique (animateur, encadrant)** et le **bénévole événementiel** qui intervient ponctuellement lors d'une manifestation ou d'une compétition. De cette typologie, il ressort : l'un, engagé, qui va pleinement adhérer et participer au développement de l'association, l'autre, le distancié, qui donnera du temps pour une occasion ponctuelle.

3,5 MILLIONS
DE BÉNÉVOLES SPORTIFS EN
FRANCE

63%
DES BÉNÉVOLES SPORTIFS EN
FRANCE SONT DES HOMMES

Dans ce contexte, les questions autour de la sécurité juridique et de la **création d'un véritable statut du bénévole** resurgissent périodiquement. Les réflexions en ce sens autour du bénévolat pourrait être particulièrement intéressantes et utiles, afin de dégager une **stratégie en lien avec les différentes activités des bénévoles et les métiers du sport**. Sans remettre pleinement en cause l'incontournable bénévolat associatif dans le sport, ne pas en oublier néanmoins les nombreuses opportunités et formes d'emplois pouvant émerger.

Q. SPORT ET INNOVATION



Le Ministère en charge des sports, par le biais de sa Direction des Sports, a créé en 2019 un **Pôle Ressources National Sport-Innovations** (PRN SI), implanté au CREPS des Pays de la Loire. **L'écosystème du PRN SI regroupe des acteurs institutionnels** (Etat, collectivités, établissements publics, universités), du mouvement associatif (sportif et socio-sportif), du secteur privé (marchand et non marchand) et du monde de la recherche (laboratoires privés et publics). Le PRN SI doit contribuer notamment à **identifier les leviers favorables au développement de la pratique pour tous**, quels que soient les territoires et les publics, et de **rapprocher le sport de ses usagers** (offres de nouvelles pratiques et de nouveaux services, nouveaux équipements, synergies territoriales, ...). Il a vocation à investir les champs de l'innovation suivants : **innovations**

techniques et technologiques (amélioration des performances sportives, objets connectés, digitalisation, etc.), **innovations de pratique** (hybridation des pratiques, nouveaux équipements, etc.), **innovations de service et économique** (sport-spectacle, billetterie, fan expérience, plate-forme digitales, etc.), **innovations sociales** (synergies territoriales, mixités des pratiquants et publics, etc.).

Parmi les enjeux **Sport et Innovations** que le PST pourra ou devra intégrer en terme d'orientations :

- Répondre aux enjeux sociaux de développement de la pratique pour tous et d'adaptation à de nouveaux contextes sociétaux.
- Anticiper et analyser les évolutions des offres et demandes de pratiques, notamment par le biais d'une observation et veille permanente.
- Informer en constituant une base de ressources documentaires et en réalisant une veille sur les champs de l'innovation.
- Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques et les expériences innovantes.
- Acculturer, former, accompagner et conseiller les différents acteurs aux thématiques de l'innovation.
- Mobiliser des leviers de développement économiques liés au marché.
- Animer un réseau d'acteurs et/ou d'experts.



R. DECLINAISON TERRITORIALE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE

Le **nouveau modèle de Gouvernance partagée** entre Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et leurs groupements et acteurs du monde économique, doit dorénavant se décliner au niveau territorial par la définition d'un **cadre collégial de concertation et de décision**, au moins aux niveaux régional mais idéalement aussi au niveau départemental, afin de donner de la lisibilité à la/aux politiques publiques sportives et de **mettre en cohérence leurs réflexions, actions et financements, même si bon nombre d'éléments semblent déjà convergeant et partagés** par l'ensemble des parties-prenantes du système sportif néo-aquitain.

CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT • DES FINANCEURS DU SPORT





LES MISSIONS DES
COMMISSIONS
THÉMATIQUES



LES MISSIONS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES CRdS

Propre au fonctionnement adopté de la CRdS Nouvelle-Aquitaine, une commission permanente coordonne trois commissions thématiques : commission du développement des pratiques, commission des territoires et commission communication.

A. LES MISSIONS DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES DU SPORT

La commission s'attachera prioritairement à traiter la sortie de crise et la reprise de l'activité en lien avec les politiques publiques et les enjeux du sport en 2021.

Les membres de la commission devront travailler sur :

- le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- la réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;
- la protection de la santé des sportifs notamment par la promotion des APS comme facteur de santé, la protection de la santé des sportifs et la sécurité des usagers ;
- le soutien au sport de haut niveau, au sport professionnel et l'optimisation du projet de vie des sportifs ;
- la promotion des métiers du sport en vue de la professionnalisation des associations, notamment par le développement des emplois d'avenir et l'apprentissage ;
- la construction et entretien d'équipements sportifs structurants, de proximité et scolaires ;
- le développement des APS adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- la prévention de et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des APS pour toutes et tous ;
- la promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

B. LES MISSIONS DE LA COMMISSION DES TERRITOIRES

Les membres de la commission des territoires devront travailler communément à :

- **affirmer et concrétiser la volonté de la CRdS d'insuffler/de s'inscrire dans une approche stratégique et politique pleinement territorialisée, notamment par des allers-retours permanents, interactions et apports (descendants / ascendants) entre différents niveaux d'échelles territoriales et politiques ;**
- **veiller à l'équilibre et l'équité territoriales en termes de représentativité des membres de la CRdS, mais surtout d'enjeux, de réflexions et de thématiques traitées, de possibilités d'orientations et d'actions (PST Nouvelle-Aquitaine) et de financements par la suite associés (CdFS Nouvelle-Aquitaine) ;**
- **décomplexifier pour mieux appréhender, comprendre, analyser et prendre en compte dans les réflexions, productions et actions de la CRdS, d'une part l'hétérogénéité territoriale et sportive observée à l'échelle régionale, et, d'autre part, les spécificités, problématiques et réalités locales diversifiées ;**
- **assurer et affirmer la transversalité/les passerelles avec d'autres commissions permanente ou thématiques, en particulier la commission développement des pratiques sportives (les territoires comme dimension et support de référence et d'ancrage pour le développement et la pérennisation de toutes politiques, pratiques et espaces/équipements sportifs, à toute échelle, notamment locale), et la commission communication en vue de valoriser l'approche territorialisée, les réflexions et démarches mises en œuvre.**

C. LES MISSIONS DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET STRATÉGIE

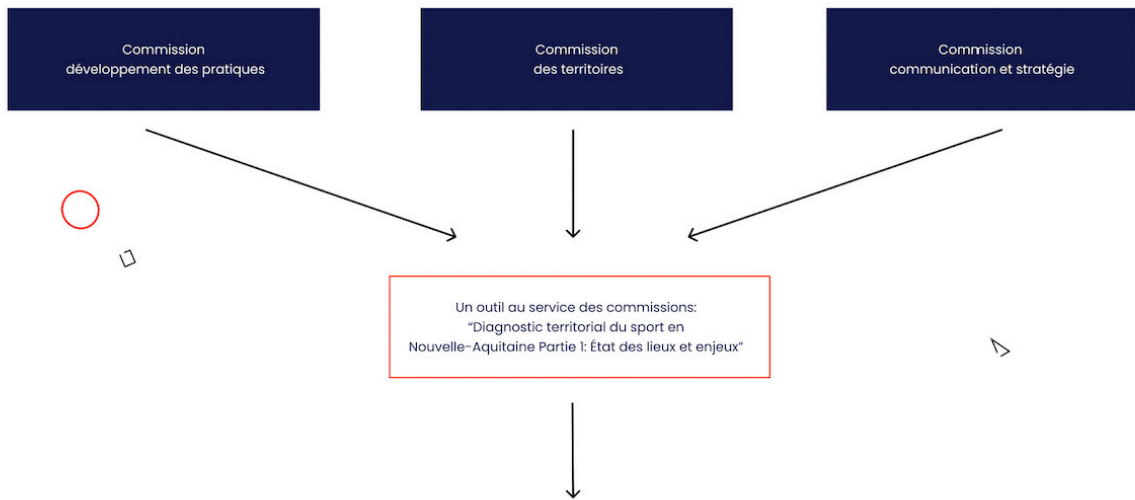
Les membres de la commission devront être capables :

- de mobiliser les partenaires internes et externes et les faire adhérer ;
- de conseiller, d'assister et d'accompagner l'ensemble des représentants de la CRdS dans toutes les actions de communication ;
- d'analyser les besoins et d'être force de proposition ;
- de valoriser l'image des projets mis en place sur le territoire ;
- de formuler des recommandations à la commission permanente de la CRdS s'agissant de la communication stratégique ;
- d'innover, en proposant des outils numériques et digitaux.

D. UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ POUR LA DÉFINITION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Si ce présent document de diagnostic est intitulé « Partie 1/ Etat des lieux et enjeux », la « Partie 2/ Concertation et diagnostic partagé » permettra, dans sa continuité et de manière complémentaire, de proposer un Diagnostic Territorial Sportif de la Nouvelle-Aquitaine ayant pour objectifs de retranscrire l'ensemble des réflexions partagées, notamment en Commissions et Groupes de Travail thématiques, en vue de définir les programmes d'actions respectifs des 3 commissions thématiques et de la rédaction du Projet Sportif Territorial (PST).

3 commissions thématique structurent la politique régionale du sport



Le PST suit les 8 thématiques définies par la loi n°2019-812 du 1er août 2019 :

- Sport pour tous
- Sport de haut niveau
- Sport professionnel
- Équipement sportif
- Réduction de l'inégalité d'accès au sport
- Sport et handicap
- Prévention et lutte contre les violences et discriminations
- Promotion de l'engagement et du bénévolat



Des groupes de travail éphémères

Les groupes de travail éphémères élaborent des diagnostics afin de proposer des préconisations en commissions thématiques.

La Commission Permanente

harmonise et synthétise les préconisations proposées par les commissions

60

préconisations

fixent le cap à atteindre collectivement





T ABLE DES
MATIÈRES



TABLE DES MATIÈRES

EDITOS	p.4
PREAMBULE	p.7
A/ Le diagnostic territorial sportif, outil au service de la CRdS et du PST	p.8
B/ Les objectifs et ambitions en Nouvelle-Aquitaine	p.10
C/ Contexte et intérêt du PST	p.12
D/ Le PST en lien avec la CFdS	p.14
E/ Rappel des derniers actes concernant la compétence sport des collectivités	p.15
F/ Les documents cadres incontournables	p.16
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE	p.20
1/ ETAT DES LIEUX TERRITORIAL ET SPORTIF GENERAL NEO-AQUITAIN	P.32
A. Un contexte territorial riche et diversifié propice au développement du sport	P.34
<i>A.1/ La diversité importante des ressources physiques du milieu et paysages</i>	p.35
<i>A.2/ La situation démographique et la répartition de la population sur le territoire</i>	p.42
<i>A.3/ Une économie régionale dynamique : cas des secteurs du tourisme et des transports</i>	p.49
<i>A.4/ Les dynamiques territoriales, constats et perspectives régionales</i>	p.57
B/ La Nouvelle-Aquitaine, Territoire de Sports	p.62
<i>B.1/ Quelle identité sportive régionale à ce jour ?</i>	p.63
<i>B.2/ Une offre sportive plurielle et diversifiée</i>	p.66
<i>B.3/ Demandes sportives actuelles et tendances d'évolution</i>	p.83
<i>B.4/ En termes de politiques sportives régionales</i>	p.94
<i>B.5/ En termes de diplômes délivrés, offres de formation, emploi dans le sport</i>	p.98
C/ Une communication à développer et valorisante	p.101

2/ RECENSEMENT DES DISPOSITIFS ET OUTILS EXISTANTS EN MAI 2021	p.104
A. Dispositifs et outils nationaux	p.106
B. Dispositifs et outils régionaux (Annexe 1)	p.107
C. Dispositifs et outils départementaux (Annexe 2)	p.108
3/ L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SPORT	p.110
4/ LES ENJEUX TERRITORIAUX ET SPORTIFS MAJEURS EN 2021 ET LES ATTENTES DES TERRITOIRES	p.120
A/ Sport pour tous, accès au sport, démocratisation du sport	p.122
B/ Sport féminin, féminisation du sport	p.123
C/ Sport et handicap, handisport et sport adapté	p.125
D/ Sport fédéral, cadre traditionnel institutionnalisé	p.126
E/ Sports et activités de nature	p.127
F/ Sports de rue, sports urbains, pratiques sportives urbaines	p.129
G/ Sport à l'école, pratiques scolaires et universitaires	p.132
H/ Sport, santé, bien-être, pratique physique à des fins de santé	p.136
I/ Sport de haut-niveau, sport professionnel, excellence sportive	p.137
J/ Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024	p.138
K/ Espaces, aménagements et équipements sportifs	p.140
L/ Sport et Développement Durable, Développement Durable du sport, transition écologique	p.142
M/ Sport et tourisme, destination touristique-sportive	p.145
N/ Sécurisation des pratiques	p.147
O/ Formations dans le champ du sport	p.147
P/ Bénévolat associatif dans le sport	p.148
Q/ Sport et innovation	p.149
R/ Déclinaison territoriale de la Nouvelle Gouvernance du Sport	p.151
5/ LES MISSIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES CRdS NOUVELLE-AQUITAINE	p.152
A/ Les missions de la commission du développement des pratiques	p.154
B/ Les missions de la commission des territoires	p.155
C/ Les missions de la commission communication	p.156
D/ Un diagnostic partagé pour la définition du Projet Sportif Territorial	p.156



Nouvelle-Aquitaine

Travail piloté par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine en collaboration avec le Conseil Régional, le Comité Régional Olympique et Sportif, le Comité Paralympique et Sportif Français et avec l'appui du bureau d'étude CIALFI.